

**COGESTION
DES RESSOURCES NATURELLES
AVEC LES PREMIÈRES NATIONS**

**LIGNES DIRECTRICES
POUR LA CONCLUSION D'ENTENTES
ET LEUR APPLICATION OPTIMALE**

SASKATCHEWAN INDIAN FEDERATED COLLEGE

CONTRAT N° 95-0184

AVRIL 1996

**Préparé pour la Direction de la recherche et de l'analyse
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien**

**Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez appeler au
(819) 994-7594**

**TRADUCTION
(English copies available)**

Les points de vue exprimés dans le présent document sont ceux des auteurs et n'engagent nullement le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Table des matières

A. Introduction	4
I Définition de cogestion	4
II Méthodes	5
III Autres questions	5
IV Structure du rapport	5
B. Étapes d'une entente de cogestion	7
I Avant l'étape des négociations	7
II L'étape des négociations	8
III Mise en œuvre	9
IV Contrôle	10
V Évaluation	12
C. Stratégies de participation de la collectivité	14

D. Préparation des négociations: prévoir le coup	31
I Le point sur les connaissances scientifiques et traditionnelles comme fondement des négociations	31
II Le point sur l'utilisation, l'occupation et la propriété des sols	32
III Connaissance des dossiers	35
IV Autres questions préalables aux négociations	36
V Structures de cogestion	38
a) Conseils consultatifs	39
b) Conseils de gestion	39
c) Conseils de décision paritaires	39
E. Conseils et lignes directrices pour l'élaboration d'une stratégie de négociation	41
I Les buts fondamentaux	41
II Fonder les négociations sur des intérêts	44
a) Mauvaises méthodes de négociation	44
b) Méthodes de négociation efficaces	46
III Règlement des différends	47
IV Intérêts des intervenants	49
V Financement de la cogestion	51
VI Recours à des experts-conseils et à des personnes-ressources	53

ANNEXES

F	Annexe I - Bibliographies sur la cogestion avec les Autochtones	
	a) Canada et États-Unis	i
	b) Autochtones à l'échelle internationale	xx
	c) Autres lectures pertinentes	xxx
G	Annexe II - Bibliographie commentée sur la cogestion	xxxix

A. INTRODUCTION

I Définition de cogestion

La cogestion des ressources est un processus et un outil auxquels les Premières nations ainsi que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont recours de plus en plus souvent pour gérer les ressources naturelles en tenant compte des problèmes, des perspectives offertes et des intérêts communs. Les parties aux ententes et aux arrangements de cogestion partagent le contrôle et l'administration des ressources naturelles et définissent de concert la portée, les objectifs et la fonction des modalités à utiliser.

À mesure qu'augmente le nombre d'ententes de cogestion des ressources avec les Premières nations, on s'aperçoit que certains processus sont plus efficaces que d'autres. Les lignes directrices ou les «meilleures pratiques» que présentent les pages qui suivent visent à aider les divers intervenants (Premières nations, négociateurs fédéraux, autres fonctionnaires, etc.) à conclure des ententes de cogestion selon un processus reposant sur la participation de la collectivité.

La notion de cogestion est difficile à définir, car elle revêt un sens différent selon les gens et les cultures. Aux fins des «meilleures pratiques» dont il est question dans le présent document, nous utilisons la définition suivante de cogestion, issue d'un consensus entre diverses instances représentant diverses cultures :

La cogestion est une collaboration entre des intervenants qui travaillent de concert pour gérer une ressource de façon durable de manière à atteindre les objectifs de toutes les parties compte tenu de leur rôle particulier. La cogestion ne repose pas sur un processus législatif de définition des pouvoirs, des compétences ou des transferts de responsabilités.

II Méthodes

Nous avons puisé à plusieurs sources pour élaborer les «meilleures pratiques» de cogestion décrites ci-après : écrits sur le sujet, ententes existantes, études de cas nationales et internationales, expérience personnelle des chercheurs et consultation d'experts. La cogestion se pratique dans le monde entier et pas seulement au Canada, mais il n'existe pas de livre de recettes dans le domaine. Nous ne pouvons donc que proposer des lignes directrices aux personnes chargées de conclure des ententes de cogestion. Il faudra faire preuve de jugement pour les appliquer à bon escient dans les situations bien concrètes.

Les présentes lignes directrices ont été passées en revue par des représentants des Premières nations, par des utilisateurs de ressources et par des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, qui en ont vérifié le bien-fondé, l'exactitude et l'applicabilité.

III Autres questions

Une question importante qui n'a été abordée qu'en partie dans le présent rapport, et dans ses lignes directrices, a trait au rôle des femmes dans les activités de cogestion. Le sujet n'est évoqué qu'en rapport avec la participation de la collectivité et quelques autres questions. Il importe de rappeler que ce ne sont pas seulement les hommes qui, au sein des collectivités des Premières nations, sont touchés par les questions de propriété, de contrôle, de développement économique, de gestion des ressources et de gestion efficace. D'ailleurs, il peut y avoir d'importants écarts entre les hommes et les femmes dans la façon de voir les ressources.

Bien souvent, l'examen comparé des perceptions et des valeurs des hommes et des femmes favorise l'élaboration de régimes de gestion efficaces et dynamiques, à la fois innovateurs et adaptés aux utilisateurs des ressources concernées. Par exemple, dans les collectivités des Premières nations, les femmes savent souvent mieux que les hommes où trouver les baies sauvages et les plantes médicinales. Elles sont plus enclines, par conséquent, à vouloir protéger les espaces où ils se trouvent contre les activités d'exploitation. Les Premières nations du Canada ont commencé à prendre conscience de ce genre de questions, marquées par des différences de valeurs. Il nous faut trouver des moyens pour en tenir compte de façon générale.

IV Structure du rapport

Le rapport commence par une analyse sommaire de toutes les étapes des ententes de cogestion, à savoir les négociations préliminaires, les négociations proprement dites, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en oeuvre

Nous abordons ensuite les stratégies de participation collective, soit les moyens à mettre en œuvre pour obtenir la participation de la population, la planification d'assemblées publiques, les groupes à inviter spécifiquement à titre d'intervenants dans les processus de cogestion, les procédures à suivre pour assurer la réussite des réunions et les diverses activités à entreprendre, en tenant compte notamment du rôle des divers groupes d'âge, tels que les écoliers, les jeunes et les Aînés.

Nous examinons dans une autre section les facteurs dont il convient de tenir compte à l'étape des négociations préliminaires en signalant quelques points sur l'intervention d'experts-conseils et sur certaines des structures de cogestion à mettre en place (conseils consultatifs, conseils de gestion, conseils mixtes de prise de décision).

La section suivante présente des lignes directrices et des conseils sur toute une série de questions se rapportant aux négociations de l'entente de cogestion, en ajoutant quelques réflexions sur les intérêts des intervenants, sur le financement, ainsi que sur le rôle précis des experts-conseils de l'extérieur.

Le rapport se termine par deux bibliographies. La première est consacrée aux principes et aux pratiques autochtones de cogestion, passant en revue certains des écrits récents les plus importants sur la cogestion au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

La deuxième bibliographie a été établie à l'intention de ceux qui aimeraient, pour diverses raisons, approfondir le sujet. Cette annexe volumineuse passe en revue des domaines de recherche aussi variés que les conflits interpersonnels à la table de négociation et les projets pilotes en gestion de bassins hydrographiques. Le principal avantage de cette bibliographie, du point de vue des négociateurs, c'est qu'elle présente de brefs résumés propres à guider les personnes désireuses d'obtenir plus de détails sur les stratégies de négociation ou sur un autre point particulier de la cogestion des ressources. Les lecteurs sont invités à jeter un coup d'œil sur cette deuxième annexe pour se faire une idée des écrits sur lesquels la présente publication est en partie fondée et sur les ressources documentaires qui sont à leur disposition dans les bibliothèques.

B. ÉTAPES D'UNE ENTENTE DE COGESTION

On distingue diverses étapes pour les ententes de cogestion, les unes commençant longtemps avant le début des négociations et les autres se terminant bien après la fin de ces négociations. Toutes ces étapes, qui sont essentielles, méritent attention et efforts de la part des équipes de négociation et des bénévoles. Comme on le verra, chaque étape nécessite également une certaine participation de la collectivité dans son ensemble.

La présente section porte sur chacune des étapes des accords de cogestion à l'exception du processus de négociation lui-même, qui fait l'objet d'une section distincte. Il importe de se rappeler qu'aucune négociation ne peut porter fruit si l'on n'a pas accordé l'attention voulue aux autres étapes et si l'on n'a pas effectué le travail que supposent les étapes en question.

I Avant l'étape des négociations

Le processus de cogestion suit généralement un ou plusieurs des événements suivants :

1. Un problème de gestion est mis en évidence, et les intéressés, ou les «intervenants», conviennent de son existence. Le problème peut provenir d'un manque réel ou perçu de ressources, de l'exploitation de ressources par des organismes coupés partiellement ou entièrement de la collectivité, d'un conflit de territoire entre les groupes d'utilisateurs, d'un changement de propriétaire foncier ou d'un autre facteur;
2. Il est déterminé à l'occasion de pourparlers ou de négociations sur des revendications territoriales ou sur l'autonomie gouvernementale que certaines ressources seront cogérées;
3. On conclut un accord de règlement d'une question de droits fonciers découlant des traités, de revendications territoriales ou d'autonomie gouvernementale.

Les terres faisant l'objet des pourparlers peuvent se trouver dans une réserve ou dans un territoire visé par un règlement. Ils peuvent aussi inclure des terres situées hors réserve et non conférées par une entente mais qui sont traitées par les Autochtones comme un territoire traditionnel ou qui relèvent d'une catégorie particulière de terres publiques, tels que les terres domaniales provinciales.

II L'étape des négociations

Le processus de négociation est confié à une équipe de négociation mise sur pied à cette fin. Cette étape est complexe et suppose parfois le recours à des stratégies particulières, à des recherches, à des experts-conseils, etc. Nous examinerons le détail de cette étape dans une autre section, mais quelques points importants d'intérêt général méritent d'être soulevés ici.

Communications ouvertes avec la collectivité. Cette étape préalable aux négociations repose sur des communications intégrales et ouvertes entre le chef et le conseil, entre les dirigeants élus et les intervenants de la collectivité, comme les Aînés et les chasseurs-piégeurs, et entre les habitants de la localité.

Bien souvent, par le passé, les points de vue des dirigeants de la collectivité n'étaient pas fondés sur ce que souhaitaient vraiment les habitants eux-mêmes. *L'insatisfaction de la collectivité est née dans bien des cas du fait que les dirigeants ont été influencés par des personnes de l'extérieur ou du fait qu'on n'a pas tenu compte de l'opinion de la population dans les négociations.*

Ce manque de communication a souvent abouti à l'échec des négociations entre les Premières nations et le gouvernement ou l'industrie, car les porte-parole avaient perdu la confiance des gens qu'ils étaient censés représenter. Il importe donc de prendre des mesures pour éviter cette situation.

«Sondage» de l'opinion publique. *Il convient de consulter régulièrement la collectivité et la population afin de mettre à l'épreuve les positions prises à la table de négociation et pour faire connaître les nouvelles informations obtenues par les négociateurs.* Grâce à ce dialogue avec les habitants de la localité, tels que les Aînés, les chasseurs et piégeurs et les autres intéressés, on risque moins de prendre des positions auxquelles s'opposeront les membres de la collectivité.

Cette vérification, ou cette communication bilatérale, n'a pas nécessairement pour effet de ralentir les négociations. Elle doit d'ailleurs en être un élément intégré dont les modalités peuvent être précisées dans le calendrier des négociations.

À l'occasion de négociations au Yukon entre les Premières nations et les utilisateurs de ressources (pourvoyeurs, agriculteurs et pêcheurs), les Aînés ont insisté pour que toutes les parties travaillent de concert en évitant les conflits. Cela n'a pas été facile au début, mais on a fini par trouver un terrain d'entente satisfaisant pour tous. Les ressources sont aujourd'hui protégées et utilisées de façon durable, chacun des intervenants y trouve son compte et toutes les parties travaillent en collaboration sans heurt.

Rôle de la participation de la collectivité. Les discussions avec la collectivité peuvent être très utiles pour les négociations. Les efforts en vue d'en arriver à une entente satisfaisante pour toutes les parties (ce qui est un aspect essentiel de la stratégie de négociation, comme nous le verrons plus loin) peuvent être appuyés par la participation de la collectivité. Il peut arriver que les négociateurs se perdent dans des détails des pourparlers et il faut alors l'intervention de personnes de l'extérieur pour qu'on retrouve une vue d'ensemble.

Lieu des négociations. Il est souvent préférable que les discussions et les négociations de cogestion aient lieu dans les villages touchés plutôt que dans des centres urbains. Ce choix favorise en effet la participation de la collectivité et il donne aux autres intervenants, tels que le gouvernement et l'industrie, l'occasion de travailler avec la population locale et de voir comment les ressources sont utilisées.

III Mise en œuvre

Après la signature de l'entente, le processus de cogestion ne prend pas fin pour autant. L'accord ne vaut pas plus que le papier sur lequel il est rédigé, s'il n'est pas mis en œuvre convenablement.

Pour assurer la réussite des ententes de cogestion, il convient de faire participer la collectivité à leur mise en œuvre. Cette participation des habitants est tout aussi importante qu'aux étapes de discussion et de négociation. Il n'est jamais possible d'en arriver à une entente *parfaite* et divers problèmes peuvent se présenter au cours de la mise en œuvre. Toutefois, on peut trouver des solutions fécondes si la collectivité est tenue au courant, sait exactement ce qui se passe, est consultée et est en mesure de proposer des solutions.

- ! *Assurer la participation des Aînés à toutes les étapes.* Cet engagement ne peut être aussi intense à l'étape de la mise en œuvre qu'à celle des discussions et des négociations, mais il importe de tenir les Aînés au courant de l'évolution de la situation et de solliciter leur opinion (voir le détail plus loin).
- ! *Les chasseurs, piégeurs et pêcheurs continueront vraisemblablement à intervenir dans le processus de mise en œuvre.* La raison en est qu'ils ont un rôle direct à jouer dans la gestion des ressources halieutiques et fauniques, par exemple. Ils peuvent souhaiter aussi intervenir dans la gestion forestière, étant donné que les activités d'exploitation forestière peut avoir une incidence sur les réseaux de piégeage.
- ! La gestion des ressources doit se faire dans un cadre intégré ou holistique, tenant compte des ressources globales et non uniquement d'éléments isolés.

Par le passé, les gouvernements ont réuni des quantités considérables de données, qu'ils ont analysées tant pour leur propre compte que pour celui des Premières nations. L'industrie a

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en oeuvre

également investi énormément dans les travaux préparatoires à l'exploitation des mines, à l'exploration, à l'aménagement hydroélectrique et à d'autres activités d'exploitation. À l'étape de la mise en œuvre de l'entente de cogestion, on pourrait s'arranger pour que la collecte des données se fasse de concert par les Premières nations, le gouvernement et l'industrie.

À l'occasion, les Premières nations pourraient avoir besoin d'aide technique pour analyser les données obtenues auprès du gouvernement et de l'industrie. L'entente de cogestion devrait contenir des dispositions à cette fin.

! *Les modalités de mise en œuvre doivent être précisées dans l'entente de cogestion elle-même.* En règle générale, les ententes doivent comprendre les éléments suivants :

➤ zone devant faire l'objet de la gestion;	➤ ressources à gérer;
➤ financement de l'entente;	➤ application de la loi;
➤ surveillance et évaluation;	➤ structure des conseils et comités;
➤ rôles et responsabilités des conseils et comités;	➤ composition des conseils et comités;
➤ procédures et besoins en matière de formation;	➤ contingents d'exploitation annuels;
➤ planification relative à des zones spéciales (ex. : parcs du patrimoine);	➤ protection des aires de conservation;
➤ protection de zones traditionnelles;	➤ permis et licences.

Les éléments ou les composantes de chaque entente dépendent de la région et des ressources à gérer. Indépendamment du nombre et de la nature des éléments à intégrer à l'entente, il faut accorder une certaine attention aux feuilles de travail à l'étape des négociations :

! *Les feuilles de travail pour la mise en œuvre peuvent porter sur les points suivants :* l'objet de l'entente; l'activité ou le projet; les participants; les activités elles-mêmes, ventilées en leurs divers éléments, dont les échéanciers, les hypothèses de planification et le financement.

! Les feuilles de travail constituent également un instrument de contrôle des progrès réalisés par la mise en œuvre de l'entente et d'évaluation de la cogestion elle-même. Il peut sembler rébarbatif de devoir examiner toute cette information à l'étape des négociations, mais il est nettement préférable d'aplanir les difficultés avant la mise en œuvre de l'entente et l'arrivée des problèmes.

IV Contrôle

Il importe de contrôler l'entente de cogestion pour en assurer l'efficacité et pour vérifier si les fonds de mise en œuvre sont suffisants, conformément aux conditions déterminées par négociation, de manière à mettre les problèmes en évidence avant qu'ils ne s'aggravent ou qu'ils entraînent l'effondrement de l'entente. Il s'agit non seulement de contrôler l'utilisation des ressources, mais aussi de surveiller à l'interne la circulation et la disponibilité de l'information.

Voici quelques exemples de la façon dont le contrôle peut être exercé :

- ! Les intervenants peuvent réfléchir sur le processus de contrôle avant de conclure définitivement l'entente.
- ! La tenue de dossiers et la mise en place d'une infrastructure à l'échelon local pour traiter l'information d'arrivée sont la clé de l'efficacité du processus de contrôle.

La formule retenue peut être aussi simple que l'utilisation d'un classeur pour y conserver les documents de cogestion, en répartissant les dossiers en diverses catégories comme les forêts, les bassins versants, etc. Les références croisées, pour les dossiers relevant de plusieurs catégories et faisant l'objet de plusieurs renvois, sont aussi très utiles. Comme la cogestion des ressources est fondée sur des principes d'intégration, il n'est pas logique d'essayer de conserver l'information sur des activités dans un dossier sans référence aux autres activités.

- ! Une base de données informatisée peut être utile pour les activités de contrôle.

Lorsqu'il est question d'informatisation, on s'imagine souvent que l'opération sera coûteuse et compliquée. Ce n'est pas le cas. Le contrôle des activités de cogestion peut n'être pas coûteux ou difficile. Ce qui risque d'être extrêmement coûteux et difficile à corriger, ce sont les problèmes causés par un contrôle insuffisant.

Dans un premier temps, on pourrait utiliser les systèmes gouvernementaux pour gérer les licences et les permis. D'un point de vue administratif, les réseaux de piégeage peuvent être gérés au moyen du même système qui traite des informations collectives comme l'inscription, les numéros d'exploitation, etc. Plutôt que de mettre en place de nouveaux systèmes, les systèmes existants pourraient être élargis ou adaptés aux nouveaux besoins. On pourrait également utiliser les systèmes de gestion des activités forestières aux fins de la conservation des réseaux de piégeage et des indemnités.

La gestion forestière peut être profitable si la personne chargée du contrôle enregistre les rapports d'exploitation faisant état de l'état des lieux d'abattage, de la conformité avec les conditions d'exploitation et de toute autre observation facilement conservée dans les ordinateurs de la collectivité.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en oeuvre

- ! *Il peut être extrêmement utile d'avoir quelqu'un à l'échelon local qui est chargé de gérer les fichiers, les rapports, la correspondance, etc.*

Cette fonction est importante car il est facile d'égarer des dossiers, ce qui peut être très coûteux. Par ailleurs, comme plusieurs personnes interviennent dans la mise en oeuvre de l'entente de cogestion, il est important de conserver un ensemble de dossiers simples à comprendre. Autrement, les personnes qui ont besoin de l'information risquent de ne pouvoir y accéder.

- ! Le contrôle de ressources comme les ressources fauniques doivent faire l'objet de négociations dans le cadre de l'entente de cogestion elle-même. Selon l'activité et la zone visées, les coûts de ce contrôle peuvent varier grandement.
- ! Les ententes de cogestion négligent souvent de préciser les activités d'application de la loi, même si c'est là un aspect fondamental du contrôle. Les coûts d'application varient en fonction de la zone visée et des ressources à contrôler. C'est ainsi que l'obligation d'avoir recours à des hélicoptères pour surveiller des zones étendues peut devenir très coûteux. Les Premières nations doivent s'assurer que les dispositions d'application de la loi insérées dans les ententes de cogestion sont réalistes et que des fonds suffisants sont prévus à cette fin.
- ! *Les licences, les permis et le marquage sont aussi des façons de contrôler les ententes. Il est important de tenir des dossiers contenant des données longitudinales sur la faune, les chasseurs, les prises totales, etc. Ces dossiers doivent être accessibles selon les besoins par ordinateur ou sur papier.*

V Évaluation

Les objectifs aux fins des évaluations peuvent être précisés directement dans les ententes de cogestion. Il convient de les examiner avec soin en vue de déterminer s'il est possible de les atteindre.

Les objectifs d'évaluation doivent correspondre aux éléments de l'entente susceptibles d'être profitables pour les intéressés et doivent permettre de juger des résultats escomptés. En voici des exemples : efficacité des conseils de gestion mesurée au moyen d'indicateurs; efficacité et rentabilité financière par rapport aux coûts; délais d'exécution des fonctions. L'évaluation doit se faire périodiquement, à des intervalles de trois à cinq ans, par exemple. Elle doit être confiée à un spécialiste de l'extérieur, qui n'intervient aucunement dans la mise en oeuvre de l'entente de cogestion.

C. STRATÉGIES DE PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La présente section présente des activités susceptibles d'aider à mettre en branle les négociations en vue d'une entente de cogestion. Il ne s'agit pas d'une simple liste d'ingrédients. La recette suppose aussi que l'on fasse preuve de jugement et qu'on apporte de bonnes idées. Chaque situation particulière de cogestion détermine les modalités et le degré d'application de ces lignes directrices. Les suggestions présentées doivent être adoptées individuellement ou globalement, selon les besoins.

Il importe au plus haut point d'assurer la participation de la collectivité dans son ensemble au processus de cogestion. On ne saurait trop insister sur cette exigence, car elle est la clé de la réussite. Cette participation doit se faire à toutes les étapes : discussions préalables aux négociations; processus de négociation et pourparlers; mise en œuvre; contrôle¹.

Les dirigeants politiques autochtones sont les représentants officiels de leurs électeurs. Toutefois, l'expérience a montré maintes et maintes fois que si ces dirigeants élaborent et concluent des ententes sans s'assurer d'abord le soutien de la population, ils courent le risque de voir ces accords aboutir à l'échec, faute de soutien local.

Tous les secteurs de la collectivité doivent être consultés dans les discussions concernant les négociations de cogestion et il convient de tenir compte des divers points de vue.

Il faut savoir aussi et accepter que tout le monde ne sera pas nécessairement d'accord avec chacune des solutions proposées, des décisions prises ou des lignes de conduite adoptées. Toutefois, il est raisonnable de compter sur la coopération et le compromis.

N'oublions pas, par ailleurs, que bien des personnes peuvent sembler indifférentes jusqu'au moment où elles ont l'occasion de participer directement aux discussions. Il vaut donc la peine de faire des efforts pour obtenir cette participation. Pour ceux qui souhaitent préparer des assemblées en rapport avec la cogestion des ressources, les pages qui suivent présentent des façons d'obtenir la participation de la collectivité.

¹ Il existe de nombreuses publications au sujet de la participation communautaire et des moyens à mettre en œuvre pour obtenir cette participation. Plusieurs d'entre elles sont répertoriées dans les bibliographies présentées à la fin du rapport et il serait utile de les consulter. En voici des exemples : Baldwin et Cervinkas, 1991; Davis Case, 1989, 1990; Freudenberger, 1994; Messerschmidt, 1993; Molnar, 1989; Thomson, 1992.

I Comment faire participer les gens aux discussions sur la cogestion

Au départ, il peut être très difficile de convaincre les gens de venir aux réunions pour discuter de questions touchant la cogestion des ressources, surtout s'il s'agit de grandes assemblées publiques et ouvertes. Il existe des moyens pour encourager la population à assister et à prendre part aux réunions. L'efficacité de ces moyens dépend de la collectivité et des conditions particulières :

a) La grande assemblée publique

Dans certaines localités, la meilleure méthode à adopter pour démarrer un projet consiste à organiser une grande assemblée publique. Il importe peu que la réunion soit organisée pour répondre à des besoins pratiques ou pour satisfaire à des exigences politiques (lorsque, par exemple, un règlement stipule que l'assemblée doit avoir lieu à une étape particulière). Si une assemblée est obligatoire, il faut alors se conformer aux exigences.

La meilleure façon de procéder pour qu'une assemblée soit vraiment utile, c'est d'en faire connaître clairement l'objet, longtemps d'avance. On peut à cette fin avoir recours à divers mécanismes : annonces à la radio communautaire, affiches, voire bouche à oreille en s'appuyant sur des personnes judicieusement choisies. Utilisez tous les moyens à votre disposition pour annoncer l'assemblée et son objet.

En faisant connaître à l'avance et clairement l'objet d'une assemblée, on s'assure que les débats demeurent concentrés sur la question de la cogestion des ressources. Compte tenu de l'étape des négociations, on peut citer plusieurs raisons pour lesquelles une collectivité doit se réunir en grande assemblée pour parler de cogestion :

- M donner et recevoir de l'information;
- M discuter des questions de cogestion et de partage des ressources intéressant la collectivité;
- M chercher à obtenir un consensus de la collectivité au sujet des questions;
- M aider à cerner les problèmes et à trouver des solutions;
- M planifier les activités futures.

Les grandes réunions publiques présentent de nombreux avantages, dont les suivants :

- ✓ on touche un grand nombre de personnes en même temps (pour annoncer un projet, obtenir des opinions ou répondre à d'autres besoins) et l'on peut atteindre plusieurs objectifs relativement rapidement;
- ✓ tous ceux qui désirent participer sont invités et peuvent prendre part au débat;
- ✓ des réunions en petits groupes peuvent être organisées ultérieurement, pour traiter des problèmes particuliers ou pour donner aux personnes plus timides l'occasion de s'exprimer dans un groupe plus restreint.

b) Réunions en petits groupes

Les réunions en petits groupes peuvent être utiles pour divers segments de la population générale, tels que les Aînés, les écoliers, les jeunes, etc. Ce genre de réunions peut également s'imposer pour connaître l'opinion d'organisations communautaires comme les comités d'éducation locaux, les comités de chasseurs et de piégeurs, les pêcheurs, les groupes d'entraide féminine, les comités de développement sanitaire et social, les conseils, et d'autres encore. Il peut être utile, pour les discussions sur des questions de cogestion, de répartir la collectivité en divers segments et d'organiser de petites rencontres à leur intention. Il est ainsi plus facile de gérer la participation à la gestion des ressources et l'on facilite la tâche des personnes qui hésiteraient à s'exprimer dans le cadre d'une grande assemblée. Ainsi, chacun des habitants a la possibilité de prendre part à la prise de décision et de fournir de l'information pertinente aux négociateurs. Les rencontres en petits groupes aident souvent les négociateurs à obtenir la meilleure information possible à l'appui des prises de position qu'ils défendront au cours des négociations de cogestion.

c) Planification des réunions

Les personnes chargées de planifier une réunion peuvent se poser les questions suivantes :

- ✓ **Quel est le meilleur moment et le meilleur endroit pour la réunion?** Choisissez un bon moment et un endroit approprié pour votre réunion. Pensez à l'emploi du temps des participants visés. Par exemple, la tenue d'une réunion au milieu de l'après-midi en semaine ne convient vraisemblablement pas aux personnes qui travaillent de 9 à 5, qui ont de petits enfants, etc.
- ✓ **Tout le monde a-t-il été prévenu convenablement?** Une fois qu'on a décidé de l'heure et du lieu de la réunion, il faut l'annoncer sans tarder. Il convient de s'y prendre à l'avance.
- ✓ **Comment lancer la discussion?** Il faut réfléchir à l'avance à la stratégie à mettre en œuvre pour stimuler la discussion. On peut avoir recours à un court diaporama (ex. : photos d'activités d'exploitation forestière, d'activités de chasse, etc.) sur les ressources visées ou sur la cogestion en général. Prendre des mesures pour éviter que la communication ne soit en sens unique. Il n'est pas recommandé de confier à une personne le soin de faire un exposé magistral sur les questions de cogestion.
- ✓ **À qui faut-il demander d'animer la réunion?** Choisissez quelqu'un d'expérience dans l'animation de réunions. Cela est très important car il peut y avoir des groupes au sein de la collectivité (les femmes, par exemple) qui hésitent à prendre la parole. Les bons animateurs sauront comment s'y prendre. Ils pourront, par exemple, réunir ces groupes

pour des discussions en petites assemblées, de manière à pouvoir par la suite communiquer leurs points de vue à l'assemblée plénière.

- ✓ **Que faire pour éviter que la discussion ne s'égaré?** Il peut y avoir dans la salle des personnes dont les préoccupations n'ont rien à voir avec la cogestion. C'est là qu'un bon animateur peut encore intervenir de façon utile en suggérant à ces personnes d'organiser une autre réunion sur des questions particulières. Il faut à la fois de la sensibilité et de la fermeté de la part de l'animateur.
- ✓ **Quelle méthode faut-il utiliser pour consigner les résultats de la réunion?** Il convient de réfléchir à l'avance à la façon d'enregistrer ou de consigner les interventions de la réunion. Doit-on procéder au vote lorsque des propositions sont présentées? De quelle manière les scrutins seront-ils dépouillés? Les résultats seront-ils enregistrés de façon plus informelle? Comment? Qui agira à titre de secrétaire? Il convient de prévoir des mécanismes pour tenir compte de tous ces facteurs. Les participants auront l'impression de ne pas perdre leur temps, d'apporter une contribution utile, d'exercer une influence sur le processus de cogestion. Autrement, ils pourraient bien refuser de participer à la réunion suivante.
- ✓ **Les participants se sentiront-ils à l'aise?** Ainsi, une tasse de café ou de thé peut détendre l'atmosphère, donner l'impression que la réunion est adaptée aux participants, favoriser la libre expression d'opinions, aboutir à des propositions d'aide, etc. De la même manière, recourir à des bénévoles pour offrir des services de garderie (en faire la publicité) peut aussi contribuer à assurer la réussite de la réunion.

II Participation des Aînés, des chasseurs-piégeurs, des pêcheurs et des autres utilisateurs des ressources

Dans certaines localités, il peut être avantageux de commencer par des réunions sur la cogestion à l'intention des Aînés, des chasseurs et des piégeurs, ou encore, si c'est possible, à l'intention d'un conseil d'Aînés de la collectivité ou du conseil local des chasseurs et des piégeurs. La contribution des Aînés est appréciable, parce que ces personnes connaissent l'histoire de l'utilisation et de l'occupation des sols, qu'ils ont vues évoluer avec les années. Pour leur part, les chasseurs et les piégeurs peuvent avoir des connaissances uniques et intimes du territoire, tel qu'il existe actuellement et tel qu'il a existé par le passé. Les Aînés, les chasseurs et les piégeurs ont le plus

Lorsque les Aînés ou les chasseurs et les piégeurs prennent part à des réunions, les chances de réussite s'en trouvent améliorées, tant sur le plan pratique que politique. Ces personnes sont capables de relever le niveau des réunions par leurs opinions éclairées sur les questions et par leurs connaissances des ressources et des utilisations susceptibles de rendre la cogestion efficace.

souvent des renseignements spéciaux à communiquer, qui aident à protéger et à gérer les zones d'intérêt particulier.

Ces deux groupes ont un avantage et il convient de tirer parti de leur riche expérience.

Les négociateurs soutiennent qu'il est souvent utile de s'adresser d'abord à un groupe de base d'Aînés et de chasseurs-piégeurs. Par la suite, on peut prendre des mesures pour inclure tous les Aînés et tous les chasseurs-piégeurs.

Dans certaines localités, on constate un vaste fossé entre les dirigeants politiques et les Aînés lorsqu'il s'agit d'élaborer des projets. Ce fossé est creusé par les initiatives de développement économique touchant l'exploitation des ressources. Dans certains cas, les Aînés considèrent que les chefs et les conseils s'engagent trop rapidement dans la voie du développement économique et de l'entreprise commerciale. Qu'ils aient tort ou raison, il reste que ce sentiment est bien réel. Il importe alors de demander l'avis des dirigeants politiques et des autres membres intéressés de la collectivité pour déterminer la meilleure méthode à adopter.

Les suggestions présentées ci-dessous peuvent vous aider à obtenir la participation des Aînés, des chasseurs-piégeurs et des gens ordinaires de la collectivité aux réunions de discussion sur la cogestion :

a) Énoncez clairement l'objet des réunions

- ✓ Les réunions doivent toujours avoir un but bien précis. Au tout début des négociations, il est important de savoir pourquoi une entente de cogestion est souhaitable pour la gestion des ressources. Tout peut sembler bien clair aux responsables, mais la collectivité dans son ensemble n'est pas au courant... et elle doit l'être.
- ✓ Les réunions peuvent être organisées à l'intention d'un grand nombre de personnes ou à l'intention de petits groupes choisis désireux de faire connaître leur point de vue sur la gestion des ressources.
- ✓ Les réunions doivent viser à partager des problèmes communs et des objectifs communs. La gestion durable des ressources peut être la préoccupation commune. L'objectif ou le but commun est peut-être de protéger l'environnement et les ressources au profit des générations futures et d'assurer ainsi le développement économique à long terme.

b) Pourquoi avoir recours à la cogestion des ressources?

- ✓ Commencez par expliquer l'importance de la cogestion des ressources dans le contexte politique et économique actuel.
- ✓ Prévoyez du temps pour que les Aînés puissent exprimer leurs points de vue sur les difficultés auxquelles se heurte la collectivité.

c) Comment peut-on définir la «cogestion»?

- ✓ Une bonne façon d'engager la discussion est de demander aux participants de présenter leur propre définition de «cogestion» et de «gestion des ressources».
- ✓ Il peut être utile de revenir à plusieurs reprises sur la définition de la cogestion pendant les discussions.
- ✓ Les nuances linguistiques peuvent prendre de l'importance. Un grand nombre d'Aînés, de chasseurs et de piégeurs peuvent juger que des mots comme «gestion» et «exploitation» ne conviennent pas aux types de relations qu'ils entretiennent avec le territoire et les ressources.
- ✓ Chacun doit avoir la possibilité d'exprimer ses préoccupations. Les débats aideront la collectivité à mieux comprendre la notion de «cogestion». En échange, les négociateurs pourront profiter de certains des points de vue de la collectivité à la table de négociation.
- ✓ Il arrive que certaines personnes n'osent pas faire valoir leur point de vue devant les autres. C'est pourquoi il peut être utile d'organiser des réunions en petits groupes avec les Aînés, les chasseurs-piégeurs et d'autres personnes de la collectivité. Les résultats peuvent ensuite être partagés dans le cadre d'une assemblée publique.

d) L'avis des Aînés

- ✓ Obtenez l'avis des Aînés, des parents et des autres personnes ayant de l'expérience sur la façon d'aborder les divers segments de la collectivité, tels que les enfants d'âge scolaire et les jeunes, sur les questions de gestion des ressources et de partage des ressources.
- ✓ Bien souvent, les Aînés ont un réel plaisir à travailler directement avec les enfants. Recrutez des Aînés pour vous aider à effectuer des tâches nécessaires au sein de la collectivité.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en oeuvre

- ✓ La participation des Aînés pour atteindre les enfants de la collectivité aide à combler l'écart qui les sépare, ainsi qu'à promouvoir une meilleure compréhension et appréciation réciproques.
- ✓ Lorsque les Aînés travaillent avec les enfants, ceux-ci ont l'occasion d'approfondir leurs traditions orales et d'apprendre leur histoire au contact de personnes qui ont vécu ces traditions et cette histoire. C'est aussi l'occasion d'apprendre de nouvelles techniques et de stimuler son imagination pour trouver des idées créatrices sur la gestion.

e) **Participation directe des Aînés et des chasseurs-piégeurs aux activités**

Cartographie. Les Aînés et les chasseurs-piégeurs ont un rôle essentiel à jouer lorsqu'il s'agit de dresser le plan ou la carte du territoire visé, ce qui est souvent au cœur même des négociations sur l'entente de cogestion. Les cartes aident à documenter l'histoire de la collectivité. Voici des facteurs dont il convient de tenir compte pendant les réunions du point de vue de la cartographie :

- M** La plupart des renseignements réunis au moyen des activités de cartographie proviennent des Aînés, de sorte qu'il est parfois nécessaire de travailler dans les langues autochtones.
- M** Dans les activités de cartographie, il est parfois nécessaire de vérifier les changements dans l'usage des sols, de planifier et de concevoir la protection des habitats, ainsi que d'évaluer par comparaison l'évolution de l'utilisation des sols.
- M** Pour être valables, les cartes et plans doivent être dressés de telle manière que les conflits d'attribution des terres soient évités ou résolus avant le début des négociations. Cette activité donne d'ailleurs l'occasion aux membres de la collectivité de constater les liens et les interactions dans les schémas d'utilisation du territoire.
- M** Les données à réunir peuvent porter sur les points suivants : réseaux et postes de piégeage; habitats de la sauvagine; aires de distribution des orignaux, des cerfs et des wapitis; réseaux traditionnels et actuels de sentiers; aires du patrimoine; sites funéraires; baissières; espaces d'herbes médicinales; frayères; noms géographiques; changements dans les limites d'une collectivité ou d'une réserve; limites territoriales traditionnelles; etc.
- M** La cartographie ne se limite pas aux cartes de papier esquissées par des personnes (et par la suite dessinées par des cartographes pour impression) mais utilise également des photographies aériennes. Ces photographies aériennes peuvent donner des renseignements historiques sur l'évolution de l'utilisation des sols et des formations.

Quelles sont les activités de cartographie?

- ✓ Une bonne façon de commencer pour l'initiation à la cartographie est de présenter la notion de cartes, de cartographie et de photographies aériennes à de petits groupes d'environ 5 à 7 personnes. Ces groupes pourraient être constitués de représentants de la collectivité. On peut aussi organiser quelques séances à l'intention de segments particuliers de la collectivité comme les Aînés et les chasseurs-piégeurs.
- ✓ Si vous avez recours à des photographies ou des levés aériens, il faut d'abord définir des points de repère courants. On utilise à cette fin les noms locaux des lacs, des rivières, des chemins, etc. Les autres lieux peuvent alors être définis par rapport à ces points de repère. Il faut pouvoir compter sur l'aide d'un spécialiste à l'occasion des réunions pour interpréter les photographies au profit de tout le monde.
- ✓ Bien souvent, on disposera déjà d'un bon nombre de cartes et de plans dans la localité si le processus de revendications territoriales est en cours ou a abouti à un règlement. Ces données cartographiques doivent être examinées pour éviter de refaire le même travail. Les cartes et les plans doivent être conservés en lieu sûr pour être mis à la disposition des personnes participant aux activités de cartographie aux fins de la cogestion.
- ✓ Il est utile d'obtenir des cartes à diverses échelles représentant la région devant faire l'objet de la cogestion. Par exemple, pour un projet de gestion forestière des Premières nations touchant des terres situées dans des réserves et à l'extérieur des réserves, il serait utile de disposer des cartes suivantes : 1. cartes provinciales de base; 2. cartes forestières à une échelle de 1:50 000; 3. cartes des cantons à une échelle de 1:15 000; 4. cartes d'accès aux ressources indiquant les activités pétrolières et gazières, les travaux de prospection géosismique, les pipelines, etc. Ces cartes donnent également une bonne vue d'ensemble des lacs et des cours d'eau, de même que des frayères importantes.

La cogestion des ressources doit toujours se faire de façon intégrée. Il s'ensuit que les animaux, la forêt, les bassins versants, les oiseaux et les autres aspects des écosystèmes doivent entrer en ligne de compte, car tout changement à une partie du système se répercute sur les autres parties. Les cartes sont utiles pour illustrer ces interactions.

Histoires de vie. Les rencontres individuelles avec des Aînés pour enregistrer l'histoire de leur vie aident souvent à préparer le processus de cogestion.

- ✓ On pose aux Aînés des questions précises concernant leur vie individuelle, familiale et communautaire. On peut leur demander de raconter des histoires au sujet de la zone devant faire l'objet de la cogestion, de leurs réseaux de piégeage et d'autres types d'utilisation du territoire. On peut aussi solliciter leurs points de vue sur les concepts de

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en oeuvre

protection et de conservation du territoire et des ressources. Dans certaines séances, on

- ✓ Dans cette situation, il vaut mieux convenir qu'il ne s'agit effectivement que d'un jeu mais qu'il n'y a rien à perdre à l'essayer. Dites à ces personnes que vous êtes convaincu qu'elles finiront par le trouver constructif.
- ✓ Cet exercice ne convient peut-être pas à toutes les collectivités. Mais aux endroits où on y a eu recours, il a stimulé l'intérêt des participants et les a amenés à réfléchir de façon pratique à la cogestion. Vous pouvez au moins essayer!
- ✓ Chaque groupe peut choisir un type différent de véhicule, que ce soit une motoneige, une autopompe, un bateau ou autres.
- ✓ Une fois que des groupes se sont pris au jeu, l'exercice se déroule sans aucune difficulté. Il est souvent amusant, tout en offrant un moyen utile et constructif de travailler ensemble et de s'initier à la cogestion.
- ✓ L'exercice peut également servir à rapprocher des segments de la collectivité, comme les Aînés et les chasseurs-piégeurs, ou les écoliers et les jeunes, etc., pour former des groupes coopératifs.

III Participation des écoliers et des jeunes

Les écoliers et les jeunes d'une collectivité sont, par rapport aux adultes, à l'autre extrémité du spectre de la participation. Ils sont moins visibles mais tout aussi importants. Ils représentent l'avenir des collectivités autochtones et on doit les amener à participer à des initiatives touchant la gestion et la cogestion de leurs ressources. Comme ils formeront la collectivité et la classe dirigeante de demain, ce sont eux qui géreront les terres et les territoires traditionnels une fois que les négociateurs de l'entente seront partis.

Il importe au plus haut point que les enfants et les jeunes jouent un rôle actif dans les discussions sur la cogestion. Les jeunes voient souvent des relations entre les animaux, les arbres, l'eau, les poissons et les oiseaux qui échappent à l'attention des adultes. Leur participation intensifie d'ailleurs les débats à l'échelle communautaire, puisqu'ils rapportent des idées à la maison, où ils poursuivent les débats.

Voici des suggestions pour obtenir la participation des enfants et des jeunes. Ces méthodes visent à éveiller leur intérêt à l'égard de la cogestion pour le présent et l'avenir.

a) Permission de travailler avec les enfants. La première chose à faire est d'obtenir la permission des responsables avant d'aborder les enfants à l'école au sujet de la cogestion.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en oeuvre

b) Engagement des autres intéressés. Après avoir obtenu l'approbation, il faut s'adresser aux autorités scolaires locales pour leur demander leur aide. Celles-ci pourraient proposer la meilleure façon de rencontrer les élèves pour discuter des questions.

Il convient ensuite de communiquer avec le directeur ou la directrice de l'école. Cette étape est importante car il s'agit d'obtenir l'appui de l'administration scolaire pour la participation des enfants au projet. Veillez à ne négliger aucune partie intéressée. Les instituteurs eux aussi pourraient vouloir intervenir dans ce travail avec les enfants.

c) Assemblées publiques et invitations spéciales aux parents. On pourrait organiser une assemblée publique à l'intention des parents intéressés afin de leur expliquer la nature du projet de cogestion. Même s'ils ne sont pas nombreux à venir, un petit groupe de parents tout au moins serait renseigné et pourrait même mettre de l'avant leurs propres idées. Il s'agit, encore une fois, de ne rien négliger.

La planification est très importante. Il convient d'afficher des avis sur la nature du projet avec les enfants dans la localité et prévoir amplement de temps d'avance. Une réunion insuffisamment annoncée risque de décevoir.

d) Participation des écoliers et des jeunes aux activités. Les présentations aux enfants dans leur classe doivent être adaptées aux divers groupes d'âge, que l'on s'attachera à intéresser ou à «accrocher». C'est ainsi qu'on ne peut utiliser les mêmes techniques pour les élèves de première ou de deuxième année et ceux de septième ou de huitième année. Ici encore, les instituteurs peuvent donner des conseils très utiles sur les présentations, et il en est de même des parents. C'est pourquoi il convient de les consulter à l'avance, par avis public, par téléphone et personnellement.

Vidéos et films. Des vidéos sur la foresterie, la chasse et d'autres utilisations du territoire par les Autochtones peuvent être présentées et analysées. On pourrait, par exemple, consacrer un après-midi par semaine à des vidéos sur la «cogestion» pour attirer l'attention des enfants sur la gestion des ressources, d'une façon adaptée à leur âge.

Dans la mesure du possible, présentez des vidéos mettant en vedette des Autochtones pour montrer aux enfants ce qu'ils peuvent, eux aussi, réaliser.

Cartes. Les petites cartes sont aussi des instruments très utiles pour discuter de cogestion avec les enfants de tout âge.

M Par exemple, les cartes forestières se présentent souvent en couleurs différentes pour montrer les différentes étapes de l'exploitation forestière, comme les zones déjà exploitées, avec les dates, les zones à exploiter dans l'année à venir, les zones d'abattage actuel, etc.

On pourrait afficher dans la classe une carte forestière d'actualité, puis demander aux enfants de colorier leur propre section.

- M** Dans un village, on a demandé à chaque enfant de colorier sa section de carte de la façon qu'il le désirait. Chaque enfant a signé son nom au bas de la carte. On a ensuite joint ensemble les diverses sections au moyen de ruban gommé, puis on a affiché la zone entière de gestion à l'école pour qu'elle soit vue de toute la collectivité.

Contes. Faites venir des Aînés dans les classes pour qu'ils racontent des histoires aux enfants au sujet de l'histoire de la collectivité et de l'utilisation des sols. Ces histoires engagent les jeunes dans des discussions sur la cogestion qui sont souvent très fécondes. Combinez cette activité avec des randonnées et des visites sur le terrain, dans des espaces de baies sauvages, des secteurs de chasse, etc.

- M** Demandez aux Aînés de parler aux enfants de l'importance des arbres, des oiseaux, des animaux, des poissons, etc., de les entretenir sur le mode de vie de la collectivité et d'expliquer comment eux, les enfants, auront bientôt la responsabilité du territoire. Ce genre d'intervention peut être aussi très efficace pour donner aux enfants un sentiment d'engagement, le sens des responsabilités et de la fierté au sujet des ressources à cogérer.

- M** Lorsque les Aînés racontent des histoires au sujet de leur enfance, des endroits qu'ils fréquentaient et de leurs jeux, de ce qu'ils ont appris de leurs parents, etc., ils peuvent être très efficaces pour faire comprendre aux enfants l'importance de la gestion des ressources.

- M** L'enregistrement de ces discussions offre l'avantage supplémentaire de donner à la collectivité une «bibliothèque» vivante de renseignements sur la collectivité qui pourraient autrement être perdus. Cette bibliothèque peut par la suite servir pour l'élaboration de programmes scolaires, pour des exposés, pour des demandes de financement et pour d'autres fins communautaires.

Visites sur le terrain. Tous les enfants aiment s'évader de l'école pour faire des randonnées et des visites sur le terrain. Prenez la peine de faire coïncider ces visites non seulement avec l'observation de secteurs d'utilisation des sols mais aussi avec l'observation d'autres zones où les ressources sont traitées ou utilisées. Les représentants de l'industrie sont le plus souvent très coopératifs.

- M** Les visites sur le terrain pourraient même comporter des vols en hélicoptère pour la prise de photographies aériennes.

- M** Les habitants de la localité devraient envisager de suivre des cours pour prendre la relève dans les emplois. Pourquoi ne pas en profiter pour encourager les élèves à en faire autant?

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en oeuvre

Ceux-ci commencent à prendre des décisions au sujet de leur avenir et au sujet de leur orientation scolaire. C'est pourquoi les visites sur place sont si importantes. Les perspectives économiques de la collectivité s'en trouveraient améliorées si l'on encourageait les jeunes à s'inscrire à des programmes de formation, à des programmes universitaires et à d'autres programmes de gestion en rapport avec la cogestion des ressources.

- M** Les enfants se livrent souvent à des activités de camping et de chasse avec leurs familles, mais il demeure important d'organiser des visites sur place plus structurées. Le fait de mener des enfants en groupe dans une frayère, par exemple, en compagnie d'un Aîné compétent, ajoute à l'importance du lieu et de l'activité.
- M** La plupart des gens, y compris les enfants, peuvent saisir les idées de «cogestion des ressources» plus facilement et plus concrètement lorsqu'ils sont sur place dans un chantier et qu'ils écoutent une personne qu'ils respectent parler des ressources.
- M** Les visites sur place doivent se faire de façon régulière. C'est ainsi qu'on maintient l'intérêt, qu'on assure la participation communautaire et qu'on fournit une information d'actualité ou mise à jour. Rien n'est plus efficace que ces visites pour donner une idée de la véritable nature de la cogestion, en tant que fonction en perpétuelle évolution et soumise à ses propres cycles.

Dessin. Il est facile de faire des dessins. Les enfants d'âge scolaire adorent dessiner et peuvent s'enrichir intellectuellement au moyen de cet exercice.

- M** Sujets de dessins possibles : «ce à quoi ressemblait notre village lorsque mon grand-père était petit garçon»; «ce à quoi notre village ressemble maintenant»; «ce à quoi pourrait ressembler notre village quand je serai grand». Les dessins peuvent également avoir pour sujet des animaux, des réseaux de piégeage, la pêche, etc.
- M** Une fois terminés, on peut afficher les dessins à l'école ou dans la salle communautaire à la vue de tous.
- M** Cette activité permet de sensibiliser davantage la collectivité à la cogestion, car les enfants n'hésitent pas à parler de ce qu'ils font à leurs parents et à leurs amis. En outre, les enfants se font ainsi une meilleure idée de l'importance de la gestion des ressources du fait qu'ils apportent une contribution réelle à sa promotion au sein de la collectivité.

Les organisateurs d'activités doivent toujours tenir compte du groupe d'âge des participants. Les jeunes du secondaire seraient peu intéressés à colorier des cartes et à signer leur nom, par exemple. Ils s'intéresseront, toutefois, à l'interprétation des cartes et à leur signification.

Le fait d'amener des élèves du secondaire sur des chantiers de travail éventuel et de les aider à apprendre à interpréter des cartes leur permet de mieux comprendre leur collectivité et la complexité de la cogestion. C'est ainsi également qu'ils élargissent leurs horizons et qu'ils acquièrent certaines compétences. Ils s'initient en outre aux diverses fonctions de la cogestion, comme la surveillance des mouvements de la faune, lorsqu'ils se livrent à des activités de chasse et de piégeage, etc., mais ils peuvent aussi souhaiter poursuivre leurs études pour devenir cartographes, pilotes d'hélicoptère, etc.

IV Engagement de la collectivité en son ensemble

La cogestion est un concept que de nombreux habitants locaux trouvent parfois difficile à accepter. C'est qu'ils ont l'impression de ne pas avoir la possibilité d'influencer et de modifier le cours des choses, peut-être parce qu'ils sont persuadés que le gouvernement et l'industrie ne sont pas prêts à les écouter. C'est pourquoi il importe d'entreprendre des activités et des discussions susceptibles de toucher le plus grand nombre possible de membres de la collectivité. Il faut pour cela du temps et des efforts, mais le jeu en vaut la chandelle.

Certes, il peut arriver, quoi que l'on fasse, que certains membres de la collectivité ne soient jamais satisfaits. Ceux-là, au lieu d'assister aux réunions et de prendre part aux activités, préfèrent se plaindre aux autres lorsqu'ils n'aiment pas quelque chose. Il ne faut pas que les organisateurs se découragent pour autant mais qu'ils continuent à faire de leur mieux pour informer les gens et obtenir leur participation.

D'ailleurs, bien des problèmes peuvent être réglés lorsqu'on prend la peine de partager une tasse de thé avec des personnes et de leur donner l'occasion de se faire entendre. Cette mesure pourrait être l'une des premières à prendre lorsqu'il s'agit de résoudre un conflit.

a) Entrevues semi-structurées. C'est là un mécanisme permettant d'informer les gens, de sonder l'opinion sur des questions particulières et de travailler en vue de résoudre des problèmes.

- ✓ Ces entrevues favorisent la conversation ou le dialogue sur une question précise. La conversation peut commencer par des sujets ou des questions d'ordre général pour ensuite se faire de plus en plus ciblée.
- ✓ Les personnes interrogées doivent être encouragées à poser des questions elles aussi à l'interviewer. Les réponses bien souvent permettent d'entrevoir également les raisons qui les motivent.
- ✓ Les personnes interrogées hésiteront moins à aborder des questions délicates ou politiques en toute franchise si elles ne se trouvent pas en groupe et si l'entrevue a lieu dans un endroit confortable à l'atmosphère détendue, comme leur propre cuisine.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en oeuvre

- ✓ Dans ce contexte, le personnel d'un chantier peut apprendre à connaître les membres de la collectivité (s'il n'en fait pas partie) et les membres de la collectivité apprennent eux aussi à connaître ce personnel.
- ✓ Selon le sujet et la collectivité, il peut être préférable d'avoir recours à des personnes de l'extérieur pour les entrevues. Celles-ci peuvent alors sembler plus objectives en cas de désaccord sur une question.

b) Évaluations environnementales (à ne pas confondre avec les audiences sur l'environnement)

Les évaluations environnementales servent à recueillir de l'information sur les effets environnementaux réels ou appréhendés des activités de gestion des ressources. Toutes les zones visées par la cogestion doivent faire l'objet d'une analyse environnementale.

- ✓ Des réunions avec les membres concernés de la collectivité donnent à ceux-ci l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et de faire valoir leurs idées sur la façon d'améliorer la gestion des ressources.
- ✓ Les questions soulevées peuvent porter sur les répercussions environnementales négatives et positives possibles des activités et signaler des facteurs environnementaux qui risquent d'être préjudiciables.
- ✓ Les débats sur ces questions aident à élaborer un cadre d'évaluation environnementale communautaire qui est utile pour les négociateurs de l'entente de cogestion. Les discussions aident également à mettre en évidence et à régler des problèmes communautaires avant qu'ils ne deviennent des obstacles insurmontables.
- ✓ Comme point de départ de ces discussions, on peut utiliser une feuille volante sur laquelle chacun inscrit ses idées. À partir de ces idées, on peut établir les catégories ou domaines de discussion que les membres de la collectivité jugent pertinents. Ces domaines pourraient être les suivants :

➤ pêches	➤ faune
➤ végétation	➤ eaux
➤ sols	➤ forêts
➤ réseaux de piégeage	➤ sentiers traditionnels et actuels

- ✓ On entreprend ensuite une discussion sur chacune des catégories. Les répercussions globales, les avantages et les problèmes signalés peuvent faire l'objet de discussions et être notés sur une feuille volante. Chaque catégorie peut être cotée en fonction des répercussions positives et négatives du projet de cogestion, de même qu'en fonction des effets à court et à long terme. Les cotes

- | |
|---|
| ➤ effets très positifs; |
| ➤ effets positifs mais limités; |
| ➤ pas d'effets, pas de répercussions; |
| ➤ effets nettement négatifs mais limités; |
| ➤ effets négatifs précis ou étendus. |

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en oeuvre

pourraient être celles proposées dans l'encadré.

- ✓ Prévoir de l'espace sur la feuille volante pour les nouvelles catégories et questions qui pourraient surgir au cours de la discussion.
- ✓ Cette méthode favorise l'engagement des personnes et des groupes de façon régulière. Elle donne lieu également à des jugements de valeur systématiques et cohérents que l'on peut comparer dans le temps.

D. PRÉPARATION DES NÉGOCIATIONS : PRÉVOIR LE COUP

Les stratégies de négociation sont particulières à chaque négociation et souvent elles sont élaborées à mesure que les questions se présentent. Aucune stratégie n'est parfaite ni d'application universelle. Ce truisme vaut aussi bien pour les négociations relatives aux revendications territoriales, les négociations d'autonomie gouvernementale et les négociations de cogestion.

Quoi qu'il en soit, une Première nation peut préparer le terrain pour sa stratégie en prenant conscience du fait que certaines questions fondamentales touchant les négociations doivent être traitées avec doigté et rigueur. La présente section porte sur certaines des questions qui surviennent souvent sous une forme ou sous une autre au cours des négociations. Nous présentons des suggestions sur l'approche générale à adopter. Pour terminer, nous passons en revue les structures de cogestion à mettre en place une fois l'entente conclue.

Il convient de ne pas voir dans les pages qui suivent un livre de recettes pour les négociations. Le but est plutôt de préparer les négociateurs à faire face à certaines grandes questions susceptibles de faire obstacle aux négociations et à adopter un plan d'action à leur sujet. La section qui suit présente des lignes directrices sur les négociations comme telles, mais nous rappelons par la même occasion les principes de base, soit la coopération et l'équité, qui sous-tendent la cogestion.

I Le point sur les connaissances scientifiques et traditionnelles comme fondement des négociations

Pendant de longues années, on n'a pas reconnu que les Autochtones possédaient de solides connaissances applicables à la gestion des ressources. Les décisions de gestion étaient fondées sur les données ou les connaissances «scientifiques» fournies par les biologistes du gouvernement. Ces données ne tenaient pas vraiment compte de plusieurs facteurs, dont les migrations des animaux, les interactions entre les animaux et le territoire, les cycles de reproduction, etc. Dans le domaine des forêts, les connaissances scientifiques portaient sur les diverses essences, les maladies des arbres et le reboisement après la coupe. Il n'était pas tenu compte de la relation entre les gens et les arbres ni de la valeur intrinsèque des arbres, considérés comme simple objet d'abattage. Les connaissances ne tenaient pas compte non plus des effets de l'exploitation forestière sur les modes de vie traditionnels des Autochtones, fondés sur le piégeage et les réseaux de piégeage.

En somme, un des grands problèmes avec lesquels les négociateurs sont aux prises a trait à la difficulté de combler les lacunes de ces connaissances de manière à en arriver à une entente

satisfaisante et profitable pour toutes les parties. Un autre problème tout aussi insurmontable, de prime abord, survient souvent dans les pourparlers de cogestion, à savoir les idées différentes que l'on se fait de la relation que les gens entretiennent avec le territoire et ses ressources. Les deux problèmes sont intimement liés puisqu'ils sont tout deux issus d'une vision différente du monde, de nos relations avec lui, de la place que nous y occupons et de nos connaissances à son sujet.

II Le point sur l'utilisation, l'occupation et la propriété des sols

Les Premières nations, le gouvernement et les représentants de l'industrie n'envisagent pas le territoire et les ressources qui s'y trouvent de la même façon. Lorsque les terres faisant l'objet des pourparlers se trouvent hors réserve, par exemple, les Premières nations ont souvent le droit de les utiliser sans en avoir la propriété légale. C'est pourquoi la notion de «terres publiques inoccupées» est souvent déroutante pour la population des Premières nations. Pour les non--Autochtones, certaines terres peuvent sembler inoccupées alors que, pour les Premières nations, elles sont effectivement occupées et utilisées de façon traditionnelle ou autre par des activités de subsistance, telles que la chasse, le piégeage et la pêche.

On dit que la province possède les terres au nom de la population en général. Or, les animaux et les arbres ne se laissent pas enfermer dans des réserves. C'est pourquoi, pour exploiter ces ressources sur le plan économique, les Premières nations doivent souvent conclure des accords d'utilisation de terres considérées comme des territoires traditionnels. Pour sa part, l'industrie peut obtenir auprès des provinces des licences ou des permis d'exploitation des ressources de ces terres ou elle peut travailler en collaboration avec les Premières nations à cette fin.

Toutes les terres et ressources provinciales sont administrées en fiducie pour le bien de la population et le fondement scientifique monovalent des connaissances que peut avoir le gouvernement des terres et des ressources a un rapport direct avec la façon dont celles-ci sont traitées. Les décisions sont généralement motivées par des jugements sur la volonté de la population en général. Comme les terres ont été considérées comme un réservoir ou une base de ressources à exploiter pour le «bien» commun, le gouvernement s'est souvent donné pour rôle d'assurer le défrichage des forêts pour les besoins des agriculteurs, l'abattage des arbres comme matières premières, l'endiguement des cours d'eau à des fins d'irrigation et autres, le contrôle des populations animales, telles que les loups, par des moyens artificiels, etc.

Ces pratiques tiennent très peu compte des meilleures méthodes de gestion du territoire du point de vue des Autochtones. Ce que le gouvernement et les scientifiques n'ont pas compris, c'est que les Autochtones se sont faits depuis des siècles les gardiens des terres et des ressources. Ces Canadiens avaient une connaissance approfondie des ressources, des forêts, des animaux, des oiseaux et des poissons dans une optique d'intégration que les autres n'ont pas su reconnaître.

Pour illustrer la difficulté, examinons quelques points de vue généraux que les représentants de ces groupes pourraient faire valoir. Ces prises de position ne suffisent pas pour caractériser les négociations, qui sont beaucoup plus complexes, mais elles illustrent des optiques qui pourraient être défendues par les intervenants.

Les **négoceurs des Premières nations** pourraient considérer l'utilisation du territoire comme une activité liée intimement à leur vie quotidienne, à leurs croyances spirituelles et à l'avenir de leurs enfants. En outre, ils ne voient pas dans la terre quelque chose à posséder, mais dont il faut prendre soin. Chaque animal a une relation unique avec la terre, avec les gens et avec les autres animaux dans le système naturel intégré. Aucun élément du système ne peut être touché sans que les autres le soient aussi. Le but est d'utiliser les ressources et les territoires de façon durable et de sauvegarder le mode de vie que l'on pratique sur ces terres. Il peut être aussi souhaitable de se livrer à ces activités à des fins économiques durables.

Les **négoceurs du gouvernement** pourraient considérer ces terres, incluant les ressources qu'elles renferment, comme «appartenant» au gouvernement fédéral ou provincial pour le bien de la population en général. Le gouvernement, qui représente les intérêts du grand public et, dans une certaine mesure, ceux de l'industrie, soit directement ou indirectement, est tenu de donner satisfaction à un certain nombre de parties tout en respectant les lois, les règlements et les politiques.

Les **négoceurs de l'industrie** pourraient considérer le territoire comme un simple «réservoir de ressources» à exploiter pour le profit. La durabilité peut être considérée comme un simple moyen d'assurer la présence à long terme de ressources profitables plutôt que comme un aspect important d'un mode de vie.

Ce sont là des attitudes différentes, bien que valables et légitimes, à l'égard de la relation qu'ont les gens avec le territoire et à l'égard de l'utilisation qui en est faite. Ces attitudes peuvent s'opposer à notre façon de connaître le monde et ce qu'il contient. Il est essentiel de prendre conscience de ces différences de conception au sujet des terres et des ressources pour être à la hauteur de la situation.

Il est possible de trouver un terrain d'entente malgré les obstacles apparemment insurmontables qui séparent, d'une part, les connaissances traditionnelles et les connaissances scientifiques et, d'autre part, l'utilisation durable des animaux et des terres et leur utilisation à titre de propriété à exploiter. Ainsi, aucun membre des Premières nations ne peut accepter que son réseau de piégeage soit détruit par des activités d'exploitation forestière. Inversement, aucune société forestière n'acceptera de renoncer aux profits engendrés par des activités de coupe sur des terres détenues en concession. D'une façon différente, les membres des Premières nations doivent aussi utiliser le monde à titre de ressource et les non-Autochtones sont aussi préoccupés par les dommages causés à l'environnement.

Compromis. *La solution consiste à comprendre l'optique des deux parties et à rechercher un compromis approprié.* Un exemple de compromis visant à protéger un habitat consisterait à déplacer des zones tampons par rapport à certains lacs et cours d'eau ou à exploiter des zones différentes d'une forêt d'une année sur l'autre afin d'en permettre la régénération.

À l'heure actuelle, le gouvernement et l'industrie ont reconnu la valeur des connaissances des Autochtones, désormais appelées connaissances «traditionnelles», voire «écologiques», en gestion des ressources. Il s'agit des connaissances que possèdent les chasseurs, les piégeurs, les Aînés, les cueilleurs de fruits sauvages, les pêcheurs et les autres utilisateurs du territoire. Ces connaissances sont souvent transmises de génération en génération par tradition orale. De nos jours, grâce à l'ordinateur et à d'autres moyens de communication écrite, ces connaissances traditionnelles peuvent être sauvegardées sur un support écrit, que l'on peut utiliser pour compléter la tradition orale.

En bref, les négociateurs doivent se rappeler que les connaissances des intervenants des Premières nations doivent être considérées comme tout aussi valables que celles des autres intervenants. Autrement, il n'est pas possible de gérer une région ou des ressources en collaboration. Dans la négociation d'une entente de cogestion, il importe que tous les intervenants, soit les Autochtones, le gouvernement, l'industrie et d'autres parties, reconnaissent la valeur de chacun des ensembles de connaissances pour la gestion des ressources. Un type de connaissances ne doit pas être jugé supérieur à un autre. *Les négociations doivent viser à faire en sorte que tous les intervenants reconnaissent que les deux types de connaissances ont leur propre valeur.*

Initiation aux pratiques des Autochtones. Une autre question apparentée aux précédentes et à la suivante a trait au fait qu'une fois les négociations engagées, il devient souvent évident que les non-Autochtones ont besoin d'être initiés aux pratiques des Autochtones ou de recevoir une «orientation culturelle». Cette initiation peut se faire par un travail d'équipe incluant une personne indépendante des intervenants ainsi qu'une personne représentant les Autochtones.

Cette initiation pourrait porter sur les éléments suivants : utilisation et occupation traditionnelles et actuelles du territoire; dimensions spirituelles de la culture et respect des terres et des ressources; structures sociales et systèmes de parenté, qui sont importants pour démontrer les interactions entre les personnes et le rôle capital de la famille étendue; modalités de prise de décision telles que le consensus et les formules démocratiques; gestion holistique; rôle de tous ces facteurs qui exercent une influence sur la prise de décision et la cogestion.

Les discussions doivent tenir compte également de la vision holistique de la gestion qu'ont les Premières nations, par opposition à l'approche plus linéaire des autres intervenants. Par exemple, les porte-parole autochtones préfèrent le plus souvent obtenir de l'information sur tous les aspects de la gestion, soit l'incidence sur les terres, les ressources, le développement économique, la culture, etc., tandis que les autres intervenants peuvent préférer une méthode plus

systematique, procédant étape par étape. *Ces stratégies différentes se heurtent souvent au moment des pourparlers et des négociations préliminaires.*

III Connaissance des dossiers

Les négociateurs doivent se présenter à la table de négociation en connaissant bien les enjeux à discuter. Cela peut sembler bien simple, mais la réalité est tout autre. Rien n'est plus exaspérant et improductif que de se trouver devant un représentant d'une partie intéressée qui ne comprend pas clairement les questions. Pour en arriver à une entente de cogestion féconde et à des conditions de mise en œuvre efficaces, il faut compter tout autant sur les relations entre les intervenants que sur les institutions de gestion. La meilleure façon de nouer de bonnes relations est encore, de part et d'autre, de bien connaître les enjeux des négociations.

Les bonnes relations sont le fruit naturel du respect mutuel et le respect n'est possible que si les représentants maîtrisent leurs dossiers. Les pourparlers et les idées sur la cogestion seront d'autant plus productifs que les représentants auront une expérience directe dans les domaines visés. Ces exigences s'appliquent à toutes les parties : les personnes qui défendent les intérêts du gouvernement, les représentants de l'industrie et les négociateurs des Premières nations. Il ne convient pas de confier à des administrateurs le soin de négocier le nombre de prises admissible ou à des chasseurs celui de marchander les modalités d'une exploitation minière avec des ingénieurs miniers.

IV Autres questions préalables aux négociations

Un point important à garder à l'esprit au moment de préparer les négociations est qu'*il est très utile de mener les pourparlers et les négociations sur la cogestion dans les villages plutôt que dans des centres urbains*. De cette façon, en effet, on peut obtenir plus facilement la participation de la collectivité, tout en donnant l'occasion aux autres intervenants, comme le gouvernement et l'industrie, de travailler au sein de la collectivité et de voir comment les ressources sont utilisées.

À certaines étapes, il peut être utile de pouvoir compter sur un expert-conseil œuvrant dans le projet de cogestion qui peut agir à titre d'animateur auprès des intervenants. Cette présence est particulièrement souhaitable au début des négociations alors que les représentants ne sont pas encore parfaitement à l'aise pour travailler ensemble régulièrement. La communication est ainsi facilitée et les problèmes réglés avant les rencontres autour de la table de négociation, pourvu que l'animateur convienne à toutes les parties. La présence d'un animateur n'est pas nécessaire à long terme mais devrait être envisagée selon les besoins.

Les recommandations qui suivent portent sur le degré d'engagement des experts-conseils, des avocats et des autres personnes de l'extérieur dont les services sont obtenus par les Premières nations pour les négociations relatives à la cogestion :

NE PAS déléguer un processus de cogestion axé sur la collectivité à un expert-conseil ou à un avocat. On y perdrait en efficacité et en rentabilité. D'ailleurs, ce n'est pas là le but de la cogestion.

NE PAS saper la position de la Première nation à la table de négociation en demandant à un expert-conseil de l'extérieur de négocier au nom de la Première nation.

NE PAS laisser des experts-conseils, des avocats ou d'autres personnes-ressources décider des prises de position de la Première nation. Les positions prises doivent être fondées sur des principes et des méthodes rigoureux de développement axé sur la collectivité. Les positions ne doivent pas refléter la vision du monde de l'expert-conseil.

IL CONVIENT d'utiliser des experts-conseils et des avocats à titre de personnes-ressources pour les séances de négociation, si c'est nécessaire. Ces personnes sont là pour conseiller la Première nation. Elles ne doivent pas prendre le contrôle des activités et décider des positions de la Première nation.

IL CONVIENT d'avoir recours à des experts-conseils lorsque ces personnes sont nécessaires pour faciliter le processus de participation, pour aider à analyser les problèmes et à dissiper les malentendus, ainsi que pour travailler à des projets spéciaux.

Les paragraphes qui suivent soulignent quelques obstacles d'importance que les représentants doivent surmonter s'ils veulent entamer des négociations fructueuses :

Questions de compétence. Les négociateurs des Premières nations doivent savoir que des différends peuvent survenir non seulement avec les représentants de l'industrie et du gouvernement mais entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Dans les secteurs de compétence provinciale, il est évident que les initiatives du gouvernement fédéral qui ne tiennent pas compte de cette réalité peuvent être tout simplement rejetées. Les autorités provinciales pourraient ne pas accepter l'idée proposée par le gouvernement fédéral que les Premières nations ont des droits et des intérêts à l'extérieur des réserves, soit dans des terres cédées ayant fait autrefois partie de terres traditionnelles et qui, du point de vue des Premières nations, demeurent des terres traditionnelles.

Questions de pouvoir. On ne peut en arriver à la conclusion et à la mise en œuvre d'ententes de cogestion productives que si les intervenants du gouvernement et de l'industrie résistent à la tentation d'user de leur pouvoir législatif, financier et politique à la table de négociation. En outre, chacun des intervenants doit s'abstenir de communiquer, directement ou indirectement, des messages susceptibles de compromettre les principes d'égalité. Même si les représentants des Premières nations n'ont pas en général le pouvoir politique et financier du gouvernement et de l'industrie, ils demeurent les égaux des autres intervenants à la table de négociation par leurs connaissances et leur capacité de gérer les ressources.

Rhétorique. La table de négociation n'est pas un lieu pour la rhétorique, que l'on utilise bien souvent pour simuler des relations d'égalité entre des personnes qui ne se traitent pas en général d'égal à égal. La rhétorique est difficile à mettre de côté, car les intervenants autochtones manquent souvent de pouvoir politique, législatif ou financier à la table des négociations. En revanche, les droits de chasse, de piégeage et de pêche conférés par traité autorisent légitimement les Premières nations à cogérer à titre de partenaire à part entière les ressources fauniques et halieutiques, de même que l'habitat, sans devoir s'engager dans une guerre de rhétorique.

Utilisation et abus de l'histoire. On peut éviter bien des problèmes grâce à une bonne connaissance de l'histoire coloniale, des traités, du réseau de réserves et de terres autres que des réserves, ainsi que des croyances des Autochtones et de leur relation spéciale avec la terre. Comme chaque entente de cogestion est négociée par des intervenants particuliers, et des Autochtones différents, ces connaissances doivent être adaptées aux cultures représentées à la table de négociation.

L'atmosphère des négociations peut être influencée par des événements regrettables du passé ou par la mauvaise foi de certains intervenants à la table de négociation. Il peut arriver que des malentendus provoquent la colère ou le bouleversement d'un intervenant. *Si on accorde une*

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en oeuvre

importance égale aux connaissances traditionnelles de l'environnement, on crée un climat propice à des négociations fructueuses et l'on réduit les risques de conflit et de tension.

V Structures de cogestion

Au cours des négociations de cogestion, les intervenants s'attachent à en arriver à un accord sur un certain nombre d'aspects ou domaines particuliers de l'entente. Il est utile de se préparer avant le début des négociations. Ces domaines ou ces questions diffèrent en fonction de la nature des ressources à cogérer et de la superficie de la région géographique en cause. Il est en général plus facile de gérer une petite zone, notamment du point de vue de surveillance et de l'application de la loi. Voici des exemples de questions ou d'aspects particuliers des ententes de cogestion qui, en règle générale, mobilisent l'attention et les efforts des négociateurs :

- récolte et quotas;
- régimes réglementaires;
- application de la loi;
- utilisation et conservation des ressources naturelles;
- sauvegarde de l'habitat;
- développement commercial;
- occasions d'affaires pour les Premières nations et les autres intervenants;
- création d'emplois pour les Premières nations et les autres intervenants;
- incidence de tous ces facteurs à l'intérieur comme à l'extérieur des terres visées par un règlement, de compétence fédérale et provinciale.

La négociation de ces points ou de ces aspects des ententes de cogestion incite souvent les négociateurs à aborder les structures organisationnelles les plus aptes à faciliter la mise en oeuvre. À vrai dire, il n'est pas possible de mettre en oeuvre une entente de cogestion si l'on ne dispose pas des structures appropriées.

Les structures sont essentielles et il est indispensable de prévoir des négociations à leur sujet dans le processus. Comme les enjeux eux-mêmes des négociations, ces structures dépendent des ressources, des intervenants et de la région géographique visés. Voici des exemples de structures courantes mises en place pour les ententes de cogestion :

- M conseils et commissions d'aménagement du territoire;
- M offices de gestion des terres et des eaux;
- M conseils de gestion de ressources halieutiques et fauniques;
- M conseils de gestion des ressources renouvelables;
- M conseils de gestion des droits de surface;
- M conseils de gestion du patrimoine;

- M conseils de règlement des différends;
- M conseils sectoriels de planification prévisionnelle.

a) **Conseils consultatifs**

Les conseils consultatifs sont la forme de base des conseils de cogestion. Ils ne jouissent pas du pouvoir décisionnel. Leur pouvoir se limite à la présentation de recommandations au ministre concerné. Ces conseils englobent les comités communautaires, les conseils de revendications territoriales et les conseils extérieurs aux ententes de règlement de revendications territoriales.

b) **Conseils de gestion**

Les conseils de gestion sont des instruments essentiels de mise en œuvre d'une entente de cogestion. Il s'agit surtout de tribunaux et de commissions quasi judiciaires dont les décisions sont en général exécutoires et qui influencent le processus décisionnel de l'organisme auquel ils participent. Les membres de ces conseils représentent en général les intervenants à parts égales. En voici des exemples : les cinq organismes de cogestion énumérés dans la *Convention définitive des Inuvialuit*; organismes mentionnés dans l'*Accord-cadre définitif avec le Conseil des Indiens du Yukon*; organismes précisés dans l'*Entente finale avec les Gwich'in Tetlit*.

c) **Conseils de décision paritaires**

Les conseils de décision paritaires, ou les conseils de gérance mixtes, sont la forme la plus autonome des conseils de cogestion. Ils sont complètement décentralisés et exercent leurs responsabilités sans lien de dépendance. Ils ont également leur mot à dire sur tous les aspects de la prise de décision qui touche les ressources relevant de leur compétence. Enfin, ils partagent le pouvoir décisionnel entre le gouvernement et les collectivités locales. On peut signaler comme exemples le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, le Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine et l'Office des eaux du Nunavut.

Il existe d'autres structures encore qui échappent à celles décrites ci-dessus. Mentionnons, à titre d'exemples, les structures découlant des accords bilatéraux entre des Premières nations particulières et les gouvernements provinciaux ou des ententes trilatérales entre une Première nation, un gouvernement provincial et un ministère fédéral autre que le MAINC.

Les plans de gestion pour ces conseils pourraient être fondés sur les principes suivants :

- ✓ protection de la faune et de son habitat au profit des habitants de la région;
- ✓ reconnaissance et protection des utilisations traditionnelles et courantes de la région par la Première nation concernée;

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en oeuvre

- ✓ protection de la diversité des populations fauniques ainsi que de leur liberté d'action contre les activités susceptibles de réduire la capacité du territoire à soutenir la vie sauvage;
- ✓ sensibilisation du public aux ressources naturelles de la région à cogérer.

E. CONSEILS ET LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE NÉGOCIATION

I Les buts fondamentaux

Avantages mutuels. Dans la mesure du possible, les ententes de cogestion devraient déboucher sur le développement durable et sur une gestion durable des ressources au profit de toutes les parties. Indépendamment d'autres facteurs liés à la gérance judicieuse des terres, les avantages de la cogestion finiront par prendre fin si l'on ne se soucie pas de développement durable ou si les ressources ne sont pas gérées de façon durable. Ce résultat, naturellement, peut être désastreux pour toutes les parties concernées et pour leurs modes de vie. En outre, si toutes les parties n'y trouvent pas leur compte, c'est que les négociations n'ont pas atteint leur but et que les ressources ne sont pas vraiment cogérées au meilleur des intérêts de chacune des parties.

Plusieurs facteurs découlent de ces buts fondamentaux :

Partenariats. Le processus de négociation de l'entente de cogestion devrait aboutir à de solides partenariats. Comme on l'a vu plus haut, la meilleure façon d'établir ces partenariats est d'obtenir le respect par sa compétence aux négociations. Cette compétence est, du moins en partie, le résultat d'une bonne connaissance des dossiers.

Dans la plupart des négociations, il faut en arriver à une entente mutuelle sur plusieurs plans. Il faut pour cela *accepter dans une certaine mesure les positions des autres intervenants*. Pour reprendre un exemple déjà examiné, cela suppose l'acceptation du type de connaissances de toutes les parties intéressées. Les connaissances traditionnelles et scientifiques doivent être non seulement respectées et considérées comme valables, mais elles doivent aussi être prises en compte dans l'entente de cogestion et dans les procédures de mise en œuvre adoptées. Autrement, les négociations n'aboutiront pas à de véritables processus de cogestion.

En somme, il faut que tous les intervenants essaient de comprendre la vision du monde des autres parties. Il ne s'agit pas pour autant d'adopter cette vision du monde, mais d'en intégrer les éléments susceptibles de favoriser une saine cogestion.

Toujours s'en rapporter à la collectivité. La participation de la collectivité peut aider de façon appréciable à trouver un terrain d'entente, au profit de tous les intervenants à la table de négociation. Dans le cas des Premières nations et des tiers intervenant dans les négociations, tels que les pourvoyeurs, il peut être nécessaire de consulter la collectivité à plusieurs reprises pour vérifier les prises de position et transmettre l'information obtenue auprès des autres négociateurs.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en oeuvre

Ces aller-retour ne ralentissent pas forcément les négociations si les modalités en sont prévues dans le calendrier des négociations.

Éviter les désaccords. Personne ne peut être contraint de comprendre le point de vue de l'autre. Il peut arriver que, malgré tous les efforts des représentants des Premières nations, leurs points de vue soient rejetés parce que jugés non scientifiques par les autres parties. Il en est de même des connaissances mises de l'avant par les scientifiques qui peuvent, elles aussi, être rejetées d'emblée. Lorsqu'on est confronté à cette difficulté, il faut choisir entre deux options :

1. décider si les représentants à la table de négociation sont les mieux placés pour conclure une entente satisfaisante;
2. expliquer à ces négociateurs la valeur des connaissances mises de l'avant par les utilisateurs des ressources (chasseurs, piégeurs, etc.) et les scientifiques (biologistes, experts-forestiers, etc.), la contribution de chacun de ces deux types de connaissances à la réalisation des objectifs communs et l'importance, par conséquent, d'accepter les deux visions du monde.

Sauf en dernier recours, la remise en question de la présence des représentants des autres parties intéressées à la table de négociation, soit la première option, n'est pas souhaitable. À l'instar des Premières nations qui n'apprécient pas qu'on remette en question le choix de leurs représentants, le gouvernement et les autres parties pourraient s'en trouver offusqués. Si la présence de certains représentants est contestée, sauf en cas de force majeure, on risque de provoquer des réactions de défensive et de perdre du terrain. Les interventions pédagogiques et les explications, soit la deuxième option, motivées par un esprit de collaboration, sont plus efficaces.

Compréhension mutuelle. La plupart des négociateurs d'une entente de cogestion pensent qu'il est toujours possible de trouver une solution aux problèmes, quelle que soit la difficulté. Les problèmes qui surgissent au cours des négociations peuvent être réglés si l'on prend la peine d'examiner les options possibles et d'adopter celle qui, sans préjudice pour les négociateurs, est la plus apte à rétablir la compréhension mutuelle. Un problème examiné plus haut illustre bien comment l'ingéniosité et la créativité peuvent aboutir à de bonnes idées et comment il existe sans doute des solutions valables à pratiquement tous les problèmes de cogestion :

- ! Faites venir des experts indépendants de la Première nation et capables de démontrer la valeur des connaissances «traditionnelles» des Autochtones. Ces experts pourraient organiser un atelier pour initier les représentants du gouvernement, de l'industrie et des Premières nations aux diverses cultures.
- ! Faites venir des Aînés pour qu'ils exposent leurs connaissances aux intervenants. Un animateur pourrait ici maintenir la discussion sur la bonne voie.

- ! Permettez à des utilisateurs des ressources des Premières nations d'accompagner les biologistes du gouvernement, par exemple, pour effectuer un travail en commun.
- ! Utilisez des cartes des ressources dressées à l'échelon local, de même que des photographies aériennes, pour montrer l'emplacement de sites traditionnels, d'activités d'utilisation des sols, des aires protégées et des perturbations subies par les terres et les ressources avec le temps.
- ! Utilisez la gestion forestière à titre d'exemple, en réunissant un ensemble de photographies aériennes sur une région donnée et une période de 50 ans pour montrer le rôle des activités industrielles dans la perturbation des forêts.
- ! Encouragez les autres parties à écouter le point de vue des Premières nations avec ouverture d'esprit. Il faut pour cela que les représentants des Premières nations fassent preuve de patience et qu'ils partagent sans arrière-pensée leurs expériences, leurs connaissances et leurs préoccupations.

Écoute et respect mutuel. La même considération doit être accordée aux autres intervenants qui se trouvent à la table de négociation. Les représentants des Premières nations doivent être encouragés à écouter et à respecter le point de vue des porte-parole du gouvernement et de l'industrie. Bien souvent, il est nécessaire de faire venir un animateur pour favoriser la communication.

Si des problèmes de communication font piétiner les négociations, faites preuve d'ouverture d'esprit en essayant de comprendre. Si vous êtes incapable de comprendre un point quelconque, par exemple, demandez la présence d'une partie indépendante pour donner des explications supplémentaires, si cela peut s'avérer utile. Prenez aussi pour hypothèse que les autres parties

Avantages mutuels, formation de solides partenariats, traitement efficace des désaccords. Ce sont là quelques-uns des buts des négociations et des ententes qui en découlent. Ce sont aussi des compétences à acquérir pour les négociations. Le but ultime des négociations demeure toujours, cependant, d'obtenir ce qu'on vous a donné comme mandat d'obtenir. Les négociateurs d'une entente de cogestion ne doivent jamais perdre de vue les points suivants : leurs intérêts et ce qu'ils espèrent réaliser au nom de la partie qu'ils représentent. Simultanément, ils doivent garder l'œil sur les intérêts des autres intervenants.

son désireuses d'agir en toute bonne foi. Par exemple, les ressources de subsistance répondent à des besoins culturels, sociaux et spirituels que les représentants de l'industrie, du gouvernement et du monde scientifique ne comprennent pas de la même manière que les représentants des Premières nations. Une séance avec un tiers indépendant pourrait permettre un début de compréhension à ce sujet.

II Fonder les négociations sur des intérêts

Les négociations fondées sur des intérêts communs sont habituellement très efficaces. Il est préférable de concentrer les efforts sur les intérêts, plutôt que sur les positions, comme nous le verrons dans les pages suivantes. Les négociateurs chevronnés en matière de cogestion se considèrent toujours comme les défenseurs des intérêts de leur groupe, mais ils travaillent en collaboration avec les autres négociateurs, la main dans la main, afin de résoudre les problèmes qui se présentent. Pour atteindre leurs objectifs :

- ! ils ne doivent pas s'attaquer mutuellement. Il est plus efficace d'isoler les personnes des problèmes eux-mêmes. Ils peuvent à cette fin concentrer leur énergie sur les intérêts, plutôt que sur les prises de position;
- ! ils doivent sonder le terrain pour découvrir quels intérêts ils ont en commun (comme celui de gérer une ressource particulière de façon durable) et éviter la «rigidité». Cela ne veut pas dire qu'il faille «donner sa marchandise». Il s'agit plutôt de mettre au point des options parmi lesquelles choisir pour régler un problème, puis de définir et utiliser des critères objectifs pour régler chaque problème. S'entêter dans des positions extrêmes fait perdre du temps et retarde indûment la conclusion d'une entente.

Plutôt que de prendre des positions fermes et rigides sur les questions, trouvez les points communs entre les intervenants. Cela n'est pas aussi difficile qu'on pourrait le croire à première vue. Commencez par vous interroger sur la nature de ces points communs. Par exemple, tous les intervenants tiennent à une exploitation forestière durable, au maintien des populations animales, à la sauvegarde du mode de vie des piégeurs, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde des ressources aux fins de l'utilisation et de l'agrément des générations futures. Ce sont là des points communs sur lesquels on peut se fonder pour entreprendre les discussions.

Une position initiale extrême et l'absence de concessions retarderont forcément la conclusion de l'entente, si celle-ci demeure possible. La situation se complique encore lorsqu'il y a plus de deux parties. Or, pour les ententes de cogestion, il y a souvent au moins trois parties.

Avant d'examiner les méthodes de négociation les plus fructueuses, jetons un coup d'œil sur les techniques à éviter parce qu'elles ont souvent mené à l'échec.

- a) **Mauvaises méthodes de négociation.** Voici quelques exemples de méthodes de négociation à éviter :

Évitez de faire le raisonneur. Se disputer au sujet d'une position n'est pas une méthode très efficace de négociation. Une position rigide limite les autres parties à une seule façon d'aborder la question. Les négociateurs peuvent facilement faire piétiner les négociations en essayant de convaincre les autres parties du bien-fondé de leur prise de position;

exemple : une Première nation qui insisterait pour revendiquer le contrôle total de la ressource ou le gouvernement qui en exigerait autant.

Ne soyez pas inflexible. Plus vous essaieriez de convaincre les autres parties qu'il vous est impossible de modifier votre position, plus cela deviendra difficile effectivement. Dans ces conditions, on ne risque guère d'en arriver à une entente puisque qu'aucune des deux parties ne veut céder la moindre parcelle de terrain.

Ne vous laissez pas «emprisonner» par une position. Si l'on consacre toute son attention à une position prédéfinie, on sera moins enclin à tenir compte des préoccupations des autres intervenants. Les buts communs (tels que la gestion durable des ressources) passeront au second plan, masqués par la guerre de positions.

Le fait de s'accrocher à une position demande beaucoup de temps et d'énergie, en plus de paralyser les négociations. Les positions initiales extrêmes et le refus des concessions ne feront que retarder la conclusion de l'entente.

Cette attitude est encore plus néfaste lorsqu'il y a plus de deux parties, ce qui est généralement le cas pour les ententes de cogestion.

N'essayez pas d'être trop «gentil». Être «gentil» n'est jamais la solution. Les négociateurs continueront de défendre leurs positions, mais gentiment, au lieu de crier. S'ils arrivent à conclure une entente, celle-ci laissera sans doute à désirer, car elle sera fondée sur des positions non consensuelles plutôt que sur des solutions soigneusement élaborées en commun pour répondre aux intérêts de tous les intervenants.

Ne remettez pas en cause l'intégrité des autres intervenants à la table de négociation.

Ne soyez pas vexé par le manque de connaissances que certaines des parties à la table de négociation pourraient avoir au sujet des activités traditionnelles des Autochtones.

Ne «rabâchez» pas les vieilles injustices du passé. Tout le monde connaît l'histoire des relations entre les Premières nations, le gouvernement et l'industrie. La cogestion vise justement à aller de l'avant sur de meilleures bases.

Ne partez pas du postulat que tous les membres des Premières nations sont de bons gardiens du territoire et que tous les porte-parole du gouvernement et de l'industrie ne voient dans la terre qu'un simple moyen de réaliser des profits. L'expérience a montré qu'un certain nombre de facteurs déterminent la perception qu'on peut avoir de la gestion des ressources. Il faut tenir compte de ces facteurs.

b) Méthodes de négociation efficaces

Colère. Nous avons tous des émotions. Il peut apparaître superflu de rappeler ce truisme mais, à la table de négociation, il est facile de se fâcher lorsqu'on n'est pas d'accord avec ce que disent les autres. C'est le cas, tout particulièrement, dans les négociations de cogestion, étant donné que les ressources sont un enjeu important pour tous les participants et que des problèmes de communication transculturelle peuvent se présenter. Évitez de crier car cela n'est pas efficace et vous risqueriez d'offusquer des personnes, qui cesseraient de vous écouter. *Les négociateurs se froissent souvent les uns les autres sans même savoir pourquoi.*

Travailler dans un esprit de coopération. La résolution des problèmes communs par un travail en collaboration est l'objet même de la cogestion des ressources. C'est pourquoi il convient d'éviter d'avoir recours à des personnes qui recherchent l'affrontement et de choisir de préférence des négociateurs qui savent résoudre les problèmes. Cette stratégie est la plus efficace et favorise la conclusion d'une entente judicieuse.

Pour un maximum d'efficacité dans les négociations d'une entente de cogestion, les négociateurs doivent finir par se considérer comme des collaborateurs ayant un problème à résoudre. En règle générale, les négociations les plus fécondes se font sans confrontation. La conclusion d'une entente de cogestion fructueuse et la réussite de la mise en œuvre dépendent tout autant des relations qu'entretiennent les intervenants que des institutions de gestion. Il ne sert à rien de crier à la table de négociation. Vous offusqueriez vos interlocuteurs, qui ne voudraient plus vous écouter.

En outre :

Écoutez le points de vue des autres dans un esprit ouvert.

Donnez à tous les intervenants l'occasion de s'exprimer – sans confrontation – au sujet des ressources à gérer. Rappelez-vous que *les négociations fondées sur des intérêts communs sont en général très efficace*. C'est pourquoi il est si important d'apprendre à connaître ce que veulent exactement les autres intervenants.

Rappelez-vous que les discussions au sujet d'une cogestion visent justement à en arriver à un accord, à un compromis et à la satisfaction de tous les intéressés de la meilleure façon possible. Il ne s'agit pas d'en faire à sa tête, quoi qu'il arrive.

Acceptez le fait que chaque représentant à la table de négociation voit la réalité de son propre point de vue. La plupart des points de vue sont aussi valables les uns que les autres.

Acceptez le fait que la valeur marchande des ressources n'est pas la seule valeur que prisent les autres intervenants.

Acceptez le fait que dans le Canada d'aujourd'hui, il faut mettre à contribution des techniques «modernes» aussi bien que traditionnelles pour cogérer convenablement les ressources. Les autres intervenants doivent en convenir également.

III Règlement des différends

Les pourparlers et les négociations en vue de la conclusion d'une entente de cogestion, de même que la mise en œuvre subséquente de cette entente, sont liés directement ou indirectement au règlement des différends. *Les ententes de cogestion elles-mêmes sont une forme de règlement de différends étant donné qu'elles sont le résultat d'un processus de prise de décision commune par les intervenants et qu'elles supposent l'élaboration conjointe de politiques, la mise en place de structures de gestion mixtes et l'élaboration de concert de plans de gestion.* Ces ententes supposent que les Premières nations, le gouvernement, l'industrie et les scientifiques se réunissent pour élaborer ensemble des politiques et des plans de gestion des ressources, par opposition à une action gouvernementale unilatérale. Cette dernière solution ne satisfait plus les parties intéressées.

Inquiétudes au sujet des ententes. On commettrait une erreur en ne mentionnant pas dans l'entente de cogestion finale les inquiétudes, les différends ou les réserves qu'une partie pourrait avoir au sujet d'un élément de l'entente, que ce soit les modalités d'application de la loi ou d'autres dispositions de cogestion. Les ententes elles-mêmes doivent préciser clairement les réserves des parties ou présenter des observations générales jugées importantes par l'une ou l'autre de ces dernières. À titre d'exemple, une partie pourrait tenir à mentionner dans l'entente qu'au terme des négociations elle demeure sceptique au sujet des délais convenus pour la réalisation de certains objectifs tels que, par exemple, la réparation de dommages écologiques causés par accident. Une autre partie pourrait souhaiter des interventions plus rapides.

Indépendance des organes constitués. Étant donné l'importance des terres et des ressources dans la vision du monde, la culture et les pratiques des Premières nations, la réussite des processus de règlement des différends issus de la cogestion dépend du degré d'autonomie du conseil de cogestion et de l'égalité de représentation. L'entente de cogestion peut être vouée à l'échec si les parties ne sont pas représentées à parts égales et si le pouvoir de gestion n'est pas partagé.

Il est important de savoir que des parties extérieures à l'entente de cogestion peuvent être touchées par les différends. Si c'est le cas, elles pourraient avoir le droit de participer au processus de médiation aux fins du règlement du différend.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en oeuvre

Voici d'autres conseils au sujet du règlement des différends qui pourraient être utiles au cours des négociations :

Ne partez pas de l'hypothèse que tout le monde à la table de négociation interprète de la même façon que vous la notion de propriété foncière. Chaque personne doit exprimer clairement sa perception des choses dans la discussion.

Ne vous attendez pas à ce que les autres se rangent de votre avis et ne vous fâchez pas s'ils ne le font pas. La cogestion est un processus de compromis en faveur d'une gestion durable des ressources : le but est de faire comprendre son point de vue.

Ne vous imaginez pas que les provinces ne sont pas intéressées à discuter de cogestion avec les Premières nations.

Ne vous convainquez pas que les points de vue défendus par certains négociateurs à la table de négociation sont forcément ceux des autres intervenants. Évitez d'attaquer les personnes, car cela n'est pas productif.

Reconnaissez que bon nombre des préoccupations que l'on peut avoir au sujet d'une gestion efficace des ressources sont partagées par les intervenants autochtones et les habitants non autochtones d'une région considérée comme un territoire traditionnel. Malgré des différences de perception et de droit en ce qui a trait à la propriété foncière, ces intérêts communs peuvent être suffisants comme point de départ à la recherche d'objectifs de gestion communs.

Acceptez le fait qu'il est possible de cogérer des terres et des ressources même lorsqu'il existe des divergences de vue à l'égard de la propriété de ces terres et de ces ressources. L'acceptation et le respect des divers points de vue rendent la chose possible.

Faites l'effort d'apprendre ce que les autres intervenants à la table de négociation ont à vous enseigner en écoutant leurs points de vue et en les analysant pour voir dans quelle mesure ils pourraient être utiles.

IV Intérêts des intervenants

Plusieurs secteurs de ressources renouvelables peuvent être touchés par une entente de cogestion et plusieurs instances peuvent intervenir. Selon la ressource, la compétence peut relever du gouvernement fédéral (ex. : mammifères marins et oiseaux migrateurs), des gouvernements provinciaux (ex. : forêts et faune) et même des deux paliers de gouvernement. Les gouvernements provinciaux et fédéral peuvent avoir compétence sur des terres que les Premières nations considèrent comme des territoires traditionnels. Les intéressés sont généralement les Premières nations, le gouvernement et l'industrie, mais d'autres tiers peuvent aussi avoir des intérêts.

Participation et consultation. *Il s'agit d'une question capitale capable d'assurer la réussite ou de provoquer l'échec d'une entente, et qui peut gâter les relations entre les groupes. De graves problèmes peuvent survenir lorsque les consultations ne sont pas complètes ou privilégient des intervenants ayant des intérêts dans les terres ou les ressources visées.*

Les intérêts des intervenants peuvent être plus complexes qu'ils ne paraissent à première vue. Par exemple, certains intérêts peuvent être divergents tandis que d'autres sont partagés. En outre, ces intérêts peuvent changer pendant la durée des négociations. Ainsi, les intérêts des divers intervenants peuvent concorder sur un certain plan, s'il se trouve que les Premières nations désirent protéger divers secteurs contre le développement industriel en raison des activités traditionnelles qu'on y pratique mais sont prêts à prendre part à des activités de développement économique fondées sur l'exploitation des ressources.

Il ne faut pas croire que la présence des représentants à la table de négociation suffit pour régler les problèmes soulevés par la collectivité en général. Par exemple, même si les dirigeants d'une Première nation sont en faveur de la cogestion, dont l'exploitation des ressources, d'autres membres de la collectivité peuvent y être opposés. Ce sont là d'autres motifs encore qui expliquent pourquoi la consultation et la participation de la collectivité sont si importantes pour les négociations et pour la mise en œuvre de l'entente.

Les divers intervenants peuvent aussi avoir des préoccupations différentes concernant les contingents, les populations, les habitats, etc. Ces divergences de vue sont très importantes et doivent être traitées à la table de négociation; les solutions pourront ensuite être inscrites dans l'entente de cogestion. Voici quelques suggestions pour la recherche d'une solution à ces divergences de vue :

- ! Les intervenants s'emploient à établir des priorités pour l'exploitation des ressources qui sont compatibles avec le développement durable, avec l'utilisation traditionnelle des terres par les Premières nations et avec les besoins de l'industrie.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en oeuvre

- ! Les connaissances autochtones traditionnelles et les connaissances scientifiques peuvent être combinées lorsqu'on établit de concert des estimations des ressources disponibles et potentielles. L'état des ressources et des besoins de subsistance des Premières nations doivent également entrer en ligne de compte.
- ! **Problèmes communs.** Les problèmes communs à toutes les parties, comme la diminution des populations de poissons, d'originaux et de caribous, offrent un bon point de départ pour les discussions et les négociations.
- ! L'argent, les titres de propriété, les terres et les contingents ne sont pas les seules questions qui surgissent dans la cogestion des ressources naturelles. Il faut aussi tenir compte de questions comme la spiritualité et la valeur autre que marchande des ressources.
- ! Une attention spéciale doit être accordée à la gestion des aires protégées et des parcs. Même si elles sont protégées pour l'agrément de la population en général, ces terres peuvent avoir une importance spéciale pour les utilisateurs de ressources des Premières nations qui s'y livrent à des activités de chasse ou autres.
- ! La cogestion des ressources peut comporter une dimension de développement commercial. Par exemple, les réserves de pétrole et de gaz hors réserve ne sont pas généralement traitées comme des ressources à cogérer. Toutefois, les Premières nations pourraient viser à créer de nouvelles entreprises à l'appui de l'industrie ou de leur participation à l'industrie. Ces questions peuvent aussi faire l'objet de l'entente de cogestion.

Bien d'autres questions peuvent découler des divergences de vue entre les divers intervenants, entraînant encore de nombreux problèmes. Voici quelques lignes directrices à cet égard :

Ne tenez pas pour acquis que la présence des représentants à la table de négociation fera disparaître les problèmes qui existent dans la collectivité en général. Les Premières nations peuvent prévenir les difficultés en consultant la collectivité de façon régulière et en faisant participer des membres aux activités liées aux discussions et à la cogestion.

Ne partez pas du postulat que tous les intéressés seront d'accord sur la façon de gérer les parcs et les aires de conservation. Si vous avez des doutes, énoncez clairement votre point de vue à la table de négociation et demandez aux autres d'exprimer le leur. Par exemple, de nombreuses Premières nations peuvent souhaiter de poursuivre leurs activités traditionnelles à l'intérieur de ces zones, alors que les autres parties y sont opposées.

Ne partez pas de l'hypothèse que toutes les ressources peuvent être gérées de la même façon. Chacune des ressources visées suppose des activités de gestion particulières et parfois très différentes (ex. : surveillance, application de la loi, contingents, etc.).

N'assumez pas que toutes les Premières nations ont une culture identique. Chacune des collectivités des Premières nations, même au sein de la même nation ou d'un même groupe culturel (les Cris, par exemple), est différente. Deux collectivités très proches sur le plan linguistique et géographique peuvent voir la même question dans des optiques très différentes.

Ne pensez pas que ce qu'affirment les intervenants est automatiquement considéré comme vrai à la table de négociation. Les perceptions de la réalité et des questions à la table de négociation diffèrent avec chaque individu.

Ne soyez pas convaincu que toutes les Premières nations s'opposent au développement industriel (dont l'exploitation minière et forestière). Bon nombre d'entre elles tiennent à participer au développement industriel et à prendre part à des activités économiques au profit des individus et des collectivités.

Ne pensez pas que l'industrie soit contre l'idée de travailler en collaboration avec les Premières nations. Pour des raisons de préjugés à l'égard des pratiques traditionnelles, les représentants de l'industrie ne savent pas toujours bien comment aborder les Premières nations pour travailler avec elles en collaboration.

Vous pouvez partir de l'hypothèse que les Premières nations continuent d'utiliser les territoires traditionnels pour des activités traditionnelles.

Vous pouvez postuler que l'industrie et le gouvernement tiennent tout autant que les Premières nations à en arriver au développement durable dans un contexte de cogestion.

V Financement de la cogestion

Les modalités de financement des ententes de cogestion diffèrent selon la situation. Il existe divers mécanismes. On ne dispose pas d'une liste des sources de financement fédérales et provinciales, mais on peut présenter quelques suggestions.

Le gouvernement ne veut plus ou ne peut plus être la seule source financière des ententes de cogestion. Les Premières nations doivent montrer qu'elles sont prêtes à contribuer, que ce soit au moyen des ressources provenant d'un règlement de revendications territoriales, au moyen des contreprises issues des ententes de cogestion ou au moyen de bourses d'étude offertes aux

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en oeuvre

étudiants. Pour sa part, le gouvernement doit reconnaître que tout ne se fait pas du jour au lendemain.

Par ailleurs, les contributions dépendent de l'étape où en sont arrivées les discussions de cogestion. Au cours des étapes de discussion et de négociation, la participation des Premières nations doit être financée par des sources fédérales et provinciales. *En règle générale, l'industrie finance sa propre participation.*

Établissements d'enseignement. Les Premières nations sont invitées à demander une aide supplémentaire aux établissements d'enseignement. Bien souvent, les étudiants des facultés de sciences et de lettres ne demandent pas mieux que d'entreprendre des travaux de recherche de deuxième ou de troisième cycle en rapport avec la cogestion dont pourrait profiter une Première nation particulière.

- ! Il convient de réserver des fonds suffisants pour la mise en œuvre de l'entente. Il ne sert à rien de mettre au point des procédures détaillées pour contrôler une ressource ou pour assurer l'application de la loi si l'on ne dispose pas des fonds voulus à cette fin.
- ! Toutes les parties à une entente de cogestion doivent être tenues d'apporter une contribution financière ou en espèces pour la mise en œuvre de l'entente.
- ! À l'étape des discussions, au moment où la consultation et la participation de la collectivité sont de rigueur, les Premières nations doivent avoir accès aux fonds fédéraux engagés à cette fin. Dans certains cas, les gouvernements provinciaux doivent aussi assumer une part des coûts, notamment si la zone à gérer correspond à des terres publiques provinciales.
- ! Tous les intervenants doivent s'engager à partager les coûts aussi bien que les avantages de la cogestion. Ces avantages comprennent les bénéfices réels et potentiels, de même que les données disponibles.
- ! L'industrie doit elle aussi apporter sa contribution. Celle-ci peut prendre la forme de fonctions de soutien comme la cartographie, des services d'hélicoptère, la formation d'étudiants de la collectivité et une participation financière.
- ✓ **Partez** de l'hypothèse que tous les intervenants ont intérêt à mettre en place des processus de gestion des ressources qui s'autofinancent, sont efficaces et sont viables à long terme. Dans le cas contraire, ces intervenants ne devraient même pas se trouver à la table de négociation.

- ✓ **Rappelez-vous** que les négociateurs et les intervenants sont des personnes qui ont leurs propres idées au sujet des problèmes et des autres participants. Il est important de respecter ces personnes tout autant que les principes mêmes de la cogestion.
- ✓ **N'oubliez pas** que les intervenants ont les mêmes préoccupations à la table de négociation : protéger les ressources, exploiter les secteurs et les ressources de façon durable et sauvegarder les modes de vie.
- ✓ **Soyez persuadé** que les intervenants non autochtones et non gouvernementaux à la table de négociation ont depuis longtemps des racines dans la région à cogérer. Bien souvent, par exemple, les pourvoyeurs et les exploitants miniers sont des habitants de quatrième ou de cinquième génération dans la région. Leur place à la table de cogestion est tout aussi justifiée que celle des Premières nations et du gouvernement.

VI Recours à des experts-conseils et à des personnes-ressources

L'élaboration d'une entente de cogestion est un processus compliqué. Pour certaines tâches, il faut de l'aide. Des fonds doivent être accordés aux Premières nations pour qu'elles retiennent les services des spécialistes dont elles ont besoin, à moins que ces spécialistes soient détachés du milieu gouvernemental ou universitaire. Voici quelques domaines techniques possibles : cartographie et aménagement du territoire, développement communautaire, biologie, anthropologie, droit, économie des ressources, foresterie, exploitation minière, etc.

Il importe de fixer son attention sur certains points lorsqu'on a recours aux services d'experts-conseils et de personnes-ressources :

- ! N'engagez des spécialistes que pour des projets à court terme. Un savoir-faire particulier est nécessaire pour chaque fonction particulière. L'idée est de cogérer les ressources à l'échelon local et non pas de fournir des emplois à long terme.
- ! Choisissez une personne à l'échelon local pour travailler en collaboration avec les Aînés de façon régulière. Cette personne devrait aussi pouvoir participer aux dossiers de cogestion simultanément. De cette façon, il n'est pas nécessaire de compter sur un expert-conseil pour vérifier l'information et faire participer la collectivité.
- ! On peut avoir recours à un expert-conseil pour faciliter le processus d'engagement, aider à régler les problèmes et les difficultés de communication et entreprendre des projets spéciaux.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en oeuvre

- ! À certaines étapes, il est utile de demander à un expert-conseil participant au projet de cogestion de servir d'animateur auprès des intervenants. Il ne s'agit pas ici d'une fonction à long terme mais d'une intervention ponctuelle, selon les besoins.
- ! Il faut un coordonnateur du projet de cogestion à l'échelon de la collectivité. Il n'est pas nécessaire d'engager un expert-conseil pour faire ce travail. Une personne de la localité devrait occuper ce poste, quitte à lui donner la formation voulue. Cette formation pourrait d'ailleurs être confiée à un expert-conseil.

Ne limitez pas votre choix d'experts-conseils et de personnes-ressources aux biologistes et autres spécialistes de la faune. La cogestion est aussi un processus de développement communautaire et de gestion collective. Elle ne s'arrête pas à la gestion des ressources et des terres.

Utilisez des experts-conseils et des avocats comme personnes-ressources pour les séances de négociation, au besoin. Ces personnes ne sont là, toutefois, que pour conseiller la Première nation, et non pour prendre le contrôle des activités et des positions de la Première nation.

Prévoyez une vaste participation de la collectivité aux processus de discussion et de négociation. Trouvez des experts-conseils et des personnes-ressources qui sont d'accord avec ce principe et qui faciliteront la réalisation de cet objectif.

Recherchez des experts-conseils qui ont une vaste expérience du développement axé sur la collectivité. Ces personnes pourront véritablement se sentir à l'aise au sein de la collectivité même si elle est éloignée du milieu urbain. Trop souvent, les experts-conseils ont un CV remarquable mais ont du mal à s'adapter à la réalité communautaire.

ANNEXE I - Bibliographie sur la cogestion avec les Autochtones

a) Canada et États-Unis

- Abel, Kerry and Jean Friesen (eds.)
1991 *Aboriginal Resource Use in Canada*. Winnipeg: University of Manitoba Press.
- Adams, Marie et al.
1993 “Alaska and Inuvialuit Beluga Whale Committee - an initiative in “at home management.” In: *Arctic* 46(2):134-137.
- Albrecht, Daniel E.
1991 *Co-Management as Transaction: the Kuskokwim River Salmon Management Working Group*. Ottawa: National Library of Canada.
- Amend, Donald F.
1989 “Alaska’s regional aquaculture associations co-management of salmon in Southern Southeast Alaska.” In: Evelyn Pinkerton (ed.), *Co-operative Management of Local Fisheries*. Vancouver: University of British Columbia Press, pp. 125-136.
- Anderson, Kat
1993 “Native Californians as ancient and contemporary cultivators.” In: Thomas C. Blackburn and Kat Anderson (eds.), *Before the Wilderness: Environmental Management by Native Californians*. Menlo Park: Ballena Press Publication, pp. 151-174.
- Andresen, Steinar
1993 “The effectiveness of the International Whaling Commission.” In: *Arctic* 46(2):108-115.
- Anonymous
n/d *Comprehensive Tribal Fisheries Management: A Holistic Approach*. Olympia: Treaty Indian Tribes of Western Washington.
- Anonymous
n/d *Presenting the Chelan Agreement: Comprehensive Water Resources Planning*. Olympia: Northwest Indian Fisheries Commission.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en œuvre

- Anonymous
1986 "Paper Promises Co-management for B.C." In: *Kahtou News* 4(4).
- Anonymous
1987 *Changing Times, Challenging Agendas: Economic and Political Issues in Canada's North*. Ottawa: Canadian Arctic Resources Committee.
- Anonymous
1989 "Co-management of the Fisheries Resources of the Pacific Northwest." In : *Native Law Review* 7(10).
- Anonymous
1990 *Porcupine Caribou Management Board: Fourth Annual Report - 1989-90*. Whitehorse, Yukon: Porcupine Caribou Management Board.
- Anonymous
1992 *Tribal Timber/Fish/Wildlife Programs: 1988-1990*. Timber/Fish/Wildlife(TFW) Agreement report. Olympia.
- Anonymous
1992 *The Yukon Wolf Conservation and Management Plan*. Whitehorse: Department of Renewable Resources.
- Anonymous
1994 *Co-Management Plan for Southeast Baffin Beluga*. Iqaluit: Planning Committee for Southeast Baffin Beluga.
- Anonymous
1994 "Fish and Wildlife Co-management." In: *Kahtou News* 3(1).
- Anonymous
1994 *Co-Management Development Guide*. Environment and Natural Resources Directorate. No publisher.
- Axon, Lee
1994 *The Application of ADR Within DIAND: An Inventory of Dispute Resolution Activities and Processes*. A report submitted to the Department of Indian Affairs and Northern Development Canada. Ottawa: Policy Research and Analysis Directorate.

- Bailey, John
1994 “Managing protected areas in the north: what we know, what we need to learn about co-management.” In: Juri Peepre and Bob Jickling (eds.), *Northern Protected Areas and Wilderness*. Whitehorse: Canadian Parks and Wilderness Society, Yukon College, pp. 91-99.
- Bendickson, Jamie
1991 *Co-management Issues in the Forest Wilderness: A Stewardship Council for Temagami*. Calgary: Canadian Institute for Resources Law.
- Berkes, Fikret
1980 “Issues and perspectives in fish and wildlife management in the James Bay area.” In: *Bulletin of the Canadian Society of Environmental Biologists* 37(2):95-101.
1981 “Fisheries of the James Bay area and northern Quebec: a case study in resource management.” In: M.R. Freeman (ed.), *Proceedings: First International Symposium on Renewable Resources and the Economy of the North*. Ottawa: Association of Canadian Universities for Northern Studies and the Man and the Biosphere Program, pp.143-160.
1984 “Alternative styles in living resources management: the case of James Bay.” In: *Environments* 16(3):114-123.
1987 “Common property resource management and Cree Indian fisheries in Subarctic Canada.” In: B.J. McCay and J.M. Acheson (eds.). *Capturing the Commons*. Tuscon: University of Arizona Press, pp. 66-91.
1989 “Co-Management and the James Bay Agreement.” In: Evelyn Pinkerton (ed.), *Co-operative Management of Local Fisheries*. Vancouver: University of British Columbia Press, pp. 181-208.
- Berkes, F., P. George, R. Preston and J. Turner
1992 *The Cree View of Land and Resources: Indigenous Ecological Knowledge*. TASO Report, Second Series, No.8. Hamilton: McMaster University.
- Berkes, Fikret (ed.)
1989 *Common Property Resources: Ecology and Community Based Sustainable Development*. London: Belhaven Press.
- Binder, Lloyd N. and Bruce Hanbidge
1993 “Aboriginal people and resource co-management.” In: Julian T. Inglis (ed.), *Traditional Ecological Knowledge: Concepts and Cases*. International Program on Traditional Ecological Knowledge. Ottawa: International Development Research Centre, pp.121-132.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en œuvre

- Black, Shawn D.
1994 *An Assessment of the Use of Indigenous Knowledge Within Yukon Land Use and Resource Management Plans*. Honours Thesis (Geography). Toronto: Ryerson Polytechnic University.
- Blackburn, Thomas C. and Kat Anderson (eds.)
1993 *Before the Wilderness: Environmental Management by Native Californians*. Menlo Park: Ballena Press Publication.
- Bonar, Rick
1991 “Integrated planning for timber and wildlife.” In: Joan Sherman (ed.), *Boreal Forest Conference Proceedings*. Athabasca: Athabasca University, pp. 135-139.
- Bonin, Raymond
1995 *Co-Management: Report of the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development*. Ottawa: Canada Communication Group.
- Bowes, M. and J. Krutilla
1989 *Multiple Use Management: The Economics of Public Forestlands*. Washington: Resources for the Future Press.
- Bratton, Susan
1994 “Acceptable change: people, values and management.” In: Juri Peepre and Bob Jickling (eds.), *Northern Protected Areas and Wilderness*. Whitehorse: Canadian Parks and Wilderness Society, Yukon College, pp. 232-240.
- Busiahn, Thomas R.
1987 *Fishery Co-Management: a Response to Legal, Social, and Fiscal Imperatives*. Odanah: Great Lakes Indian Fish Wildlife Commission.
1989 “The development of state/tribal co-management of Wisconsin fisheries.” In: Evelyn Pinkerton (ed.), *Co-operative Management of Local Fisheries*. Vancouver: University of British Columbia Press, pp. 170-180.
- Caulfield, Richard
1988 “The role of subsistence resource commissions in managing Alaska’s new national parks.” In: Milton M.R. Freeman and L.N. Carbyn (eds.), *Traditional Knowledge and Renewable Resource Management In Northern Regions*. Edmonton: The IUCN Commission on Ecology and the Canadian Circumpolar Institute, pp. 55-64.

- Cizek, Petr
1990 *The Beverly-Kaminuriak Caribou Management Board: A Case Study of Aboriginal Participation in Resource Management.* Ottawa: Canadian Arctic Resources Committee.
- Clancy, Peter
1990 “Political development and wildlife management.” In: Gurston Dacks (ed.), *Devolution and Constitutional Development in the Canadian North.* Ottawa: Carleton University Press.
- Cohen, Fay G.
1989 “Treaty Indian tribes and Washington state: the evolution of tribal involvement in fisheries management in the U.S. Pacific Northwest.” In: Evelyn Pinkerton (ed.), *Co-operative Management of Local Fisheries.* Vancouver: University of British Columbia Press, pp. 37-48.
- Connell, Barbara E.
1985 *Arrangements for Co-Management of Fisheries and Wildlife by Native People and Government in Canada.* Ottawa: National Library of Canada.
- Dacks, Gurston and Ken Coates (eds.)
1988 *Northern Communities: The Prospects for Empowerment.* Edmonton: Boreal Institute for Northern Studies.
- Dale, Norman
1989 “Getting to co-management: social learning in the redesign of fisheries management.” In: Evelyn Pinkerton (ed.), *Co-operative Management of Local Fisheries.* Vancouver: University of British Columbia Press, pp. 49-72.
- Department of Indian and Northern Affairs
1984 *Cree Naskapi Act, 8 June 1984.* Ottawa: Queen’s Printer.
- Department of Indian Affairs and Northern Development
1994 *Resource Co-management Innovation Initiative, Saskatchewan Region.* Regina: DIAND.
- Dickason, Olive Patricia
1991 “For every plant there is a use: the botanical world of Mexico and Iroquoians.” In: Kerry Abel and Jean Friesen (eds.), *Aboriginal Resource Use in Canada.* Winnipeg: University of Manitoba Press, pp. 11-34.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en œuvre

Doubleday, Nancy C

- 1989 "Co-management provisions of the Inuvialuit Final Agreement." In: Evelyn Pinkerton (ed.), *Co-operative Management of Local Fisheries*. Vancouver: University of British Columbia Press, pp. 209-230.
- 1993 "Finding common ground: natural law and collective wisdom." In: Julian T. Inglis (ed.), *Traditional Ecological Knowledge: Concepts and Cases*. International Program on Traditional Ecological Knowledge. Ottawa: International Development Research Centre.
- 1994 "Arctic whales: sustaining indigenous peoples and conserving arctic resources." In: Milton M.R. Freeman and Urs P. Kreuter (eds.). *Elephants and Whales: Resources for Whom?* London: The Gordon Breach Publishing Group.

Drolet, C.A. et al.

- 1987 "Sharing wildlife management responsibilities with native groups: case histories in northern Quebec." In: *Transactions of the North American Wildlife and Natural Resources Conference*. 52:389-398.

Duchesne, Luc

- 1993 *Towards Co-Management with the Shuswap People the Adams Lake Watershed, British Columbia*. Ottawa: National Library of Canada.

East, Ken

- 1986 "Resource co-management in Wood Buffalo National Park: the National Parks' perspective." In: Jeffrey E. Green (ed.), *Native People and Renewable Resource Management*. Edmonton: Society of Professional Biologists, pp. 86-96.

Einbender-Velez, LeGrand

- 1993 "Navajo forestry faces a cultural challenge." In: *Cultural Survival Quarterly* 17(1).

Elberg, N. et al.

- 1975 *Not By Bread Alone: The Use of Subsistence Resources Among James Bay Cree*. A Report on Research Conducted for the Indians of Quebec Association Task Force. Montreal: McGill University.

- Feit, Harvey
 1984 “Conflict arenas in the management of renewable resources in the Canadian north: perspectives based on conflicts and responses in the James Bay region, Quebec.” In: *National and Regional Interests in the North*. Ottawa: Canadian Arctic Resources Committee, pp. 435-468.
- 1986 “James Bay Cree Indian management and moral considerations of furbearers.” In: J. Green and J. Smith (eds.), *Native People and Renewable Resource Management*. Edmonton: Proceedings of the 1986 symposium of the Alberta Society of Professional Biologists, pp. 49-65.
- 1988 *Traditional Knowledge and Renewable Resource Management in Northern Regions*. Edmonton: The IUCN Commission on Ecology and the Canadian Circumpolar Institute.
- Fortier, Moore and Evelyn Pinkerton
 1993 *A Model for First Nation Leadership in Multi-Party Stewardship of Watersheds and Their Fisheries*. Ottawa: A Report to the Royal Commission on Aboriginal Peoples.
- Freeman, Milton M.R., Eleanor E. Wein and Darren E. Keith
 1992 *Recovering Rights: Bowhead Whales and Inuvialuit Subsistence in the Western Canadian Arctic*. Edmonton: University of Alberta.
- Freeman, Milton M.R. and L. N. Carbyn (eds.)
 1984 *New/Old Approaches to Renewable Resource Management in the North*. Paper presented at the twenty-third annual meeting, Western Regional Science Association, Monterey, California.
- 1988 *Traditional Knowledge and Renewable Resource Management in Northern Regions*. Edmonton: Boreal Institute of Northern Studies.
- Freeman, Milton M.R.
 1985 “Appeal to tradition: different perspectives on arctic wildlife management.” In: Jens Brosted et al. (eds.), *Native Power: The Quest for Autonomy and Nationhood of Indigenous Peoples*. Bergen: Universitetsforlaget AS, pp. 265-281.
- 1989 “The Alaska Eskimo Whaling Commission: successful co-management under extreme conditions.” In: Evelyn Pinkerton (ed.), *Co-operative Management of Local Fisheries*. Vancouver: University of British Columbia Press, pp. 137-153.
- 1993 “The International Whaling Commission, small-type whaling, and coming to terms with subsistence.” In: *Human Organization* 52(3):243-251.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en œuvre

- Friesen, Jean
1993 “Grant me wherewith to make my living.” In: Kerry Abel and Jean Friesen (eds.), *Aboriginal Resource Use in Canada*. Winnipeg: University of Manitoba Press, pp.141-156.
- Gadgil, Madhav
1985 “Social restraints on resource utilization: the Indian experience.” In: J.A. McNeely and D. Pitt (eds.), *Culture and Conservation*. London: Croom Helm, pp.135-154.
- Gadgil, Madhav and Fikret Berkes
1991 “Traditional resource management systems.” In: *Resource Management and Optimization* 8(3-4):127-141.
- Gambell, Ray
1993 “International management of whales and whaling: an historical review of the regulation of commercial and aboriginal subsistence whaling.” In: *Arctic* 46(2):97-207.
- Gosse, Richard
1995 *Searching For Common Ground: First Nations and the Management of Natural Resources in Saskatchewan*. A background paper to assist discussions on co-management issues. Report prepared under contract to DIAND.
- Government of Saskatchewan
1995 *A Draft Concept Plan For Integrated Forest Resource Management in the Amisk-Churchill Planning Area*. Regina: Saskatchewan Environment and Resource Management.
- Government of Canada
1991(a) *Co-operative Fisheries Management*. Ottawa: Department of Fisheries and Oceans.
1991(b) *Cooperative Management Notes: Aboriginal Cooperative Fisheries and Habitat Management Program*. Ottawa: Department of Fisheries and Oceans.
- Green, Jeffrey E. (ed.)
1986 *Native People and Renewable Resource Management*. Edmonton: Alberta Society of Professional Biologists.

- Grima, A.P. Limo and Fikret Berkes
1989 "Natural resources: access, rights-to-use and management." In: Fikret Berkes (ed.), *Common Property Resources: Ecology and Community-Based Sustainable Development*. London: Belhaven Press, pp. 33-54.
- Gunn, Anne et al.
1988 "The contribution of the ecological knowledge of Inuit to wildlife management in the Northwest Territories." In: Milton M.R. Freeman and L.N. Carbyn (eds.), *Traditional Knowledge and Renewable Resource Management In Northern Regions*. Edmonton: The IUCN Commission on Ecology and the Canadian Circumpolar Institute, pp. 22-31.
- Hadway, Sharon
1993 *Towards a Co-Management Model for Sustainable Resource Management in Traditional Shuswap Territory*. Ottawa: National Library of Canada.
- Halbert, Cindy L. and Kai N. Lee
1990 "The Timber, Fish, and Wildlife Agreement: implementing alternative dispute resolution in Washington State." In: *The Northwest Environmental Journal* 6(1).
- Hobart, Charles W.
1981 "Impacts of industrial employment on hunting and trapping among Canadian Inuit." In: Milton M.R. Freeman (ed.), *Proceedings of the First International Symposium of Renewable Resources and the Economy of the North*. Ottawa: Association of Canadian Universities for Northern Studies.
- Hrenchuk, Carl
1993 "Native land use and common property: whose common?" In: Julian T. Inglis (ed.), *Traditional Ecological Knowledge: Concepts and Cases*. International Program on Traditional Ecological Knowledge and International Development. Ottawa: International Development Research Centre, pp 69-86.
- Huntington, H. P.
1992 "The Alaska Eskimo Whaling Commission and other cooperative marine mammal management organizations in northern Alaska." In: *The Polar Record* 28(164):119-126.
1993 "Wildlife management and subsistence hunting in Alaska." In: *Wildlife Review*: Number 239.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en œuvre

Indian and Northern Affairs Canada

- 1985 *The Western Arctic Claim: The Inuvialuit Final Agreement*. Ottawa: Queen's Printer.
- 1992 *Gwich'in Comprehensive Land Claim Agreement*. Vol.1. Ottawa: Queen's Printer.
- 1993 *Agreement Between the Inuit of the Nunavut Settlement Area and Her Majesty the Queen in Right of Canada*. Ottawa: Queen's Printer.
- 1993 *Champagne and Aishihik First Nations Final Agreement*. Ottawa: Queen's Printer.
- 1993 *First Nation of Nacho Nyak Dun Final Agreement*. Ottawa: Queen's Printer.
- 1993 *Vuntut Gwich'in First Nation Final Agreement*. Ottawa: Queen's Printer.

Inuit Circumpolar Conference

- 1993 *Participation of Indigenous Peoples and the Application of the Environmental and Ecological Knowledge in the Arctic Environment*. Ottawa: Department of Indian Affairs and Northern Development.

Jacobs, Peter

- 1985 "The Lancaster Sound regional study." In: Jeffrey A. McNeely and David Pitt (eds.), *Culture and Conservation: The Human Dimension in Environmental Planning*. London: Croon Helm, pp. 65-80.

Johannes, R.E.

- 1993 "Integrating traditional ecological knowledge and management with environmental impact assessment." In: Julian T. Inglis (ed.), *Traditional Ecological Knowledge: Concepts and Cases*. International Program on Traditional Ecological Knowledge. Ottawa: International Development Research Centre, pp. 33-39.

Johnson, Linda and Mary Jane Johnson

- 1994 "Traditional knowledge and protected areas." In: Juri Peepre and Bob Jickling (eds.), *Northern Protected Areas and Wilderness*. Whitehorse: Canadian Parks and Wilderness Society, Yukon College, pp. 107-131.

Johnson, Jim

- 1994 "A Parks Canada perspective on Vuntut National Park." In: Juri Peepre and Bob Jickling (eds.), *Northern Protected Areas and Wilderness*. Whitehorse: Canadian Parks and Wilderness Society, Yukon College, pp. 137-141.

- Kassi, Norma
1994 "Science, ethics, and wildlife management." In: Juri Peepre and Bob Jickling (eds.), *Northern Protected Areas and Wilderness*. Whitehorse: Canadian Parks and Wilderness Society, Yukon College, pp. 212-216.
- Kearney, John F.
1989 "Co-management or co-optation?: the ambiguities of lobster fishery management in Southwest Nova Scotia." In: Evelyn Pinkerton (ed.), *Co-operative Management of Local Fisheries*. Vancouver: University of British Columbia Press, pp. 85-102.
- Keith, Robert F, and David A. Neufeld
1988 "Northern resources planning and management: perspectives on community self-determination." In: Gurston Dacks and Ken Coates (eds.), *Northern Communities: The Prospects for Empowerment*. Edmonton: Boreal Institute for Northern Studies, pp. 91-100.
- Kellert, Stephen and Syma A. Ebbin
1993 *Empowerment and Equity of Indigenous Peoples of North America: Emerging Cooperative Institutions for Fisheries Management*. New Haven: Yale University.
- Labrador Inuit Association
1977 *Our Footprints Are Everywhere*. Nain: Labrador Inuit Association.
- Landmann, Peter
1989 *Co-Management of Wildlife under the James Bay Treaty: the Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee*. Ottawa: National Library of Canada.
- Langdon, Steve J.
1989 "Prospects for co-management of marine animals in Alaska." In: Evelyn Pinkerton (ed.), *Co-operative Management of Local Fisheries*. Vancouver: University of British Columbia Press, pp. 154-169.
- Lewis, Henry T.
1993 "Patterns of Indian burning in California: ecology and ethnohistory." In: Thomas C. Blackburn and Kat Anderson (eds.), *Before the Wilderness: Environmental Management by Native Californians*. Menlo Park: Ballena Press Publication, pp. 55-116.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en œuvre

- Lloyd, Kevin
1986 “Co-operative management of polar bears on northeast Baffin Island.” In: Jeffrey E. Green (ed.), *Native People and Renewable Resource Management*. Edmonton: Alberta Society of Professional Biologists, pp. 108-117.
- Lonner, T.D.
1986 “Subsistence as an economic system in Alaska: theoretical observations and management implications. In: S.J. Langdon (ed.), *Contemporary Alaskan Native Economies*. Lanham: University Press of America, pp. 15-27.
- Lutra Associates Limited and H.J. Ruitenbeek Resource Consulting
1985 *Kitikmeot Region Economic Base Study*. Yellowknife: Government of the Northwest Territories Department of Economic Development and Tourism.
- Macleod, J.R.
1989 “Strategies and possibilities for Indian leadership in co-management initiatives in British Columbia.” In: Evelyn Pinkerton (ed.), *Co-operative Management of Local Fisheries*. Vancouver: University of British Columbia Press. pp. 262-272.
- MacTavish, J.S. and Associates
1989 *Indian Self-Government and Renewable Resources*. Ottawa: Department of Indian Affairs and Northern Development.
- Matakala, Patrick W.
n/d *Co-Management and Community Decision-Making: A Multi-Case Analysis of Resource Management Conflict Resolution in Temagami, Ontario*. A Report Prepared for the National Aboriginal Forestry Association. Vancouver: Department of Forest Resource Management, University of British Columbia.
- McCarthy, Helen
1993 “Managing oaks and the acorn crop.” In: Thomas C. Blackburn and Kat Anderson (eds.), *Before the Wilderness: Environmental Management by Native Californians*. Menlo Park: Ballena Press Publication, pp. 213-228.

- McCay, Bonnie J.
1989 "Co-Management of a clam revitalization project: the New Jersey 'Spawner Sanctuary' program." In: Evelyn Pinkerton (ed.), *Co-operative Management of Local Fisheries*. Vancouver: University of British Columbia Press, pp. 103-124.
- McDaniels, T.L., M. Healey and R.K. Paisley
1994 "Cooperative fisheries management involving First Nations in British Columbia: an adaptive approach to strategy design." In: *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences* 51(9).
- McDaniels, T.L., M. Healey and R.K. Paisley
1994 "Cooperative fisheries management involving First Nations in British Columbia: an adaptive approach to strategy design." In: *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences* 51(9).
- Morrell, Mike
1989 "The struggle to integrate traditional Indian systems and state management in the salmon fisheries of the Skeena River, British Columbia." In: Evelyn Pinkerton (ed.), *Co-operative Management of Local Fisheries*. Vancouver: University of British Columbia Press, pp. 231-248.
- Muir, Magdalena A.K.
1994 *Comprehensive Land Claims Agreements of the Northwest Territories: Implications for Land and Water Management*. Calgary: Canadian Institute of Resources Law.
- Murtha, Mike
1994 "Nisga'a Memorial Lava Bed Park: an example of co-management in British Columbia." In: Juri Peepre and Bob Jickling (eds.), *Northern Protected Areas and Wilderness*. Whitehorse: Canadian Parks and Wilderness Society, Yukon College, pp. 278-283.
- Nakashima, D.J.
1992 *The Ecological Knowledge of Belcher Island Inuit: A Traditional Basis for Contemporary Wildlife Co-Management*. Ottawa: National Library of Canada.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en œuvre

- Nakashima, Douglas J.
1990 *Application of Native Knowledge in EIA: Inuit, Eiders, and Hudson Bay Oil*. Hull: Canadian Environmental Assessment Research Council.
- 1993 "Astute observers on the sea ice edge: Inuit knowledge as a basis for Arctic co-management." In: Julian T. Inglis (ed.), *Traditional Ecological Knowledge: Concepts and Cases*. International Program on Traditional Ecological Knowledge. Ottawa: International Development Research Centre, pp. 99-110.
- Nelson, Richard K.
1983 *Make Prayers to the Raven: A Koyukon View of the Northern Forest*. Chicago: University of Chicago Press.
- Nelson, J. G. and Sabine Jensen
1984 *Planning and Managing Environmentally Significant Areas in the Northwest Territories: Issues and Alternatives*. Waterloo: University of Waterloo.
- Njootli, Stanley
1994 "Two perspectives-one park: Vuntut National Park." In: Juri Deepre and Bob Jickling (eds.), *Northern Protected Areas and Wilderness*. Whitehorse: Canadian Parks and Wilderness Society, Yukon College, pp. 132-136.
- Notzke, C.
1995 "A new perspective in Aboriginal natural resource management: co-management." In: *Geo Forum* 26(2).
- Ortiz, Bev
1993 "Contemporary California Indian basket-weavers and the environment." In: Thomas C. Blackburn and Kat Anderson (eds.), *Before the Wilderness: Environmental Management by Native Californians*. Menlo Park: Ballena Press Publication, pp. 195-212.
- Osherenko, Gail
1988(a) *Sharing Power with Native Users: Co-management Regimes for Native Wildlife*. CARC Policy Paper 5. Ottawa: Canadian Arctic Resources Committee.
- 1988(b) "Can comanagement save Arctic wildlife?" In: *Environment* 30(6).

- Oshmagari, Kayo
1995 "Traditional knowledge as an adaptive strategy for sustainable livelihoods among the Western James Bay Cree." In: Naresh Singh and Laurie Ham (eds.), *Community-Based Resources Management and Sustainable Livelihoods: the Grass Roots of Sustainable Development*, pp. 119-141.
- Ovington, J.D.
1984 "Aboriginal people - guardians of a heritage." In: J. Hanks (ed.), *Traditional Life-Styles, Conservation and Rural Development*. Proceedings of a symposium, Bandung, Indonesia, 1982. Commission on Ecology Papers No.7. Gland: IUCN.
- Paisley, Richard et al.
n/d *Analysis of Strategies for Co-operative Fisheries Management Between Government and Native Indians*. Report prepared for Native Affairs Branch, Department of Fisheries and Oceans. Vancouver: Westwater Research Centre, University of British Columbia.
- Peepre, Juri and Bob Jickling (eds.)
1994 *Northern Protected Areas and Wilderness*. Whitehorse: Canadian Parks and Wilderness Society, Yukon College.
- Pinkerton, Evelyn
1983 "Co-management efforts as social movement: The Tin Wis Coalition and the drive for forest practices legislation in B.C.," In: *Alternatives* 19(3).
1983 "Taking the minister to court: changes in public opinion about forest management and their expression in Haida land claims." In: *B.C. Studies* 57:68-85.
1992 "Translating legal rights into management practice: overcoming barriers to the exercise of co-management." In: *Human Organization* 51(4):330-341.
1993 "What is co-management?," In: *Alternatives* 19(3):37-46.
1995 "Local fisheries co-management: a review of international experiences and their implications for salmon management in British Columbia." In: *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences* 51(10).
- Pinkerton, Evelyn (ed.)
1989 *Co-operative Management of Local Fisheries*. Vancouver: University of British Columbia Press.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en œuvre

- Pinkerton, Evelyn et al.
1993 *A Model for First Nation Leadership in Multi-Party Stewardship of Watersheds and Their Fisheries. A Report to the Royal Commission on Aboriginal Peoples.* No publisher.
- Reed, Maureen G.
1995 "Cooperative management of environmental resources: a case study from northern Ontario, Canada." In: *Economic Geography* 71(2).
- Rees, William E.
1988 "Stable community development in the north: properties and requirements." In: Gurston Dacks and Ken Coates (eds.), *Northern Communities: The Prospects for Empowerment.* Edmonton: Boreal Institute for Northern Studies, pp. 59-76.
- Richard, P.R. and D.G. Pike
1993 "Small whale co-management in the Eastern Canadian Arctic: a case history and analysis." In: *Arctic* 46(2):138-143.
- Richardson, Miles and Bill Green
1989 "The fisheries co-management initiative in Haida Gwaii." In: Evelyn Pinkerton (ed.), *Co-operative Management of Local Fisheries.* Vancouver: University of British Columbia Press, pp. 249-261.
- Riewe, Rick and Lloyd Gamble
1988 "The Inuit and wildlife management today." In: Milton M.R. Freeman and L.N. Carbyn (eds.) *Traditional Knowledge and Renewable Resource Management In Northern Regions.* Edmonton: The IUCN Commission on Ecology and the Canadian Circumpolar Institute, pp. 22-31.
- Robinson Consulting and Associates Ltd. et al.
1995 *Land and Resources Joint Management Arrangements.* Victoria.
- Rock, T.W.
1992 *A Proposal for the Management of Woodland Caribou in Saskatchewan.* Regina: Saskatchewan Natural Resources.
- Ross, Monique and J. Owen Sanders (eds.)
1992 *Growing Demands on a Shrinking Heritage: Managing Resource-Use Conflicts.* Essays from the Fifth CIRL Conference on Natural Resources Law. Calgary: Canadian Institute of Resources Law.

- Schwarber, James Arthur
1992 *Conditions Leading to Grassroots Initiatives for the Co-Management of Subsistence Uses of Wildlife in Alaska*. MA Thesis. Vancouver: University of British Columbia.
- Sewell, Dan
1986 "Co-management of the recreational chinook fishery in the Strait of Georgia." In: Jeffrey E. Green (ed.), *Native People and Renewable Resource Management*. Edmonton: Alberta Society of Professional Biologists, pp. 96-107.
- Sherman, Joan (ed.)
1991 *Boreal Forest Conference Proceedings*. Athabasca: Athabasca University.
- Singh, Naresh and Laurie Ham (eds.)
1995 *Community-Based Resources Management and Sustainable Livelihoods: the Grass Roots of Sustainable Development*.
- Singleton, Sara Gail
1994 *Common Problems, Collective Action and Efficiency: the Evolution of Institutions of Co-Management in Pacific Northwest Tribal Fisheries*. Unpublished Ph.D. dissertation. Washington: University of Washington.
- Skare, Mari
1994 "Whaling: a sustainable use of natural resources or a violation of animal rights?" In: *Environment* 36(7).
- Sloan, Pamela and Roger Hill
1995 *Corporate Aboriginal Relations*. Toronto: Hill Sloan Associates Inc.
- Smith, Richard Chase
1993 "Indians, forest rights, and lumber mills." In: *Cultural Survival Quarterly*: 17(1).
- Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development
1994 *Proceedings Pursuant to Standing Order 108(2) - A Study of Co-Management of Natural Resources*. Ottawa: Queen's Printer.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en œuvre

Swerdfager, Trevor

- 1990 "Cooperative wildlife management: implications for wildlife management professionals." In: *Proceedings of the 55th North American Wildlife and Natural Resource Conference*. No publisher.
- 1992 *Cooperative Wildlife Management*. Ottawa: Canadian Wildlife Service.

Swezey, Sean L. and Robert F. Heizer

- 1993 "Ritual management of Salmonid fish resources in California." In: Thomas C. Blackburn and Kat Anderson (eds.), *Before the Wilderness: Environmental Management by Native Californians*. Menlo Park: Ballena Press Publication, pp. 299-328.

Tan-Kim-Yong, Uraivan

- 1993 "Participatory land-use planning as a sociological methodology for natural resource management." In: *Regional Development Dialogue* 14(1).

Therrien, B.K.

- 1988 "Joint management: a look at the early record of the Porcupine Caribou Management Board." In: *The Northern Review* 2:17-43.

Thomas, D.C. and J. Schaefer

- 1991 "Wildlife co-management defined: the Beverly-Kaminuriak Management Board." In: *Rangifer*. Special Issues No.7(11):73-89.

Usher, Peter J.

- 1986 *The Devolution of Wildlife Management and the Prospects for Wildlife Conservation in the Northwest Territories*. Ottawa: Canadian Arctic Resources Committee.
- 1987 "Indigenous management systems and the conservation of wildlife in the Canadian North." In: *Alternatives* 14(1):3-9.
- 1993 "The Beverly-Kaminuriak Caribou Management Board: An Experience in Co-Management." In: Julian T. Inglis (ed.), *Traditional Ecological Knowledge: Concepts and Cases*. International Program on Traditional Ecological Knowledge. Ottawa: International Development Research Centre, pp. 111-120.

Watson, Dwight

- 1989 "The evolution of appropriate resource-management systems." In: Fikret Berkes (ed.), *Common Property Resources: Ecology and Community-Based Sustainable Development*. London: Belhaven Press, pp. 55-69.

- Waquan, Archie
1986 “Resource co-management in Wood Buffalo National Park: the Cree band’s perspective.” In: Jeffrey E. Green (ed.), *Native People and Renewable Resource Management*. Edmonton, Alberta: Alberta Society of Professional Biologists, pp. 86-96.
- Westwater Research Centre
n/d *Analysis of Strategies for Co-operative Fisheries Management Between Government and Native Indians*. Ottawa: Department of Fisheries and Oceans.
- Wheeler, Polly
1988 “State and indigenous fisheries management: the Alaska context.” In: Milton M.R. Freeman and L.N. Carbyn (eds.), *Traditional Knowledge and Renewable Resource Management In Northern Regions*. Edmonton: The IUCN Commission on Ecology and the Canadian Circumpolar Institute, pp. 38-47.
- Wills, Richard H.
1984 *Conflicting Perceptions: Western Economics and the Great Whale River Cree*. USA: Tutorial Press.
- Winn, Stephen Nicholas
1992 *Co-Management Under the Inuvialuit Final Agreement: Bridging the Gap Between Indigenous Self-Regulation and State-Based Resource Management in the Western Arctic*. Ottawa: National Library of Canada.
- Zbeetnoff, Darrell
1979 *Water Management and Native Land Claim Problems: Issues and Alternatives for the Canadian North*. Masters thesis (Natural Resource Management). Winnipeg: University of Manitoba. Microfiche.

ANNEXE I - Bibliographie sur la cogestion avec les Autochtones

b) Autochtones à l'échelle internationale

- Anderson, Anthony B. and Edvigés Marta Ioris
1992 "The logic of extraction: resource management and income generation by extractive producers in the Amazon Estuary." In: Kent H. Redford and Christine Padoch (eds.). *Conservation of Neotropical Forests*

- Bjorklund, Ivar
1988 “Sami reindeer pastoralism as an indigenous resource management system in northern Norway - a contribution to the common property debate.” In: Milton M.R. Freeman and L.N. Carbyn (eds.). *Traditional Knowledge and Renewable Resource Management In Northern Regions*. Edmonton: The IUCN Commission on Ecology and the Canadian Circumpolar Institute, pp. 48-54.
- Bradley, P. N. and K. McNamara (eds.)
1993 *Living with Trees: Policies for Forestry Management in Zimbabwe*. Washington: The International Bank for Reconstruction and Development.
- Bruce, J.W. and Louise Fortmann
1989 *Agroforestry: Tenure and Incentives*. Land Tenure Centre Paper no.135. Madison: Land Tenure Centre, University of Wisconsin.
- Burley, F. William
1992 “The Rio Bravo Conservation and Management Area of Belize.” In: Kent H. Redford and Christine Padoch (eds.). *Conservation of Neotropical Forests*. New York: Columbia University Press, pp.220-227.
- Campbell, B.M. et al.
1991 “Traditional agroforestry practices in Zimbabwe.” In: *Agroforestry Systems* 14(2):99-111.
- Cordell, J.C.
1984 “Traditional sea tenure and resource management in Brazilian coastal fishing.” In: J.H. Kapetsky and G. Lasserre (eds.). *Management of Coastal Lagoon Fisheries*. Rome: General Fisheries Council for the Mediterranean, Studies and Reviews No. 61, FAO.
- Cruz, Wilfrido D.
1986 “Overfishing and conflict in a traditional fishery: San Miguel Bay, Philippines.” In: National Research Council. *Proceedings of the Conference on Common Property Resource Management*. Washington: National Academy Press, pp.115-136.
- Cumming, D. H. M.
n/d *Developments in Game Ranching and Wildlife Utilization in East and Southern Africa*. Gland: World Wildlife Fund for Nature.
- Dahl, A.L.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en œuvre

- 1985 “Traditional environmental management in New Caledonia: a review of existing knowledge.” In: *Topic Review* No. 18. Nairobi: South Pacific Environment Programme, UNEP.
- Fortmann, Louise R. And Emery M. Roe
1986 “Common property management of water in Botswana.” In: National Research Council. *Proceedings of the Conference on Common Property Resource Management*. Washington: National Academy Press, pp. 161-180.
- Fortmann, L.P. and J.W. Bruce (eds.)
1988 *Whose Trees? The Proprietary Dimensions of Forestry*. Boulder: Westview Press.
- Fortmann, L.P. and J.W. Bruce
1988 “The daily struggle for rights.” In: L.P. Fortmann and J.W. Bruce (eds.). *Whose Trees? The Proprietary Dimensions of Forestry*. Boulder: Westview Press, pp. 337-341.
- Geiser, U.
1995 “Indigenous resource management and external development interventions in the dry zone of Sri Lanka.” In: *GeoJournal* 35(2).
- Gill, Dhara and Janaki R.R. Alavalapati
1992 *Social Forestry: A Conceptual Analysis*. Edmonton: The Department of Rural Economy, The University of Alberta.
- Gilmour, D.A. et al.
1991 “Management of forests for local use in the hills of Nepal.” In: Donald A. Messerschmidt and Navin Rai (eds.). *Readings in Social Forestry and Natural Resource Management for Nepal*. Nepal: H.G. Ministry of Agriculture - Winrock International. Research Support Series Number 10.
- Gilmour, D.A. and R.J. Fisher
1991 *Villagers, Forests and Foresters*. Kathmandu: Sahayogi Press.
- Griffin, D.M.
1991 “Implementation of the results of scientific research in practical management: a case study from Nepalese forestry.” In: *Mountain Research and Development* 11(3):195-201.

- Guha, Ramachandra
1989 *The Unquiet Woods: Ecological Change and Peasant Resistance in the Himalaya*. Berkeley: University of California Press.
- Hafner, J.A. and Y. Apichatvullop
1990 "Farming the forest: managing people and trees in reserved forests in Thailand." In: *Geo Forum* 21(3):331-346.
- Halbert, Cindy L. and Kai N. Lee
1990 "The Timber, Fish, and Wildlife Agreement: implementing alternative dispute resolution in Washington State." In: *The Northwest Environmental Journal* 6(1).
- Hasler, Richard
1993 *Political Ecologies of Scale and the Multi-tiered Co-Management of Zimbabwean Wildlife Resources under CAMPFIRE*. Mount Pleasant, Harare: Centre for Applied Social Sciences, University of Zimbabwe.
1994 "Cultural perceptions and conflicting rights to wildlife in the Zambezi Valley." In: Milton M.R. Freeman and Urs. P. Kreuter (eds.). *Elephants and Whales: Resources For Whom?* Berkshire: The Gordon and Breach Publishing Group.
- Heyzer, Noeleen
1992 "Rainforest management and indigenous livelihoods: a Malaysian case study. In: *Development* 4:14-17.
- Hinojosa, Flavio Coello
1992 "The Cuyabeno Wildlife Reserve: human needs and natural resource conservation in the Ecuadorian Amazon." In: Kent H. Redford and Christine Podoch (eds.), *Conservation of Neotropical Forests*. New York: Columbia University Press, pp. 245-258.
- Hinton, Peter
1985 "An approach to the study of traditional systems of coastal resources management in Thailand." In: K. Ruddle and R.E. Johannes (eds.), *The Traditional Knowledge and Management of Coastal Systems in Asia and the Pacific*. Jakarta: UNESCO, Regional Office for Science and Technology for Southeast Asia.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en œuvre

- Hiraoka, Mario
1992 "Caboclo and Ribereno resource management in Amazonia: a review." In: Kent H. Redford and Christine Padoch (eds.). *Conservation of Neotropical Forests*. New York: Columbia University Press, pp.134-158.
- Hunt, Robert C.
1986 "Canal irrigation in Egypt: common property management." In: National Research Council. *Proceedings of the Conference on Common Property Resource Management*. Washington: National Academy Press, pp. 199-214.
- Kaplan, Hillard and Kate Kopischke
1992 "Resource use, traditional technology, and change among native peoples of lowland South America." In: Kent H. Redford and Christine Padoch (eds.). *Conservation of Neotropical Forests*. New York: Columbia University Press, pp. 83-107.
- Kuperan, K. and N.M. Raha Abdullah
1994 "Small-scale coastal fisheries and co-management." In: *Marine Policy* 18(4).
- Kvist, Roger
1991 "Saami reindeer pastoralism as an indigenous resource management system - the case of Tuorpon and Sirkas, 1760-1860." In: *Arctic Anthropology* 28(2):121-134.
- Leach, M. and J. Fairhead
1994 "Natural resource management: the reproduction and use of environmental misinformation in Guinea's forest-savanna transition zone." In: *IDS Bulletin* 25(2).
- Ledec, George and Robert Goodland
1988 *Wildlands: Their Protection and Management in Economic Development*. World Bank Technical Paper. Washington: The International Bank for Reconstruction and Development.
- Leonard, D.K.
1984 *The Political Realities of African Management*. New York: Institute for Development Anthropology.
- Lim Cristina P., Yoshiaki Matsuda and Yukio Shigemi
1995 "Co-management in marine fisheries: the Japanese experience." In: *Coastal Management* 23(3).

- Matzke, Gordon E.
1993 *Resource Sharing Schemes for State Owned Land in Zimbabwe: A Discussion of Conceptual Issues Needing Consideration in the Development and Planning of Co-Management Regimes.* Harare: Centre for Applied Social Sciences, University of Zimbabwe.
- May, Peter H.
1992 “Common property resources in the neotropics: theory, management progress, and an action agenda.” In: Kent H. Redford and Christine Padoch (eds.). *Conservation of Neotropical Forests.* New York: Columbia University Press, pp. 359-378.
- McKean, Margaret A.
1986 “Management of traditional common lands (Iriaichi) in Japan.” In: National Research Council. *Proceedings of the Conference on Common Property Resource Management.* Washington: National Academy Press, pp. 533-590.
- Messerschmidt, D.A.
1986 “People and resources in Nepal: customary resource management systems of the Upper Kali Gandaki.” In: National Research Council. *Proceedings of the Conference on Common Property Resource Management.* Washington: National Academy Press, pp. 455-480.
1987 “Conservation and society in Nepal: traditional forest management and innovative development.” In: P.D. Little et al. (eds.). *Lands at Risk in the Third World: Local Level Perspectives.* Boulder: Westview Press, pp. 373-397.
1990 “What is a tree?” In: *Forest, Trees and People Newsletter.* The International Rural Development Centre. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- Miller, Peter
1995 “Sustainable livelihoods and the Manitoba Model Forest: a top-down initiative to foster bottom-up sustainable resource management at the regional level.” In: Naresh Singh and Laurie Ham (eds.). *Community-Based Resources Management and Sustainable Livelihoods: the Grass Roots of Sustainable Development,* pp. 119-141.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en œuvre

- Milloy, John
1991 "Our country: the significance of the buffalo resource for a Plains Cree sense of territory." In: Kerry Abel and Jean Friesen (eds.). *Aboriginal Resource Use in Canada*. Winnipeg: University of Manitoba Press, pp. 51-70.
- Moorehead, Richard
1989 "Changes taking place in common-property resource management in the Inland Niger Delta of Mali." In: Fikret Berkes (ed.), *Common Property Resources: Ecology and Community-Based Sustainable Development*. London: Belhaven Press, pp. 256-272.
- Nhira, Calvin and Louise Fortmann
1993 "Local woodland management: realities at the grass roots." In: P.N. Bradley and K. McNamara (eds.). *Living with Trees: Policies for Forestry Management in Zimbabwe*. Washington: The International Bank for Reconstruction and Development. pp. 139-155.
- Niamir, M.
1990 *Herder's Decision-Making in Natural Resource Management in Arid and Semi-Arid Africa*. Community Forestry Note 4. Rome: Food and Agriculture Organization.
- Orejuela, Jorge E.
1992 "Traditional productive systems of the Awa (Cuaiquer) Indians of Southwestern Colombia and neighbouring Ecuador." In: Kent H. Redford and Christine Padoch (eds.). *Conservation of Neotropical Forests*. New York: Columbia University Press, pp. 58-82.
- Osborne, Bryan
1995 "Watershed community development: planning for sustainable livelihoods." In: Naresh Singh and Laurie Ham (eds.). *Community-Based Resources Management and Sustainable Livelihoods: the Grass Roots of Sustainable Development*, pp. 39-60.
- Peluso, Nancy Lee and Mark Poffenberger
1989 "Social forestry in Java: reorienting management systems." In: *Human Organization* 48(4):333-344.

- Peluso, N.L.
1990 *Rich Forests and Poor People: Resource Control and Resistance in Java.* Berkeley: University of California Press.
- Pernetta, J.C. and Lance Hill
1984 "Traditional use and conservation of resources in the Pacific basin." In: *Ambio* 13(5-6):359-364.
- Poffenberger, Mark (ed.)
1990 *Keepers of the Forest.* West Hartford: Kumarian Press.
- Poffenberger, M.
1990 *Joint Management for Forest Lands: Experiences from South Asia.* New Delhi: The Ford Foundation.
- Pollnac, Richard B.
1991 "Social and cultural characteristics in small-scale fishery development." In: Michael M. Cernea (ed.), *Putting People First: Sociological Variables in Rural Development.* 2nd ed. Oxford: Oxford University Press, pp. 257-300.
- Pomeroy, R.S. and M.D. Pido
1995 "Initiatives towards fisheries co-management in the Philippines: the case of San Miguel Bay." In: *Marine Policy* 19(3).
- Pompe, Jeffrey and Charles E. Rockwood
1993 "A cooperative management solution to a fishery commons." In: *Marine Fisheries Review* 55(4).
- Poole, Peter
1989 *Developing a Partnership of Indigenous Peoples, Conservationists, and Land Use Planners in Latin America.* Washington: The World Bank.
- Redford, Kent H. and Christine Padoch (eds.)
1992 *Conservation of Neotropical Forests.* New York: Columbia University Press.
- Roddan, Chris
1994 "Participatory rural appraisal as a process in community forestry." In: *International Journal of Ecoforestry* 10(3):104-109.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en œuvre

- Salick, Jan
1992 "Amuesha forest use and management: an integration of indigenous use and natural forest management." In: Kent H. Redford and Christine Padoch (eds.). *Conservation of Neotropical Forests*. New York: Columbia University Press, pp. 305-332.
- Scoones, Ian and Frank Matose
1993 "Local woodland management: constraints and opportunities for sustainable resource use." In: P.N. Bradley and K. McNamara (eds.). *Living with Trees: Policies for Forestry Management in Zimbabwe*. Washington: The International Bank for Reconstruction and Development. pp. 157-193.
- Smith, Allan H.
1991 *Co-Management of the White Sea Urchin Resources in St. Lucia*. Christiansted: Caribbean Natural Resources Institute.
- Taylor, D. Russell
1994 "Elephant management in the Nyaninyami District, Zimbabwe: turning a liability into an asset." In: Milton M.R. Freeman and Urs P. Kreuter (eds.). *Elephants and Whales: Resources For Whom?* Berkshire: The Gordon and Breach Publishing Group.
- Timbrook, Jan, John R. Johnson and David D. Earle
1993 "Vegetation burning by the Chumash." In: Thomas C. Blackburn and Kat Anderson (eds.). *Before the Wilderness: Environmental Management by Native Californians*. Menlo Park: Ballena Press Publication. pp. 117-150.
- Unruh, J. D.
1995 "The relationship between indigenous pastoralist resource tenure and state tenure in Somalia." In: *Geo Journal* 36(1).
- Warren, Michael D.
1991 *Using Indigenous Knowledge in Agricultural Development*. World Bank Discussion Paper #127. Washington: The World Bank.
- Westoby, Jack
1987 *The Purpose of Forests*. Oxford: Basil Blackwell.

White, T. Anderson and C. Ford Runge

1994 "Common property and collective action: lessons from cooperative watershed management in Haiti." In: *Economic Development and Cultural Change* 43(1).

Williams, N.M. and E.S. Hunn (eds.)

1982 *Resource Managers: North American and Australian Hunter-Gatherers*. American Association for the Advancement of Science, Selected Symposium, No. 67. Boulder: Westview Press.

ANNEXE I - Bibliographie sur la cogestion avec les Autochtones

c) Autres lectures pertinentes

- Acheson, James M.
1989 "Where have all the exploiters gone? Co-management of the Maine lobster industry." In: Fikret Berkes (ed.), *Common Property Resources: Ecology and Community-Based Sustainable Development*. London: Belhaven Press, pp.199-217.
- Adamowicz, W.L.
1991 "Valuation of environmental attitudes." In: *Canadian Journal of Agricultural Economics* 39(4):609-618.
- Adamowicz, W.L. et al.
1993 *Forestry and the Environment: Economic Perspectives*. CAB International.
- Anonymous
1978 *Forestry For Local Community Development*. FAO Forestry Paper 7. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- Anonymous
1993 *Sustainable Use of Natural Resources: Concepts, Issues, and Criteria*. Gland: World Wide Fund for Nature.
- Baldwin, Sandra and Jenny Cervinskaskas (eds.)
1991 *Community Participation in Research*. Proceedings of a workshop held in Nairobi, Kenya 23-27 September 1991. Ottawa: International Development Research Centre and the University of Nairobi.
- Bender, M.J., G.V. Johnson and S.P. Simonovic
1994 "Sustainable management of renewable resources: a comparison of alternative decision approaches." In: *International Journal of Sustainable Development* 1:77-88.
- Blair, Harry W.
1988 *Forestry In Development Planning: Lessons from the Rural Experience*. London: Westview Press.

- Bombay, Harry
1993 "Many things to many people." In: *Cultural Survival Quarterly* 17(1):15-18.
- Brightman, Robert
1993 *Grateful Prey: Rock Cree Human-Animal Relationships*. Berkeley: University of California Press.
- Brody, Hugh
1976 "Land occupancy: Inuit perceptions." In: Milton Freeman (ed.), *Inuit Land Use and Occupancy Project*. Volume One. Ottawa: Ministry of Supply and Services, pp.185-242.
- Brokenshaw, David W., D.M. Warren and Oswald Werner (eds.)
1980 *Indigenous Knowledge Systems and Development*. Lanham: University Press of America.
- Bruce, John W.
1989 *Community Forestry: Rapid Appraisal of Tree and Land Tenure*. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- Bruce, J.W. and Louise Fortmann
1989 *Agroforestry: Tenure and Incentives*. Land Tenure Centre Paper no.135. Madison: Land Tenure Centre, University of Wisconsin.
- Buck, Susan J.
1989 "Multi-jurisdictional resources: testing a typology for problem structuring." In: Fikret Berkes (ed.), *Common Property Resources: Ecology and Community-Based Sustainable Development*. London: Belhaven Press."p.127-147.
- Canada and Saskatchewan
1993 *Saskatchewan Long-Term Integrated Forest Resource Management Plan*. Prince Albert: The Canadian Forest Service of Natural Resources Canada.
- Canada
1992 *Natural Resources Management Process Manual*. Ottawa: Environment Canada Parks Service.

- Carley, Michael and Ian Christie
1992 *Managing Sustainable Development*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Cernea, Michael M.
1991 "The social actors of participatory afforestation strategies." In: Michael M. Cernea (ed.), *Putting People First: Sociological Variables in Rural Development*. 2nd ed. Oxford: Oxford University Press, pp. 340-394.
- Cernea, Michael M. (ed.)
1991 *Putting People First*. 2nd ed. London: Oxford University Press.
- Chambers, Robert
1991 "Shortcut and participatory methods for gaining social information for projects." In: Michael M. Cernea (ed.), *Putting People First: Sociological Variables in Rural Development*. 2nd ed. Oxford: Oxford University Press, pp. 515-537.
- Davis Case, D'Arcy
1989 *Community Forestry: Participatory Assessment, Monitoring and Evaluation*. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.
1990 *The Community Toolbox: The Idea, Methods and Tools for Participatory Assessment, Monitoring and Evaluation in Community Forestry*. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- Devereux, Stephen and John Hoddinott (eds.)
1993 *Fieldwork in Developing Countries*. Boulder: Lynne Rienner Publishers.
- Dewalt, Billie R.
1994 "Using indigenous knowledge to improve agriculture and natural resource management." In: *Human Organization* 53(2).
- Dove, M.R.
1992 "Foresters' beliefs about farmers: a priority for social science research in social forestry." In: *Agroforestry Systems* 17(1):13-41.
- Fisher, Roger and William Ury
1991 *Getting to Yes: Negotiating Agreement Without Giving In*. 2nd ed. New York: Penguin Books Ltd.

- Fortmann, Louise P.
1988 "Great planting disasters: pitfalls in technical assistance in forestry." In: *Agriculture and Human Values* 5(1-2):49-60.
- Freudenberger, Karen Schoonmaker
1994 *Tree and Land Tenure: Rapid Appraisal Tools*. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- Gibbs, Christopher J.N. and Daniel W. Bromley
1989 "Institutional arrangements for management of rural resources: common-property regimes." In: Fikret Berkes (ed.), *Common Property Resources: Ecology and Community-Based Sustainable Development*. London: Belhaven Press, pp. 22-31.
- Goulet, Denis
1971 *The Cruel Choice*. New York: Atheneum.
1989 "Participation in development: new avenues." In: *World Development* 17(2):165-178.
- Gow, D.D. and E.R. Morse
1981 "Local organization, participation and rural development: results from a seven-country study." In: *Rural Development Participation Review* 2(2):12-17.
- Grimble, Robin and Man-Kwun Chan
1995 "Stakeholder analysis for natural resource management in developing countries. Some practical guidelines for making management more participatory and effective." In: *Natural Resources Forum* 19(2).
- Guggenheim, Scott and John Spears
1991 "Sociological and environmental dimensions of social forestry projects." In: Michael M. Cernea (ed.), *Putting People First: Sociological Variables in Rural Development*. 2nd ed. Oxford: Oxford University Press, pp. 304-339.
- Gupta, Anil K.
1986 "Socioecology of stress: why do common property resource management projects fail?" In: National Research Council. *Proceedings of the Conference on Common Property Resource Management*. Washington: National Academy Press, pp. 305-322.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en œuvre

- Howes, Michael
1980 "The use of indigenous technical knowledge in development." In: David W. Brokenshaw, D.M. Werner and Oswald Werner (eds.). *Indigenous Knowledge Systems and Development*. Lanham: University Press of America, pp. 341-358.
- Howes, Michael and Robert Chambers
1980 "Indigenous technical knowledge: analysis, implications and issues." In: David W. Brokenshaw, D.M. Werner and Oswald Werner (eds.), *Indigenous Knowledge Systems and Development*. Lanham: University Press of America, pp. 329-340.
- Kay, Geoffrey
1975 *Development and Underdevelopment*. London: The Macmillan Press.
- Knippers Black, Jan
1986 *Development in Theory and Practice*. Oxford: Westview Press.
- Korten, D.C. and N.T. Uphoff
1981 *Bureaucratic Reorientation for Participatory Rural Development*. NASPAA Working Paper No.1.
- Kottak, Conrad Phillip
1991 "When people don't come first: some sociological lessons from completed projects." In: Michael M. Cernea (ed.), *Putting People First: Sociological Variables in Rural Development*. 2nd ed. Oxford: Oxford University Press, pp. 429-464.
- Le Moigne, Guy, et al. (eds.)
1992 *Country Experiences with Water Resources Management: Economic, Institutional, Technological, and Environmental Issues*. World Bank Technical Paper. Washington: The International Bank for Reconstruction and Development.
- Marks, S.
1984 *The Imperial Lion: Human Dimensions of Wildlife Management in Central Africa*. Boulder: Westview Press.
- Maser, Chris
1994 *Sustainable Forestry: Philosophy, Science and Economics*. Delray Beach: St. Lucie Press.

- McLuhan, T.C.
1994 *The Way of the Earth*. New York: Simon and Schuster.
- McNeely, Jeffrey A. and David Pitt
1985 “Culture: the missing element in conservation and development.” In:
 Jeffrey A. McNeely and David Pitt (eds.), *Culture and Conservation: The
 Human Dimension in Developmental Planning*. London: Croom Helm, pp.
 1-9.
- Messerschmidt, D.A.
1991 *Rapid Appraisal for Community Forestry: The Rapid Assessment Process
 and Rapid Diagnostic Tools*. Pokhara, Nepal: Institute of Forestry Project
 Technology. Paper No.TP91/2.
- Messerschmidt, Donald A. et al. (eds.)
1993 *Common Forest Resource Management: Annotated Bibliography of Asia,
 Africa, and Latin America*. Rome: Food and Agriculture Organization of
 the United Nations.
1993 *Rapid Appraisal for Community Forestry: The RA Process and Rapid
 Diagnostic Tools*. Nepal: Pokhara Institute of Forestry.
- Meyers, Renee
1993 “Technology serving tradition.” In: *Cultural Survival Quarterly* 17(1).
- Milburn, D. et al.
1994 *Northern Water Resources Studies. Northern Aquatic Ecosystems and
 Mineral Development: Potential Impacts and Research Needs*. Ottawa:
 Ministry of Supply and Services.
- O’Brien, William E. and Cornelia Butler Flora
1992 “Selling appropriate development vs. selling-out rural communities:
 empowerment and control in indigenous knowledge discourse.” In:
 Agriculture and Human Values Spring 1992, pp. 95-102.
- Ostrom, Elinor
1994 *Governing the Commons*. Oxford: Cambridge University Press.
- Posey, Darrell Addison
1992 “Interpreting and applying the “reality” of indigenous concepts: what is
 necessary to learn from the natives?” In: Kent H. Redford and Christine
 Padoch (eds.), *Conservation of Neotropical Forests*. New York: Columbia
 University Press, pp. 21-34.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en œuvre

- Raintree, John B.
1991 *Socioeconomic Attributes of Trees and Tree Planting Practices*. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- Rocheleau, Dianne E.
1994 "Participatory research and the race to save the planet: questions, critique, and lessons from the field." In: *Agriculture and Human Values*. Spring-Summer pp. 4-25.
- Roddan, Chris
1994 "Participatory rural appraisal as a process in community forestry." In: *International Journal of Ecoforestry* 10(3):104-109.
- Ross, David P. and Peter J. Usher
1986 *From the Roots Up: Economic Development as if Community Mattered*. New York: The Bootstrap Press.
- Ross, Monique and J. Owen Sanders (eds.)
1992 *Growing Demands on a Shrinking Heritage: Managing Resource-Use Conflicts*. Essays from the Fifth CIRL Conference on Natural Resources Law. Calgary: Canadian Institute of Resources Law.
- Sadler, Barry and Peter Boothroyd (eds.)
1993 *Traditional Ecological Knowledge and Environmental Assessment*. A manuscript prepared for the Canadian Environmental Assessment Research Council. Microfiche.
- Sample, V. Alaric
1993 "A framework for public participation in natural resource decision making." In: *Journal of Forestry* 91(7).
- Sheng, Fulai
1993 *Integrating Economic Development with Conservation*. Gland: World Wildlife Fund for Nature.
- Subedi, Bishma P, Chintamani L. Das and Donald Messerschmidt
1993 *Tree and Land Tenure in the Eastern Terai, Nepal*. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.

- Thomas, Stephen J.
1994 "Seeking Equity in Common Property Wildlife in Zimbabwe." In: Milton Freeman and Urs. P. Kreuter (eds.), *Elephants and Whales: Resources For Whom?* Berkshire: The Gordon and Breach Publishing Group.
- Thomson, James T. et al.
1986 "Institutional dynamics: the evolution and dissolution of common property resource management." In: National Research Council. *Proceedings of the Conference on Common Property Resource Management*. Washington: National Academy Press, pp. 391-424.
- Thomson, James T.
1992 *A Framework for Analyzing Institutional Incentives in Community Forestry*. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- Thrupp, Lori Ann et al.
1994 "Participatory methods in planning and political processes: linking the grassroots and policies for sustainable development." In: *Agriculture and Human Values* Spring-Summer pp.77-84.
- Uphoff, Norman
1991 "Fitting projects to people." In: Michael M. Cernea (ed.), *Putting People First: Sociological Variables in Rural Development* 2nd ed. Oxford: Oxford University Press, pp. 465-512.
- Uchendu, Victor C. (ed.)
1980 *Dependency and Underdevelopment in West Africa*. International Studies in Sociology and Social Anthropology. Leiden: E.J. Brill.
- Veeman, T.S.
1989 "Sustainable development: its economic meaning and policy implications." In: *Canadian Journal of Agriculture Economics* 37:875-886.
- Westoby, Jack
1987 *The Purpose of Forests*. Oxford: Basil Blackwell.
- Whyte, William Foote
1991 *Participatory Action Research*. London: Sage Publications.
- Wolfe, Jackie et al.
1992 *Indigenous and Western Knowledge and Resources Management Systems*.

Meilleures pratiques pour conclure des ententes et les mettre en œuvre

Guelph: University of Guelph School of Rural Planning and Development.

Woodley, Stephen (ed.)

1993 *Ecosystem Management for Managers: Canadian Parks Service National Workshop.* Waterloo: Heritage Resources Centre.

World Bank (The)

1992 *Strategy for Forest Sector Development in Asia.* Land Resources Unit, Asia Technical Department. Washington: The World Bank.

World Conservation Union, et al.

1990 *Caring For the World: A Strategy for Sustainability.* Gland: IUCN.

ANNEXE II - Bibliographie commentée sur la cogestion

Adams, Marie et al. 1991 “Alaska and Inuvialuit Beluga Whale Committee—an initiative in ‘at home management.’” In: *Arctic* 46(2):134-137.

Principaux sujets : gestion, exploitation de subsistance, bélougas, Inuvialuit, Inupiat.

Résumé : Le comité AIDWC, formé en 1988 pour promouvoir la conservation et la gestion judicieuse des bélougas, est au centre de cet article. Il est composé de chercheurs et de conseillers techniques, de même que de représentants des régions et des collectivités de l’Alaska qui se livrent à la chasse à la baleine sur les côtes. Il comprend aussi des porte-parole du delta du Makenzie au Canada, ainsi que d’organismes gouvernementaux fédéraux, étatiques et locaux des États-Unis. Seuls les représentants des régions de chasse aux bélougas votent sur les questions relatives à la chasse, tandis que le comité dans son ensemble vote sur les autres questions. On discute actuellement d’un plan conjoint inupiat-inuvialuit pour la gestion de la population de bélougas de la mer de Beaufort, partagée par les deux nations. Ce comité, qui a cinq ans d’existence, a réussi dans sa mission de sensibilisation aux bélougas et aux questions de conservation tant à l’échelle nationale qu’internationale. On prévoit la participation des chasseurs et des scientifiques russes au processus.

Anderson, Kat. C. 1993 “Native Californians as ancient and contemporary cultivators.” In: Thomas Blackburn and Kat Anderson (eds.). *Before the Wilderness: Environmental management by Native Californians*. Menlo Park: Ballena Press Publication, pp. 151-174.

Principaux sujets : durabilité; gestion de l’environnement; peuples indiens, dont les Yukots, les Mono, les Miwok et les Karok.

Résumé : Cet article examine l’utilisation durable des ressources par les Indiens le long des régions de la côte ouest, du nord et du centre nord de la Californie. Par des pratiques comme la cueillette judicieuse de baies, de racines et de tiges, la culture sélective de petits fruits et de maïs, le brûlage contrôlé de buissons ainsi que l’élagage et le recépage des plantes de vannerie, l’auteur montre que les Indiens ont su utiliser leur environnement de façon durable. L’auteur avance qu’à une époque où les aménagistes publics, les universitaires, les fonctionnaires et les groupes verts découvrent la nécessité de protéger les plantes et les animaux, ceux-ci auraient intérêt à observer les techniques fécondes utilisées par les Indiens de la Californie pour en arriver à une utilisation durable de leur environnement.

Andresen, Steinar 1993 “The effectiveness of the International Whaling Commission.” In: *Arctic* 46(2):108-115.

Meilleures pratiques pour conclure des accords et les mettre en œuvre

Principaux sujets : gestion des ressources, efficacité, intérêts, pouvoir, institutions, politiques, Commission baleinière internationale.

Résumé : L'article examine l'efficacité de la Commission baleinière internationale (CBI) par rapport à ses objectifs déclarés, les liens entre les avis scientifiques et les décisions politiques, ainsi que les améliorations relatives par rapport au statu quo. Dans une approche analytique, l'article démontre que l'efficacité de la CBI a varié considérablement dans le temps, alors que les questions de chasse à la baleine sont influencées par une situation politique beaucoup plus complexe, à laquelle se greffent d'importantes dimensions émotives et morales. L'auteur signale qu'*il faut éviter d'insister sur les structures et les objectifs officiels des organisations*. La CBI, par exemple, est un organisme totalement différent aujourd'hui de ce qu'elle était à ses débuts, même si sa structure et ses objectifs officiels demeurent les mêmes. Le cadre analytique de l'article offre un modèle d'examen systématique de l'histoire et du rendement de cette organisation de protection de la baleine.

Anonymous
No date *Presenting The Chelan Agreement: Comprehensive Water Resources Planning*. Olympia: Northwest Indian Fisheries Commission.

Principaux sujets : cogestion des ressources, gestion des ressources hydriques, utilisation des sols, cogestion.

Résumé : Il s'agit d'une analyse et d'une étude documentaire de l'accord de Chelan, portant sur l'aménagement et la gestion des eaux. Les participants à l'accord sont les tribus de l'État de Washington, le gouvernement de l'État et les administrations locales, des entreprises, des fonctionnaires de l'environnement et des exploitants d'entreprises de pêche. Comme c'était le cas pour une bonne partie des richesses naturelles de l'État de Washington à la fin des années 1980, telles que les forêts et les pêches, l'attribution, l'utilisation et la gestion des eaux se trouvaient dans un état lamentable, marqué par des conflits incessants et d'amères rivalités entre les nombreux utilisateurs. En 1990, *les divers utilisateurs des ressources hydriques ont négocié et conclu un accord de concertation sur l'utilisation, l'aménagement et la gestion des ressources hydriques*. Ce compte rendu de l'accord illustre les méthodes concertées de gestion des ressources.

Anonyme
No date *Comprehensive Tribal Fisheries Management: A Holistic Approach*. Olympia: Treaty Indian Tribes of western Washington.

Principaux sujets : gestion des pêches, planification coopérative des pêches, protection coopérative de l'habitat, augmentation des populations de poissons, contrôle des prises.

Résumé : Ce rapport détaillé fait état de l'histoire, de la situation actuelle et des perspectives de la gestion des pêches dans l'État de Washington. *Le rapport montre les avantages de la coopération, par opposition aux recours en justice, pour assurer la gestion des populations de poissons, des habitats du poisson, des habitats de la faune, des pêches commerciales et de l'application de la loi.* Les tribus indiennes visées sont celles qui habitent dans l'ouest de l'État de Washington, mais toutes les tribus de l'État qui s'intéressent à la gestion des ressources halieutiques et fauniques jouent implicitement un rôle dans la gestion globale des pêches de l'État. L'auteur aborde un vaste éventail de questions, depuis les droits tribaux de pêche promis dans les traités jusqu'aux coûts de la gestion coopérative des pêches.

Anonyme 1987 *Changing Times, Challenging Agendas: Economic and Political Issues in Canada's North.* Ottawa: Canadian Arctic Resources Committee.

Principaux sujets : gestion des ressources, développement du Nord, activités traditionnelles.

Résumé : Il s'agit des actes d'un symposium sur les questions économiques et politiques du Nord. On y trouve les points de vue des Premières nations, des collectivités, du gouvernement et de l'industrie sur la gestion des ressources du Nord. *Y sont analysées et documentées les exigences pour la mise en place des fondations qui permettront aux collectivités de jouer un rôle plus dynamique dans la gestion et la mise en valeur des ressources du Nord.*

Anonymous 1992 *Tribal Timber/Fish/Wildlife Programs: 1988-1990.* Timber/Fish/Wildlife (TFW) Agreement report. Olympia, Washington.

Principaux sujets : prise de décision consensuelle, cogestion, gestion de la faune, protection de l'habitat, protection de l'environnement.

Résumé : L'auteur examine une entente de cogestion consensuelle des ressources forestières, halieutiques et fauniques de l'État de Washington. *Les participants à l'accord sont des représentants des tribus, des agents d'administration de la chasse, des agents de protection de la nature et des porte-parole de l'industrie forestière.* Après un examen de la situation dans laquelle se trouvaient les ressources forestières, halieutiques et fauniques, l'auteur conclut que *les administrations tribales, les agents de l'État et les porte-parole de l'industrie n'avaient plus d'autre choix que de conclure une entente comme point de départ à la résolution des problèmes communs.*

Anonyme 1993 *Sustainable Use of Natural Resources.* Gland: World Wide Fund for Nature.

Principaux sujets : développement durable, environnement, développement économique.

Résumé : Les auteurs définissent les concepts et examinent les questions de la gestion durable, puis *ils évaluent les critères susceptibles de rendre durable la gestion concertée du territoire tant dans l'élaboration des politiques que dans la mise en œuvre des projets*. Cet article se veut un document d'information générale sur le sujet, dont le but fondamental est la conservation de la nature. Les auteurs partent du postulat que la relation entre les besoins de l'homme et la capacité de la terre de répondre à ces besoins est fondée sur une utilisation non durable des ressources naturelles. Ils terminent en concluant que l'objectif qu'il faut se donner est de satisfaire les besoins de l'homme sans dépasser la capacité de renouvellement de l'environnement.

Arnold, J.E.M. et J. Gabriel Campbell.

1986

“Collective management of hill forests in Nepal: the community forestry development project.” In: National Research Council/BOSTID. *Proceedings of the Conference on Common Property Resource Management*. Washington: National Academy Press, pp. 425-454.

Principaux sujets : exploitation forestière communautaire, développement, Népal, pratiques locales, gestion.

Résumé : Cet article fait état des progrès réalisés à l'égard d'un projet d'institutionnalisation de l'exploitation forestière communautaire dans les régions montagneuses du Népal. *Les auteurs examinent l'initiative du gouvernement du Népal, qui s'appuie sur les traditions et les pratiques locales pour définir un cadre d'application générale visant la mise en place de systèmes d'aménagement forestier locaux et productifs, adaptés aux besoins actuels*. Après un historique, ils se penchent sur les mécanismes de prise de décision, les systèmes locaux traditionnels de gestion forestière, les modes d'interaction et les résultats. La conclusion générale est que, malgré une expérience limitée jusqu'à présent, les perspectives sont encourageantes.

Bailey, John

1994

“Managing protected areas in the north: what we know, what we need to learn about co-management.” In: Juri Peepre and Bob Jickling (eds.). *Northern Protected Areas and Wilderness*. Whitehorse: Canadian Parks and Wilderness Society, Yukon College, pp. 91-99.

Principaux sujets : cogestion, revendications territoriales, région visée par la Convention définitive des Inuvialuit, exploitation, gestion de l'environnement.

Résumé : Cet article décrit la région visée par le règlement des revendications territoriales des Inuvialuit et *les deux systèmes de cogestion en place : un système d'État élaboré par les gouvernements d'après des données scientifiques et un système autochtone utilisé par les chasseurs de subsistance*. Le système autochtone s'appuie sur l'expérience cumulative des membres de la collectivité qui se transmet de génération en génération. *Les deux systèmes de gestion se*

traduisent par des régimes de cogestion établis en application de la Convention définitive des Inuvialuit, prenant la forme d'un Comité d'étude des répercussions environnementales, d'un Conseil d'examen des répercussions environnementales, d'un Comité mixte de gestion de la pêche et d'un Conseil consultatif de la gestion de la faune. Les membres de ces comités comprennent des représentants des Inuvialuit, du gouvernement fédéral et des deux administrations territoriales. L'auteur est d'avis que la cogestion ne peut être efficace que si les organismes gouvernementaux et les bénéficiaires du règlement des revendications territoriales croient vraiment au concept. *Il faut en outre tenir compte des intérêts des tiers dans les processus de cogestion de l'entente. Enfin, il convient de se pencher sur la façon dont les programmes nationaux d'aires protégées peuvent être administrés dans le cadre de l'initiative de cogestion.*

Bendickson, Jamie *Co-management Issues in the Forest Wilderness: A Stewardship Council for Temagami.* Calgary: Canadian Institute for Resources Law, pp. 256-275.
1991

Principaux sujets : cogestion, développement durable, règlement des différends, gestion forestière.

Résumé : On examine dans cette publication la mise en place d'une institution de cogestion comme mécanisme de règlement des différends issus de l'utilisation des ressources, des droits ancestraux et des préoccupations environnementales. La création d'un conseil de gérance des ressources forestières a permis d'atténuer les critiques du public concernant les politiques provinciales de gestion des ressources et a favorisé une certaine participation des Anishinabe de Teme-augama à la gestion des ressources. *L'étude examine ce que la cogestion a à offrir pour concilier les demandes croissantes et concurrentielles d'accès aux ressources et pour implanter des pratiques forestières durables.* Le cas de la Wendaban Stewardship Authority (WSA) est utilisé pour illustrer un organe de gestion globale ayant pouvoir de décision par opposition à un simple rôle consultatif. Le défi pour la WSA est d'assurer la responsabilisation à l'égard des décisions prises.

Berkes, Fikret "Co-management and the James Bay Agreement." In: Evelyn Pinkerton (ed.).
1989 *Co-operative Management of Local Fisheries: New Directions for Improved Management & Community Development.* Vancouver: University of British Columbia Press, pp.189-208.

Principaux sujet : Convention de la Baie James, cogestion des pêches, cogestion de la Convention de la Baie James.

Résumé : Cet article examine les systèmes de cogestion de la faune et des pêches élaborés en application de la Convention de la Baie James. *Divers éléments de la cogestion, tels que les mécanismes consensuels, la collecte de données, le développement des compétences chez les*

Meilleures pratiques pour conclure des accords et les mettre en œuvre

partenaires de la cogestion, les différends entre les groupes d'utilisateurs et la répartition des ressources, sont analysés. On passe également en revue des obstacles à la cogestion comme des systèmes de valeur contradictoires chez les partenaires et les vastes étendues géographiques à gérer.

Berkes, Fikret (ed.) 1989 *Common Property Resources: Ecology and Community Based Sustainable Development*. London: Belhaven Press.

Principaux sujets : propriété commune, gestion des ressources, développement communautaire, études de cas.

Résumé : Cet ouvrage examine en profondeur le rôle et l'importance des ressources naturelles détenues en propriété commune et les problèmes que soulèvent leur *conservation à titre d'élément essentiel du développement économique durable*. Les études de cas portent sur une grande variété de régions géographiques et de secteurs de gestion des ressources. Des problèmes théoriques y sont également présentés.

Bradley, P.N. and K. McNamara (eds.) 1993 *Living With Trees: Policies for Forestry Management in Zimbabwe*. Washington: the International Bank for Reconstruction and Development

Principaux sujets : ressources forestières, gestion, macroéconomie, intérêts industriels et communautaires, dualité des rôles.

Résumé : Cette publication est une synthèse des résultats d'une étude réalisée conjointement par la Banque mondiale et la Commission des forêts du Zimbabwe où sont examinés l'état, l'utilisation et l'avenir des forêts, des forêts-parcs et des arbres du Zimbabwe. L'adaptation structurelle du territoire, de l'agriculture et de l'économie est une grande préoccupation dans la politique du Zimbabwe. *On examine les rôles de la Commission des forêts, de l'industrie et des collectivités dans le but de préciser la place des pratiques techniques locales dans la gestion des forêts-parcs et des arbres, l'état et l'importance économique de ces ressources, les questions de propriété et de sexe, les forces institutionnelles et juridiques en jeu, ainsi que les problèmes d'évaluation des forêts-parcs*. L'étude est d'intérêt particulier pour la cogestion des ressources forestières du Canada en raison de similarités structurelles entre les deux pays, notamment du point de vue de l'histoire coloniale.

Brokenshaw, David W., D.M. Warren and Oswald Werner (eds.) 1980 *Indigenous Knowledge Systems and Development*. Lanham: University Press of America.

Principaux sujets : gestion, connaissances autochtones, développement, technologie, connaissances scientifiques.

Résumé : Il s'agit d'une des premières études sur les systèmes de connaissances autochtones faisant l'*examiner systématique de la relation entre les connaissances autochtones et le développement*. Les articles présentés portent sur une grande variété de régions géographiques et de sujets. *La relation entre les connaissances autochtones et scientifiques est une question fondamentale pour la réussite des mesures de cogestion.*

Carley, Michael and Ian Christie
1993 *Managing Sustainable Development*. London: Earthscan Publications.

Principaux sujets : développement durable, définition des concepts, gestion intégrée.

Résumé : Après la publication du rapport de la Commission Brundtland, on a eu recours à la notion de «développement durable» comme moyen de protection de l'environnement, *mais on était loin de s'entendre sur la signification de ce concept et sur la façon de réaliser le développement durable. Il importe donc d'élaborer des lignes directrices réalistes sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser le développement durable véritable et améliorer les relations des êtres humains avec la planète*. La gestion de l'environnement peut se définir comme la gestion de l'interaction entre l'humanité et la nature pour des avantages mutuels, comprenant une dimension biophysique, en vue d'assurer la qualité de l'environnement et des conditions sociales à l'intention des générations futures. L'analyse comprend cinq parties : tendances à l'échelle planétaire et conséquences pour l'environnement; modèle industriel occidental de développement; organisation actuelle des affaires et des finances internationales; potentiel d'une approche innovatrice de gestion comme moyen d'assurer le développement durable; quatre études de cas.

Caulfield, Richard A. "Aboriginal subsistence whaling in west Greenland." In: Milton M.R. Freeman
1994 and Urs P. Kreuter (eds.). *Elephants and Whales: Resources for Whom?*. London: The Gordon and Breach Publishing Group.

Principaux sujets : chasse de subsistance à la baleine chez les Autochtones, chasse à la baleine commerciale, gestion des ressources baleinières, développement durable, chasse collective à la baleine.

Résumé : Dans cette étude sur la chasse à la baleine par les Inuit du Groenland, l'auteur document le rôle de cette activité dans la vie des Inuit. Il montre que *le profit n'est pas la motivation des Inuit qui se livrent à la chasse à la baleine. Au contraire, les baleines jouent un rôle culturel, spirituel et de subsistance dans la vie des Inuit*. L'auteur montre que les préoccupations internationales concernant les populations de baleines et d'autres mammifères marins ont exercé des pressions énormes sur les Inuit du Groenland pour qu'ils mettent fin à leurs pratiques traditionnelles

Meilleures pratiques pour conclure des accords et les mettre en œuvre

de chasse à la baleine. *L'effet de ces pressions internes et externes, c'est que la gestion de la chasse à la baleine au Groenland se trouve actuellement dans un état d'incertitude.*

Cizek, Petr
1992 *The Beverly - Kaminuriak Caribou Management Board: A Case Study of Aboriginal Participation in Resource Management.* Ottawa: Canadian Arctic Resources Committee.

Principaux sujets : cogestion, autogestion, conservation, planification environnementale, commercialisation.

Résumé : Il s'agit d'un examen des questions, des obstacles et des avantages de la cogestion des ressources par une étude du *Conseil de gestion des caribous de Beverly-Kaminuriak, qui est un conseil de gestion des ressources renouvelables chargé de présenter des avis aux organismes intergouvernementaux sur la gestion de deux hardes de caribous migrants. Le conseil est constitué d'utilisateurs traditionnels et de représentants des gouvernements de la Saskatchewan, du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest et du Canada.* L'auteur propose que *les gouvernements, les utilisateurs traditionnels, les utilisateurs commerciaux et les agents des services de la faune participent ensemble à la gestion des ressources renouvelables.*

Clancy, Peter
1990 "Political development and wildlife management." In Gurston Dacks (ed.) *Devolution and Constitutional Development in the Canadian North.* Ottawa, Ontario: Carleton University Press.

Principaux sujets : gestion de la faune, transfert des responsabilités, cogestion, gestion concertés.

Résumé : L'auteur s'attache à analyser le transfert des responsabilités fédérales et son incidence sur la gestion des ressources des Territoires du Nord-Ouest. Il s'arrête notamment sur le fait que *même si la gestion de certaines ressources n'a pas été transférée, les dirigeants locaux élus et les utilisateurs des ressources se sont mis d'office à gérer leurs propres ressources.* L'auteur est d'avis que lorsqu'une véritable structure de gestion aura été mise en place, les utilisateurs locaux s'intégreront à cette structure de gestion. En outre, selon l'auteur, comme on continue à transférer les ressources et la gestion des ressources au moyen de lois, de politiques gouvernementales ou de règlements de revendications territoriales, *la structure de gestion des ressources sera une structure de gestion unifiée et intégrée.*

Cohen, Fay G.
1989 "Treaty Indian tribes and Washington state: the evolution of tribal involvement in fisheries management in the U.S. Pacific Northwest." In: Evelyn Pinkerton (ed.). *Co-operative Management of Local Fisheries: New Directions for Improved Management & Community Development.* Vancouver: University of British Columbia Press, pp. 37-48.

Principaux sujets : pêche tribale, gestion des pêches.

Résumé : L'histoire, le cadre légal et l'état actuel de la gestion des pêches dans le nord-ouest des États-Unis font l'objet d'un examen. *Le rôle dynamique joué par les Autochtones dans la gestion des pêches de l'État, notamment au moyen de comités locaux sur les pêches et d'activités de mise en valeur du poisson, planifiées et mises en œuvre à l'échelon local, fait la fierté des tribus.* L'article révèle en outre que la participation des tribus à la cogestion des pêches de l'État a permis d'amorcer une collaboration avec les agents fédéraux et de l'État.

Meilleures pratiques pour conclure des accords et les mettre en œuvre

Dale, Norman
1989 "Getting to co-management: social learning in the redesign of fisheries management." In: Evelyn Pinkerton (ed.). *Co-operative Management of Local Fisheries: New Directions for Improved Management & Community Development*. Vancouver: University of British Columbia Press, pp.49-72.

Principaux sujets : cogestion, gestion des pêches, apprentissage social.

Résumé : L'auteur évalue la cogestion des pêches dans le nord-ouest des États-Unis comme base de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un modèle de cogestion en Colombie-Britannique par les Autochtones, les pêcheurs commerciaux et les pêcheurs sportifs. La cogestion comme mode de gestion du territoire a été adoptée dans l'État de Washington dans les années 1970 et 1980. L'article mentionne *les conditions d'une cogestion efficace, comme une grave dégradation des ressources et des ordonnances judiciaires en faveur de la gestion coparticipative.*

Doubleday, Nancy C.
1989 "Co-management provisions of the Inuvialuit Final Agreement." In: Evelyn Pinkerton (ed.). *Co-operative Management of Local Fisheries: New Directions for Improved Management & Community Development*. Vancouver: University of British Columbia Press, pp.209-227.

Principaux sujets : cogestion, Convention définitive des Inuvialuit, conservation.

Résumé : Cet article analyse les dispositions de cogestion contenues dans la Convention définitive des Inuvialuit, qui est un règlement de revendications territoriales globales intervenu entre les Inuit de l'Arctique de l'ouest et le Canada. L'article présente *les principaux éléments de la cogestion tels que les droits d'exploitation, la participation à la gestion et l'intégration des connaissances des utilisateurs traditionnels.*

Doubleday, Nancy C.
1994 "Arctic whales: sustaining indigenous peoples and conserving Arctic resources." In: Milton M.R. Freeman and Urs P. Kreuter (eds.). *Elephants and Whales: Resources for Whom?*. London: The Gordon and Breach Publishing Group.

Principaux sujets : chasse de subsistance à la baleine chez les Inuit, commerce de produits de la baleines chez les Inuit, chasse durable à la baleine chez les Inuit, développement durable et équitable.

Résumé : Il s'agit d'une évaluation des défis et des obstacles avec lesquels les Inuit du Canada sont aux prises dans leur lutte pour sauvegarder leur exploitation traditionnelle des baleines de l'Arctique. Les Inuit qui chassent la baleine sont au cœur de l'ouvrage tandis que les Inuvialuit de l'Arctique de l'ouest font l'objet d'une étude de cas. Assailli par des campagnes internationales bien financées, bien orchestrées et, partant, efficaces contre le commerce des fourrures, le droit des Inuit à chasser les baleines et à «disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles» se

trouve gravement compromis. L'auteur est d'avis qu'*une stratégie de cogestion des baleines tenant compte de l'expérience, des connaissances et des besoins des utilisateurs de la ressource, soit les Inuit, permettrait d'assurer la conservation et une utilisation à la fois durable et équitable des baleines.*

East, Ken
Parks' 1986 "Resource co-management in Wood Buffalo National Park: the National perspective." In: Jeffrey E. Green (ed.). *Native People and Renewable Resource Management*. Edmonton: Alberta Society of Professional Biologists, pp. 86-96.

Principaux sujets : cogestion, gestion concertée, cadre légal, rôle consultatif en gestion, delta de la Peace-Athabasca, loups, bisons.

Résumé : On examine dans cet ouvrage les changements imposés à la structure de gestion existante du parc national Wood Buffalo dans le nord de l'Alberta par un règlement des revendications territoriales. *L'article présente les questions, les obstacles et les structures possibles d'un projet de cogestion ou de gestion concertée du parc national par le gouvernement et par la bande crie de Fort Chipewyan dans le nord de l'Alberta.*

Feit, Harvey
1988 "Self-management and state management: forms of knowing and managing northern wildlife." In: Milton M. R. Freeman and L.N. Carbyn (eds.). *Traditional Knowledge and Renewable Resource Management in Northern Regions*. Edmonton: The IUCN Commission on Ecology and the Canadian Circumpolar Institute, pp.72-91.

Principaux sujets : gestion de la faune, ressources, autogestion, gestion gouvernementale.

Résumé : Cet ouvrage examine les relations entre les systèmes locaux d'autogestion et les systèmes gouvernementaux de gestion de la faune dans le nord du Canada. L'autogestion se définit comme un système local ou régional de réglementation de l'utilisation de la faune ou de gestion proprement dite de la faune. Ces systèmes ne dépendent pas d'une reconnaissance gouvernementale pour leur fonctionnement. L'auteur insiste particulièrement sur les relations entre les connaissances et l'action. L'autonomie et l'interdépendance des deux systèmes font l'objet d'un examen exploratoire. L'auteur en arrive à la conclusion que les deux systèmes de gestion existent, qu'ils ont tous deux de l'avenir dans le nord du Canada et qu'ils sont désormais, à toutes fins pratiques, liés de façon indissociable. *Quant à savoir si la cogestion portera fruit sans aboutir à une cooptation et à une domination propres à affaiblir l'autogestion, il faudra que deux conditions se réalisent : reconnaissance de l'autonomie des autogestionnaires et obtention par ces derniers d'un pouvoir à part entière, d'un statut juridique, de ressources et de respect.*

Meilleures pratiques pour conclure des accords et les mettre en œuvre

Freeman, Milton M.R.
1993 "The International Whaling Commission, small-type whaling, and coming to terms with subsistence." *Human Organization* 52(3):243-251.

Principaux sujets : chasse de subsistance à la baleine, Commission baleinière internationale, commercialisation.

Résumé : L'auteur analyse les conditions et les principes de l'industrie baleinière en s'intéressant tout particulièrement au rôle de la chasse de subsistance par rapport à l'exploitation commerciale à petite échelle. Il analyse à fond la notion de «subsistance» en lui donnant un sens plus étendu qu'il n'est d'usage. Le thème central de l'article est que *les ressources de subsistance ont des fins culturelles, sociales et spirituelles que ne connaissent pas les entreprises commerciales.*

Freeman, Milton M.R.
1989 "The Alaska Eskimo Whaling Commission: successful co-management under extreme conditions." In: Evelyn Pinkerton (ed.). *Co-operative Management of Local Fisheries: New Directions for Improved Management & Community Development*. Vancouver: University of British Columbia Press, pp.137-153.

Principaux sujets : cogestion, systèmes de gestion d'État, chasse à la baleine boréale.

Résumé : Il s'agit d'un examen du processus de cogestion des baleines en Alaska dans un contexte de profondes divergences culturelles chez les participants à la cogestion. D'un côté, il y a les chasseurs traditionnels de la baleine de l'Alaska et, de l'autre, les cadres scientifiques. Malgré leurs différences, les deux groupes réussissent à gérer en commun les baleines dans leur domaine de compétence. *L'expérience de la cogestion en Alaska illustre trois caractéristiques d'une cogestion féconde : l'imposition d'un moratoire fédéral ou, en l'occurrence, international sur l'utilisation de la ressource; la nécessité que les participants à la cogestion, que ce soit les utilisateurs ou les agents gouvernementaux, soient locaux, plutôt que de représenter des instances éloignées; les utilisateurs des ressources sont les personnes responsables de la mise en œuvre et de l'application de l'entente de cogestion.*

Gambell, Ray
1993 "International management of whales and whaling: an historical review of the regulation of commercial and aboriginal subsistence whaling." In: *Arctic* 46(2):97-207.

Principaux sujets : gestion, réglementation, subsistance, Commission baleinière internationale, baleines boréales, exploitation, Autochtones.

Résumé : Cet article fait l'historique des ententes conclues entre les baleiniers et les agences intergouvernementales, de la création de la Commission baleinière internationale (CBI) et des conflits entre les objectifs de conservation de la baleine boréale de l'Alaska et le développement discipliné de l'industrie baleinière. En 1975, la CBI a adopté sa «nouvelle procédure de gestion», fondée sur le concept de production durable maximale, pour la chasse à la baleine commerciale. *Les conflits sont issus de la dépendance présumée des collectivités autochtones de l'Alaska à l'égard de la chasse à la baleine par opposition aux objectifs de conservation. L'auteur est d'avis que la situation aboutira peut-être à une procédure plus pratique de gestion de la baleine boréale tenant compte de tous les facteurs pertinents, dont l'état des populations de baleines et les besoins de subsistance des chasseurs autochtones et de leurs collectivités.*

Gosse, Richard 1995 *Searching For Common Ground: First Nations and the Management of Natural Resources in Saskatchewan.* A background paper to assist discussions on co-management issues. Report prepared under contract to DIAND.

Principaux sujets : cogestion; exploitation forestière; conflits de compétence; tiers intéressés.

Résumé : On a rédigé ce document pour faciliter la participation des Premières nations à l'entente de cogestion des ressources forestières de la région de Montreal Lake dans une atmosphère de controverse, alors que le gouvernement provincial et d'autres parties avaient déposé une opposition à une proposition de cogestion du MAINC. L'article soutient la thèse d'un intérêt non éteint des Premières nations à l'égard de terres situées hors réserve et présente un processus répondant aux préoccupations de la province en matière de compétence et aux préoccupations des autres tiers. Ce cas met en évidence *les nombreuses questions que l'on doit régler avant d'en arriver à une entente de cogestion fructueuse : conflits de compétence; reconnaissance de l'intérêt des Premières nations à l'égard de la gestion de ressources situées hors réserve; prise en compte des intérêts des tiers. Le rapport montre qu'il serait avantageux pour les Premières nations de consulter les autres intervenants et de travailler en collaboration avec eux.*

Green, Jeffrey E. (ed.) 1986 *Native People and Renewable Resource Management.* Edmonton: Alberta Society of Professional Biologists.

Principaux sujets : développement durable, gestion de la faune, cogestion, ressources renouvelables, Autochtones.

Résumé : *Il s'agit des actes d'un symposium sur les Autochtones et la gestion des ressources renouvelables. Ce document détaillé contient des articles d'universitaires, de dirigeants politiques, de techniciens, d'utilisateurs traditionnels et d'utilisateurs commerciaux.* Les articles

Meilleures pratiques pour conclure des accords et les mettre en œuvre

portent sur les Premières nations des diverses régions du Canada, tandis que les études de cas s'intéressent principalement aux Premières nations de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest. Les secteurs abordés sont ceux du riz sauvage, des forêts, de la gestion des parcs nationaux, de la chasse à la baleine, des pêches et de l'exploitation des phoques.

Gunn, Anne et al. 1988 "The contribution of the ecological knowledge of Inuit to wildlife management in the Northwest Territories." In: Milton M. R. Freeman and L.N. Carbyn (eds.). *Traditional Knowledge and Renewable Resource Management in Northern Regions*. Edmonton: The IUCN Commission on Ecology and the Canadian Circumpolar Institute, pp.22-31.

Principaux sujets : connaissances scientifiques et écologiques, les Inuit, les biologistes, gestion de la faune.

Résumé : Cet article fait l'historique de la gestion de la faune par les Inuit et les biologistes du nord des Territoires du Nord-Ouest et présente les deux systèmes de connaissances mis à contribution. *De nombreux échecs de gestion s'expliquent par le fait que les biologistes n'ont pas consulté les chasseurs ni tenu compte des connaissances de ces derniers dans leurs décisions de gestion de la faune.* Dans les années 1980, l'augmentation des populations fauniques dans les Territoires du Nord-Ouest a atténué les conflits entre les chasseurs autochtones et les biologistes par une dépoliarisation des positions. *Les chasseurs ont également obtenu une plus grande influence politique, ce qui a favorisé une approche coopérative de la gestion et un échange de connaissances entre les chasseurs et les biologistes.* Les auteurs donnent des exemples qui illustrent l'apport et aussi les limites des deux approches de la gestion de la faune. *La solution pour assurer l'intégration des systèmes de connaissances autochtones et scientifiques en gestion, dans les Territoires du Nord-Ouest, pourrait bien être une meilleure communication entre les chasseurs et les biologistes.*

Hasler, Richard 1994 "Cultural perceptions and conflicting rights to wildlife in the Zambezi Valley." In: Milton M.R. Freeman and Urs P. Kreuter (eds.). *Elephants and Whales: Resources for Whom?*. London, England: The Gordon and Breach Publishing Group.

Principaux sujets : contrôle et utilisation de la faune, cogestion de la faune, gestion des ressources naturelles, lutte contre les animaux nuisibles, chasse durable.

Résumé : Cet article esquisse les notions concurrentielles de propriété, de contrôle et de droit de tuer des éléphants que pourrait avoir les autorités du parc, deux groupes ethniques locaux, les exploitants de chasse, les chasseurs, les «esprits» et les sorciers. À partir de deux chasses distinctes à l'éléphant, l'auteur illustre les différences dans la distribution de la viande et la distribution du

revenu qui découlent des diverses conceptions du droit, de la propriété et du contrôle des éléphants. Deux groupes ethniques africains sont examinés et la région visée est une petite vallée le long du Zambèze, qui traverse la Zambie et le Mozambique. En plus des analyses habituelles sur la gestion de la faune, l'article donne l'occasion d'observer le rôle de la spiritualité et des «sorcières» dans la gestion de la faune.

Howes, Michael
1980 "The use of indigenous technical knowledge in development." In: David W. Brokenshaw, D.M. Werner and Oswald Werner (eds.), *Indigenous Knowledge Systems and Development*. Lanham: University Press of America, pp. 341-358.

Principaux sujets : connaissances autochtones, développement, connaissances botaniques et sciences institutionnelles.

Résumé : L'article passe en revue divers écrits sur le sujet de la nature des connaissances autochtones, et comprend des études de cas. *Ces études portent sur les connaissances botaniques et sur la sensibilité aux changements touchant l'écosystème, de même que sur leurs interactions avec les sciences institutionnelles.* Il importe de comprendre ces formes d'interaction en tant que facteur d'efficacité des régimes de gestion. *Les connaissances autochtones sont tout aussi valables que les connaissances scientifiques.*

Howes, Michael and Robert Chambers
1980 "Indigenous technical knowledge: analysis, implications and issues." In: David W. Brokenshaw, D.M. Werner and Oswald Werner (eds.). *Indigenous Knowledge Systems and Development*. Lanham: University Press of America, pp. 329-340.

Principaux sujets : définition, connaissances autochtones, connaissances scientifiques, transmission des connaissances.

Résumé : Cet article important porte sur les perspectives offertes par l'utilisation des connaissances techniques autochtones pour le développement. *Les auteurs procèdent à une comparaison avec les sciences et la technologie institutionnelles. Ils en viennent à la conclusion que les connaissances autochtones sont sous-utilisées et qu'on pourrait avec profit les obtenir, les assimiler et les transmettre.* Ils ajoutent que les spécialistes et les agents soucieux de développement constructif gagneraient à appliquer ces connaissances.

Indian and Northern Affairs Canada
1985 *The Western Arctic Claim: The Inuvialuit Final Agreement*. Ottawa: Queen's Printer.

Meilleures pratiques pour conclure des accords et les mettre en œuvre

Principaux sujets : entente de règlement de revendications territoriales, Arctique de l'Ouest, gestion de la faune, pêche.

Résumé : Cette *entente de règlement de revendications territoriales a été conclue entre le gouvernement du Canada et les Inuvialuit (Inuit de l'Arctique de l'Ouest)*. Les structures de cogestion prennent la forme suivante : commissions d'aménagement du territoire; Office de gestion des eaux; ententes de participation notamment en matière de pétrole, de charbon, de droits ou d'intérêts miniers; Comité d'étude des répercussions environnementales; Conseil d'examen des répercussions environnementales; conseil de conservation du versant nord du Yukon en ce qui a trait à la faune, à l'habitat et à l'utilisation traditionnelle; conseil consultatif de gestion de la faune pour la gestion des parcs nationaux, la gestion des parcs territoriaux, le Yukon, la gestion des exploitations, la conservation, la protection des habitats; Comité mixte de gestion de la pêche; Conseil de gestion du gibier et comités des chasseurs et des piégeurs inuvialuit; conseil consultatif de la recherche.

Indian and Northern Affairs Canada
1992 *Gwich'in Comprehensive Land Claim Agreement. Vol. 1.* Ottawa: Queen's Printer.

Principaux sujets : revendications territoriales, cogestion, autonomie gouvernementale, conseils de gestion.

Résumé : Cette *entente de règlement de revendications territoriales a été conclue entre le gouvernement du Canada et les Gwich'in Tetlit*. Les structures de cogestion prennent la forme suivante : Conseil des ressources renouvelables, chargé de l'exploitation de la faune, des zones de piégeage, des politiques et de la planification, de l'éducation et de la formation, de la recherche et des études sur les exploitations, des activités commerciales, des plans de gestion des parcs, des forêts; conseils des ressources renouvelables; conseil de gestion des espèces migratrices; plans de gestion des parcs nationaux et lignes directrices; plans des répercussions et des avantages des parcs nationaux; comités de gestion des parcs nationaux et des aires protégées.

Indian and Northern Affairs Canada
1993 *Champagne and Aishihik First Nations Final Agreement, First Nation of Nacho Nyak Dun Final Agreement, Vuntut Gwich'in Final Agreement, Teslin Tlingit Final Agreement.* Ottawa: Queen's Printer.

Principaux sujets : revendications territoriales, cogestion, conseils de gestion, mise en œuvre.

Résumé : Ces *ententes de règlement de revendications territoriales ont été conclues entre le gouvernement du Canada et quatre Premières nations du Yukon*. Les structures de cogestion prennent la forme suivante : conseils des ressources renouvelables; conseils de gestion des aires de gestion spéciales; conseil de gestion des ressources halieutiques et fauniques, responsable des réseaux de piégeage, des prises de saumon, de la pêche, de la formation et de l'éducation, de l'exploitation de la faune; conseil d'aménagement du territoire et commissions d'aménagement des terres régionales; conseil des ressources du patrimoine, responsable des parcs nationaux et des lieux

historiques nationaux, de la recherche, des noms de lieux géographiques, des ressources documentaires sur le patrimoine, des sites du patrimoine; Office des eaux; ententes transfrontalières; fiducie de formation et comité des politiques de formation; etc. *L'examen de ces dispositions est particulièrement utile pour se faire une bonne idée de la valeur de la cogestion tenant compte des intérêts de toutes les parties.*

Indian and Northern Affairs Canada
1993 *Agreement Between the Inuit of the Nunavut Settlement Area and Her Majesty the Queen in Right of Canada.* Ottawa: Queen's Printer.

Principaux sujets : revendications territoriales, territoire du Nunavut, cogestion, conseils de gestion, faune.

Résumé : Cet accord de règlement de revendications territoriales a été conclu entre le gouvernement du Canada et le Nunavut. Les structures de cogestion prennent la forme suivante : Conseil de gestion de la faune du Nunavut, chargé de la faune, des connaissances traditionnelles sur la baleine boréale, de la recherche sur les exploitations, des prédateurs et des oiseaux migrateurs; dispositions sur les parcs nationaux et territoriaux dont les régions naturelles, les aires de conservation spéciales, l'état des régions sauvages, les avantages économiques, les ententes sur les répercussions et les avantages; comité mixte Inuit-gouvernement sur la planification et la gestion des parcs, chargé de la gestion des aires de conservation en environnement terrestre et marin; tribunal des droits de surface; Commission de planification du Nunavut, chargée de l'aménagement du territoire de la région visée par le règlement, dont les eaux et la faune, les perspectives économiques, les facteurs et les priorités culturels, les exigences structurelles communautaires, la protection de l'environnement et les besoins en gestion, les besoins énergétiques; Commission d'examen des répercussions du Nunavut; Office des eaux du Nunavut.

Jentoft, Svein and Trond Kristoffersen
1989 "Fishermen's comanagement: the case of the Lofoten fishery." In: *Human Organization* 48(4):355-364.

Principaux sujets : cogestion des pêches, règlements, modèles de gestion.

Résumé : Cet article porte sur l'efficacité de la décentralisation des pouvoirs et des responsabilités en faveur des organismes et des groupes producteurs dans le domaine de la cogestion des pêches. Dans une interrogation sur la viabilité des modèles de cogestion en matière de réglementation des pêches, les points forts et les points faibles sont analysés. *Les auteurs concluent que la cogestion des pêches de façon générale est supérieure aux autres formes de gestion. En outre, les règlements que les pêcheurs eux-mêmes considèrent comme illégitimes sont inefficaces puisqu'ils sont contournés et font l'objet de résistance. La légitimité, selon les auteurs, n'est pas seulement un résultat de la décision de gestion elle-même mais de la manière dont cette décision a été prise.*

Meilleures pratiques pour conclure des accords et les mettre en œuvre

Johnson, Jim
1994 “A Parks Canada perspective on Vuntut National Park.” In: Juri Peepre and Bob Jickling (eds.). *Northern Protected Areas and Wilderness*. Whitehorse: Canadian Parks and Wilderness Society, Yukon College, pp.137-141.

Principaux sujets : parc national Vuntut, régions naturelles, nord du Yukon.

Résumé : Cet article résume les débats sur la création d’un parc national dans la région de la plaine Old Crow au Yukon. En plus de la création du parc, l’Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut prévoit *une région de gestion spéciale dans la plaine Old Crow, qui sera gérée de concert par le gouvernement et la Première nation. L’entente de règlement des revendications territoriales fait des Gwitchin Vuntut un partenaire à part entière dans la gestion de la faune et de l’habitat de la faune et reconnaît les utilisations actuelles et traditionnelles de la région.* Parcs Canada considère qu’il s’agit là d’un *modèle possible à appliquer ailleurs*. En outre, la protection de la plaine Old Crow est une intervention de protection de l’environnement déterminante ayant des implications internationales à cause de l’importance des zones humides de la plaine. *Cette structure de gestion est un moyen de protéger non seulement des ressources naturelles mais aussi des ressources culturelles.*

Johnson, Linda et Mary Jane Johnson
1994 “Traditional knowledge and protected areas.” In: Juri Peepre and Bob Jickling (eds.). *Northern Protected Areas and Wilderness*. Whitehorse: Canadian Parks and Wilderness Society, Yukon College, pp. 107-131.

Principaux sujets : connaissances traditionnelles, parc national Kluane, Premières nations de Champagne et d’Aishihik.

Résumé : L’article est fondé sur le compte rendu d’une des séances de la conférence. *Bon nombre des Aînés et des chasseurs présents racontent leur expérience de vie sur les terres actuellement désignées à titre d’aires protégées et signalent l’incidence de diverses décisions de principe prises par le gouvernement. On y aborde également la question du manque d’intérêt du gouvernement à l’égard des connaissances traditionnelles lorsqu’il s’agit de créer des parcs, de même que l’occupation des territoires traditionnels par des non-Autochtones causée par la création de parcs. Les règles imposées aux chasseurs et aux piégeurs, dont l’obligation de déclarer les fourrures, sont également mentionnées. L’article fait valoir que les connaissances traditionnelles ont beaucoup à offrir pour la création d’aires protégées et que les Autochtones qui ont traditionnellement occupé les terres doivent prendre part aux décisions relatives à ces aires protégées.*

Judd, Charles M. 1978 "Cognitive effects of attitude conflict resolution." In: *Journal of Conflict Resolution* 22(3):483-498.

Principaux sujets : résolution de conflits, attitudes, coopération.

Résumé : L'article part de l'idée que *les conflits interpersonnels sont souvent issus de conflits causés par la rareté des ressources en plus de différences d'attitude*. L'évolution des attitudes a donc un effet sur la façon de voir les questions faisant l'objet du conflit. L'article conclut par des résultats qui montrent que *la concurrence fait perdre de vue la similarité des positions en accentuant plutôt leurs différences. La coopération a exactement l'effet contraire*.

Kassi, Norma 1994 "Science, ethics, and wildlife management." In: Juri Peepre and Bob Jickling (eds.). *Northern Protected Areas and Wilderness*. Whitehorse: Canadian Parks and Wilderness Society, Yukon College, pp.212-216.

Principaux sujets : plaine Old Crow, sciences occidentales, gestion, loups, biologistes.

Résumé : *L'article analyse le gouffre qui sépare les pratiques de gestion traditionnelles et celles des sciences occidentales*. Les exemples présentés montrent la rupture de liens naturels et les dangers qui en découlent. L'auteur se penche sur les *dommages causés par les scientifiques occidentaux qui ne comprennent pas les raisons naturelles du comportement animal et les cycles démographiques naturels*. Il convient donc d'établir un processus de négociation permettant aux scientifiques et aux Autochtones de regrouper leurs connaissances pour assurer une gestion plus efficace de la faune.

Kearney, John F. 1989 "Co-management or co-optation? The ambiguities of lobster fishery management in southwest Nova Scotia." In: Evelyn Pinkerton (ed.). *Co-operative Management of Local Fisheries: New Directions for Improved Management & Community Development*. Vancouver: University of British Columbia Press, pp.85-102.

Principaux sujets : cogestion, autodétermination en collaboration, cooptation.

Résumé : Cet article examine les conflits et les contradictions dans la cogestion du homard de la Nouvelle-Écosse. Les participants sont des pêcheurs commerciaux et sportifs ainsi que des agents gouvernementaux. *En plus des différences de priorités et de positions qui séparent les pêcheurs et les agents de l'État, on constate aussi des différences entre les pêcheurs eux-mêmes. Les possibilités de cooptation au moment où les pêcheurs deviennent parties à la cogestion sont une des principales questions examinées par l'auteur. Celui-ci affirme que l'action concertée des utilisateurs fait leur force et consolide les positions de négociation des pêcheurs dans leurs pourparlers avec*

Meilleures pratiques pour conclure des accords et les mettre en œuvre

les agents gouvernementaux. L'auteur en conclut que la cogestion selon des modalités négociées par des parties ayant des priorités et des antécédents communs a un meilleur avenir que celle conclue par des parties dont les antécédents et les intérêts sont éloignés.

Keith, Robert F. et David A. Neufeld
1988

“Northern resources planning and management: perspectives on community self-determination.” In: Gurston Dacks and Ken Coates (eds.). *Northern Communities: The Prospects for Empowerment*. Edmonton: The Boreal Institute for Northern Studies, pp. 91-100.

Principaux sujets : revendications territoriales, Yukon, Territoires du Nord-Ouest, transfert des pouvoirs, aménagement et gestion du territoire, contrôle, île Ellesmere, vallée Polar Bear, Conseil de gestion des caribous de Beverly-Kaminuriak

Résumé : Cette analyse montre que *les décideurs privilégient souvent la structure par opposition au processus, la stabilité par rapport à la souplesse et l'isolement plutôt que l'échange. Ces pratiques ont entraîné l'effondrement ou la menace d'effondrement des systèmes écologiques, tout en sapant la viabilité économique de certaines collectivités, désormais soumises aux fluctuations de l'économie institutionnelle, et en portant atteinte à la vitalité sociale.* La politique de développement du nord du Canada peut être en grande partie caractérisée par l'isolement et l'exclusion, ce qui a causé un sentiment d'aliénation et d'impuissance chez les collectivités du Nord. L'autodétermination ainsi que la planification et la gestion concertées sont une solution possible. *L'autodétermination doit se définir dans un cadre polyvalent tenant compte des intérêts du gouvernement, de l'industrie, des habitants autochtones et des tiers. Il faut pour cela équilibrer les intérêts et partager équitablement les pouvoirs et les responsabilités.* L'aménagement et la gestion du territoire du Nord présentent à cet égard quelques belles réussites dont il faut s'inspirer. C'est le cas, par exemple, de la réserve nationale de faune de la vallée Polar Bear, de la réserve de parc national de l'île Ellesmere et du Conseil de gestion des caribous de Beverly-Kaminuriak. L'auteur soutient que *c'est par le règlement des revendications territoriales que les collectivités autochtones du Nord peuvent jouer un rôle plus efficace dans la planification des ressources et la prise de décision, tout en favorisant les liens de coopération entre le gouvernement, l'industrie et les collectivités.*

Kellert, Stephen et Syma A. Ebbin
1993

Empowerment et Equity of Indigenous Peoples of North America: Emerging Cooperative Institutions for Fisheries Management. New Haven: Yale University.

Principaux sujets : gestion concertée, répartition des ressources, gestion durable, limite des ressources.

Résumé : Cet ouvrage présente une *analyse des besoins des tribus à l'égard des ressources halieutiques de même qu'un cadre de cogestion répondant à la fois aux besoins humains et aux besoins de durabilité des pêches*. Les utilisateurs autochtones des ressources sont représentés par les Premières nations de la région du détroit de Puget, dans l'État de Washington, et de la vallée du Yukon, en Alaska. L'auteur remet en question le bien-fondé des régimes de cogestion, qui visent souvent à responsabiliser des groupes marginaux et à partager le pouvoir de prise de décision, et se demande si les régimes de cogestion sont vraiment une méthode plus efficace de gestion des ressources.

Langdon, Steve J. 1989 "Prospects for co-management of marine mammals in Alaska." In: Evelyn Pinkerton (ed.). *Co-operative Management of Local Fisheries: New Directions for Improved Management & Community Development*. Vancouver: University of British Columbia Press, pp.154-169.

Principaux sujets : gestion du morse, cogestion, planification de la gestion concertée.

Résumé : Cet article fait l'historique de l'exploitation, de la gestion et de la cogestion des mammifères marins de l'Alaska. L'auteur examine aussi la réticence des agents de l'État et du gouvernement fédéral à tenir compte de l'expérience, des connaissances et des besoins des Esquimaux de l'Alaska pour la gestion du morse. Il signale plusieurs facteurs fondamentaux de la cogestion : déclin des ressources et nécessité de les protéger; soutien en faveur d'un contrôle local et décentralisé des ressources; cogestion combinée à des avantages concrets de la gestion de conservation, comme la vente de parties animales.

Le Moigne, Guy, et al. (eds.) 1992 *Country Experiences with Water Resources Management: Economic, Institutional, Technological, and Environmental Issues*. Washington: The International Bank for Reconstruction and Development.

Principaux sujets : gestion de l'approvisionnement en eau, répartition de l'eau, tarification de l'eau, aménagement des ressources en eau, privatisation.

Résumé : *Cet ouvrage porte sur l'eau et sur les expériences de divers pays à l'égard de la mise en valeur, de la répartition et de la distribution de cette ressource vitale*. Il est fondé sur des projets et des prévisions de la Banque mondiale et a donc une portée internationale. Les auteurs ont inclus des articles qui portent sur des bassins hydrographiques particuliers et le lecteur peut en tirer des leçons utiles sur des questions comme la répartition de l'eau, la santé et l'environnement dans ses rapports avec l'eau, la technologie et la formation d'institutions.

Meilleures pratiques pour conclure des accords et les mettre en œuvre

Lewis, Henry T. 1993 "Patterns of Indian burning in California: ecology and ethnohistory." In: Thomas C. Blackburn and Kat Anderson (eds.). *Before the Wilderness: Environmental Management by Native Californians*. Menlo Park: Ballena Press Publication, pp. 55-116.

Principaux sujets : feux contrôlés, gestion des ressources.

Résumé : L'étude montre comment les sociétés vivant de chasse et de cueillette ont eu recours à des feux systématiques comme mécanisme de contrôle dans la relation entre l'homme et l'environnement. Les peuples examinés sont les Indiens qui habitent la côte nord, la région intérieure nord et la région centre-ouest de la Californie. L'auteur soutient la thèse que *la suppression totale des incendies de forêt en Californie n'a pas été bénéfique puisqu'elle a permis l'accumulation de forêts qui autrement auraient été brûlées. Les tribus indiennes examinées avaient autrefois recours à des feux contrôlés pour gérer et contrôler la quantité, les types et l'utilité nutritive des forêts, des sous-bois et des buissons. En bref, le feu est un facteur physique utilisé par les Indiens pour modifier et remodeler leur environnement local.*

Lloyd, Kevin 1986 "Cooperative management of polar bears on northeast Baffin Island." In: Jeffrey E. Green (ed.). *Native People and Renewable Resource Management*. Edmonton: Alberta Society of Professional Biologists, pp.108-117.

Principaux sujets : gestion de la faune, gestion concertée, ressources renouvelables.

Résumé : L'ouvrage évalue *la gestion concertée des ours polaires dans l'île de Baffin par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les utilisateurs inuit traditionnels et commerciaux. L'article montre la dynamique d'une gestion concertée pratique de ressources locales, par opposition à des ressources internationales comme les baleines et les oiseaux migrants.*

McCarthy, Helen 1993 "Managing oaks and the acorn crop." In: Thomas C. Blackburn and Kat Anderson (eds.). *Before the Wilderness: Environmental Management by Native Californians*. Menlo Park: Ballena Press Publication, pp. 213-228.

Principaux sujets : gestion des ressources, utilisation durable, gestion durable.

Résumé : Cet ouvrage constitue une réflexion sur les stratégies et les pratiques de gestion du territoire des Indiens de la Californie, illustrées par l'utilisation du gland. Ces Indiens sont les Mono et les Chukchansi de la région californienne de la Sierra Nevada. *L'auteur décrit, examine et évalue l'efficacité des stratégies pratiques et spirituelles utilisées par les Mono et les Chukchansi*

pour l'utilisation durable et la gestion des chênes et des glands. Cet article met en évidence la gestion durable de ressources qui étaient et continuent d'être vitales pour les peuples examinés.

Messerschmidt, D.A. 1986 "People and resources in Nepal: customary resource management systems of the Upper Kali Gandaki." In: National Research Council. *Proceedings of the Conference on Common Property Resource Management*. Washington: National Academy Press, pp. 455-480.

Principaux sujets : systèmes coutumiers de gestion des ressources, forêts, irrigation, propriété commune.

Résumé : L'article présente des systèmes traditionnels de gestion des ressources caractérisant deux districts d'un bassin hydrographique du centre-nord du Népal. Des systèmes de gestion forestière et d'irrigation sont d'abord présentés à titre d'exemples; vient ensuite une analyse des questions de propriété commune. L'auteur insiste sur *l'importance du contexte culturel des connaissances locales et de la prise de décision. Il conclut notamment que la diversité culturelle de même que la diversité des formes, des fonctions, des significations et des utilisations explique comment et pourquoi les systèmes de gestion de propriété commune survivent dans le monde. Cet article permet de comprendre les mêmes concepts que l'on retrouve dans le contexte de la cogestion des ressources par les Premières nations du Canada.*

Messerschmidt, D.A. 1987 "Conservation and society in Nepal: traditional forest management and innovative development." In: P.D. Little et al. (eds.). *Lands At Risk in the Third World: Local Level Perspectives*. Boulder: Westview Press, pp. 373-397.

Principaux sujets : dégradation des forêts, mise en œuvre des politiques, environnements fragiles.

Résumé : Les forêts du Népal se dégradent à un rythme très rapide et on en attribue la cause à une combinaison de politiques forestières inadéquates, à des pressions démographiques et à un environnement fragile. *L'article aborde les options de gestion qui offrent le plus d'espoir. Celles-ci sont fondées sur les techniques de gestion autochtones et traditionnelles locales, alors que, pour la planification des projets, on utilise les connaissances des dirigeants et des agriculteurs locaux, des organisations locales et des règlements traditionnels régissant l'exploitation des forêts.*

Morrell, Mike 1989 "The struggle to integrate traditional Indian systems and state management in the salmon fisheries of the Skeena River, British Columbia." In: Evelyn Pinkerton (ed.). *Co-operative Management of Local Fisheries: New Directions for Improved Management & Community Development*. Vancouver: University of British Columbia Press, pp.231-248.

Meilleures pratiques pour conclure des accords et les mettre en œuvre

Principaux sujets : politiques traditionnelles en matière de pêche, les pêches à titre d'entreprise sociale, gestion des pêches par les Premières nations.

Résumé : Il s'agit d'un exposé de la Première nation des Gitksan et des Wet'suwet'en sur la gestion et la cogestion des ressources halieutiques en territoire traditionnel (le cours supérieur de la Skeena dans le centre-nord de la Colombie-Britannique). *Les pressions exercées par la Première nation en vue de gérer ses propres ressources s'expliquent par des affrontements légaux avec les agents d'application de la loi, des différends avec les pêcheurs commerciaux et sportifs et les besoins de la Première nation en matière d'utilisation durable des ressources. La Première nation reconnaît que les ressources revêtent un caractère international comme en témoigne sa prise de position en faveur de la cogestion.*

Muir, Magdalena A.K.
1994

Comprehensive Land Claims Agreements of the Northwest Territories: Implications for Land and Water Management. Calgary: University of Calgary.

Principaux sujets : gestion des terres et des eaux, revendications territoriales, droits hydriques privés des Autochtones, modes d'occupation des terres.

Résumé : L'ouvrage évalue en profondeur les processus de gestion des terres et des eaux, les systèmes d'occupation des terres et les droits autochtones issus de plusieurs règlements de revendications territoriales globales. L'auteur examine chacun des règlements de revendications territoriales du point de vue de leurs postulats de base et de leurs implications pour les processus de gestion des terres et des eaux. *Il en conclut qu'il n'est pas réaliste de s'en tenir à un système global de gestion des terres et des eaux pour les Territoires du Nord-Ouest étant donné l'absence de méthodes uniformes de gestion des terres et des eaux dans les divers règlements de revendications territoriales.*

Murtha, Mike
1994

“Nisga'a Memorial Lava Bed Park: an example of co-management in British Columbia.” In: Juri Peepre and Bob Jickling (eds.). *Northern Protected Areas and Wilderness.* Whitehorse: Canadian Parks and Wilderness Society, Yukon College, pp. 278-281.

Principaux sujets : parcs cogérés, Nishgas, gouvernement.

Résumé : L'article passe en revue les processus ayant mené à la création du parc. *La structure administrative de partage des responsabilités entre la province de la Colombie-Britannique et les Nishgas est souple et apparemment efficace. La signalisation est bilingue et le processus de gestion est axé sur la coopération.*

Nelson, J.G. et Sabine Jessen
1984 *Planning and Managing Environmentally Significant Areas in the Northwest Territories: Issues and Alternatives.* Ottawa: Canadian Arctic Resources Committee.

Principaux sujets : aires d'importance écologique, protection de l'environnement, aménagement du territoire, gestion de l'utilisation des sols.

Résumé : Les auteurs analysent les systèmes de gestion des terres désignées à titre d'aires d'importance écologique dans les Territoires du Nord-Ouest. *Alors que l'exploitation minière, les installations hydroélectriques, la défense, l'exploitation du pétrole et d'autres utilisations se font concurrence pour l'aménagement du territoire, il importe de mettre au point un système de gestion coordonné des divers parcs nationaux, territoriaux et fauniques.* Après avoir analysé les conseils de gestion, les agences gouvernementales et les ministères, les commissions et les comités consultatifs, les systèmes internationaux d'aménagement du territoire, les auteurs en concluent qu'*il faudrait mettre en place un système global d'aménagement du territoire pour les aires d'importance écologique si l'on veut répondre aux besoins actuels des Territoires du Nord-Ouest en matière d'utilisation des sols.*

Nhira, Calvin et Louise Fortman
1994 "Local woodland management: realities at the grass roots." In: P.N. Bradley and K. McNamara (eds.). *Living with Trees: Policies for Forestry Management in Zimbabwe.* Washington: The International Bank for Reconstruction and Development, pp.139-155.

Principaux sujets : gestion des forêts-parcs locales, exploitation forestière commerciale, exploitation commerciale traditionnelle, exploitation forestière sociale, exploitation forestière durable.

Résumé : Les auteurs soutiennent que *les gouvernements devraient favoriser la gestion des forêts par les administrations locales, chargées du contrôle et de l'application de la loi.* L'auteur aborde les questions sur le plan général, telles qu'elles sont vécues dans les sociétés forestières, même s'il concentre son attention sur le Zimbabwe. L'idée dominante de l'article est que la cogestion des forêts, quel que soit le pays, ne peut être fondée sur un modèle unique de gestion. Elle devrait être plutôt inspirée d'un ensemble de modèles choisis en fonction de la situation locale et des systèmes d'occupation des terres en vigueur.

Ortiz, Bev.
1993 "Contemporary California Indian basket-weavers and the environment." In: Thomas C. Blackburn and Kat Anderson (eds.). *Before the Wilderness: Environmental Management by Native Californians.* Menlo Park: Ballena Press Publication, pp.195-212.

Meilleures pratiques pour conclure des accords et les mettre en œuvre

Principaux sujets : cogestion, ressources naturelles, gestion de l'environnement, équilibre, connaissances traditionnelles.

Résumé : L'article porte sur la cogestion des ressources naturelles utilisées en vannerie. Les intervenants sont divers groupes indiens du nord, du nord-ouest et du centre-nord de la Californie, des agriculteurs, des administrateurs de parcs, des exploitants commerciaux, des fleuristes et des cueilleurs du dimanche. Historiquement, les vanniers indiens de Californie conjuaient des traditions sociales et religieuses complexes à des techniques pratiques pour orienter la gestion des ressources naturelles utilisées pour la fabrication de paniers.

Principaux sujets : cogestion, pêches.

Résumé : Ce rapport précise les facteurs favorables à des pratiques fécondes de cogestion des pêches dans le nord-ouest du Pacifique. *Les ententes de cogestion ont le plus souvent été le résultat d'un conflit dans l'utilisation des ressources et d'une crise dans leur gestion.* Les ententes peuvent être résiliées une fois la crise terminée à moins que tous les intervenants y trouvent encore leur profit, dont les Autochtones et les tiers non-autochtones. *Caractéristiques importantes des accords ayant porté fruit : comités techniques chargés d'élaborer des bases d'information communes; mécanisme extrajudiciaire de règlement des différends; délégation des pouvoirs de décision aux utilisateurs des ressources; stimulants économiques pour tous les intervenants.* Dans un contexte où les ressources continuent de fluctuer et demeurent difficile à mesurer, *la cogestion, pour réussir, doit être axée sur la qualité du processus plutôt que sur des résultats à tout prix.*

Peepre, Juri et Bob Jickling (sous la direction de)
1994 *Northern Protected Areas and Wilderness.* Whitehorse: Canadian Parks and Wilderness, Yukon College.

Principaux sujets : parcs, cogestion, nature sauvage, connaissances traditionnelles, Premières nations, gouvernement, industrie.

Résumé : Ce forum explore *les moyens à mettre en œuvre pour parachever un réseau d'aires protégées, trouver des solutions possibles aux problèmes de gestion des aires protégées et de la nature sauvage du Nord, rechercher des méthodes éthiques de protection des écosystèmes, encourager la communication entre les organisations environnementales, le gouvernement, les Premières nations et les industries, promouvoir l'utilisation des connaissances traditionnelles et la cogestion.* Les participants sont les Premières nations, des représentants du gouvernement, des défenseurs de la nature sauvage, des professeurs, des étudiants, des spécialistes des parcs et des universitaires. Ce collectif comprend des articles, des historiques, des transcriptions, des commentaires, des documents et des rapports.

Pinkerton, Evelyn et al.
1993 *A Model for First Nation Leadership in Multi-Party Stewardship of Watersheds and Their Fisheries.* A Report to the Royal Commission on Aboriginal Peoples. No publisher.

Principaux sujets : gestion locale des ressources, pêches.

Résumé : Ce rapport fait état d'un projet pilote portant sur la gestion locale d'un bassin hydrographique par la bande de Skeetchestn de Première nation de Shuswap comme modèle de système provincial. La gestion se réalise par un réseau de comités locaux de gestion de bassins hydrographiques qui coordonnent le travail au moyen d'une commission des pêches multibassins. *Les*

Meilleures pratiques pour conclure des accords et les mettre en œuvre

auteurs précisent plusieurs critères auxquels doit satisfaire la gestion des bassins hydrographiques pour réussir : caractéristiques sociales, économiques, géographiques et écologiques favorisant une gestion efficace des ressources; capacité de gestion adéquate; expérience préalable de la ressource ou intérêt particulier à son sujet; reconnaissance de la compétence et de l'engagement du promoteur du projet. Le rapport examine l'expérience de la bande de Skeechestn du point de vue de sa capacité à cerner les problèmes et à imprimer l'orientation. Cette capacité est la clé des négociations et des ententes sur les stratégies de gestion des ressources. Elle permet en outre d'entretenir des relations à l'appui des stratégies futures de gestion locale des ressources. Le rapport souligne la difficulté d'intégrer la gestion locale à la gestion régionale et globale des ressources.

Poole, Peter
1989 *Developing a Partnership of Indigenous Peoples, Conservationists, and Land Use Planners in Latin America.* Washington: The International Bank for Reconstruction and Development.

Principaux sujets : gestion de la faune, droits fonciers autochtones, connaissances autochtones, modèles de gestion de la faune.

Résumé : Fondé sur des recherches menées par la Banque mondiale, ce document évalue diverses questions touchant la gestion de la faune et les peuples autochtones. À partir d'études de cas sur des collectivités autochtones du Canada, des États-Unis et d'Amérique latine, l'auteur examine la *nécessité d'intégrer les connaissances et les besoins des Autochtones à la gestion de la faune.* L'auteur analyse en profondeur des questions comme la planification et la gestion de la faune, les connaissances autochtones, les besoins des Autochtones, divers modèles de gestion de la faune, la conservation et le développement durable.

Richard, P.R. et D.G. Pike
1993 "Small whale co-management in the Eastern Canadian Arctic: a case history and analysis." In: *Arctic* 46(2):138-143.

Principaux sujets : sud-est de l'Île de Baffin, Extrême-Arctique, Groenland, chasseurs, exploitation, conservation, protection, Nunavut.

Résumé : Cet article porte sur les problèmes et les défis de la cogestion des populations de bélugas et de narvals dans les régions de l'Arctique de l'est des Territoires du Nord-Ouest. *L'histoire de la gestion dans cette région n'est ni structurée ni complète étant donné que les chasseurs n'ont pas participé à part entière aux recherches concernant l'état des populations, de même qu'ils n'avaient pas le pouvoir de prendre des décisions en matière de gestion des populations.* La décision prise par le ministère fédéral des Pêches et des Océans de limiter strictement la chasse aux bélugas a provoqué une crise qui a abouti à la création du comité de cogestion des

bélougas. *Les auteurs concluent à la nécessité de la cogestion, avec participation à part entière des chasseurs inuit, pour en arriver à une conservation et à une gestion efficaces des petites baleines de l'est du Canada. Les vastes étendues à gérer, le grand nombre de personnes et de collectivités touchées et les difficultés d'évaluation de l'état des populations sont les principaux obstacles à surmonter.*

Richardson, Miles et Bill Green
1989

"Fisheries co-management initiative in Haida Gwaii." In: Evelyn Pinkerton (ed.). *Co-operative Management of Local Fisheries: New Directions for Improved Management & Community Development*. Vancouver: University of British Columbia Press, pp.249-261.

Principaux sujets : gestion par les Premières nations, cogestion, gestion des pêches, protection de l'habitat.

Résumé : L'échec des demandes des Haïdas concernant la cogestion de leurs terres traditionnelles (îles de la Reine-Charlotte) fait l'objet de cet article. Inquiets de la situation qui y prévalait dans les années 1970, comme la mauvaise gestion des oreilles de mer, la non-protection par le gouvernement des habitats de frai et d'élevage du poisson et une politique de délivrance de permis de pêche, les Haïdas ont élaboré des propositions de cogestion avec le gouvernement et d'autres utilisateurs des ressources halieutiques exploitées historiquement par les Haïdas. Cet article révèle *une des conditions essentielles à tout système de cogestion : la volonté de tous les utilisateurs de tenir compte des préoccupations, des philosophies et des besoins des autres utilisateurs dans la gestion des ressources.*

Riewe, Rick et Lloyd Gamble
1988

"The Inuit and wildlife management today." In: Milton M. R. Freeman and L.N. Carbyn (eds.). *Traditional Knowledge and Renewable Resource Management in Northern Regions*. Edmonton: The IUCN Commission on Ecology and the Canadian Circumpolar Institute, pp. 22-31.

Principaux sujets : gestion traditionnelle, Keewatin, caribous, oies, Nunavut.

Résumé : *Les systèmes de gestion traditionnelle des Inuit ont été perturbés par les Euro-Canadiens. Les Inuit, toutefois, continuent à avoir recours à certaines techniques de gestion traditionnelles. L'article porte sur les prélèvements printaniers et contrôlés d'oies et d'œufs à titre d'exemple de gestion traditionnelle, ainsi que sur la gestion de la faune par les Inuit au moyen de techniques traditionnelles et modernes. On a essayé de gérer la faune au moyen d'un réseau de conseils régionaux, mais ces essais ont souvent été entravés par les organismes d'État qui ont limité*

Meilleures pratiques pour conclure des accords et les mettre en œuvre

le rôle de ces conseils. Grâce à l'Entente sur les ressources fauniques du Nunavut, récemment conclue, on espère que la situation s'améliorera.

Robinson Consulting et Associates Ltd.
1995

Land and Resources Joint Management Arrangements. Victoria.

Principaux sujets : cogestion, exploitation minière, forêts, pétrole et gaz, hydroélectricité.

Résumé : *Ce rapport examine cinq ententes officielles de cogestion portant sur les secteurs des minéraux, des forêts, du pétrole et du gaz, et de l'hydroélectricité. Il s'agit d'ententes postérieures aux traités et d'accords modernes de règlement de revendications territoriales. Les conclusions montrent qu'il n'est pas possible d'avoir recours à un modèle unique de cogestion. Chaque entente de cogestion doit tenir compte des dispositions des traités sur l'équilibre des pouvoirs entre les Premières nations et les gouvernements en matière de propriété foncière, de réglementation et de responsabilité de gestion. En outre, les partenaires doivent entretenir des relations de travail coopératives. Lorsque l'entente de cogestion suppose des négociations sur les avantages économiques pour les Premières nations, il faut d'abord résoudre les conflits possibles entre les responsabilités de réglementation et les intérêts économiques. Il ressort également que lorsque le pouvoir de constitution ou de financement des conseils appartient aux gouvernements, des retards ou des interventions bureaucratiques peuvent nuire à la mise en œuvre.*

Scoones, Ian and Frank Matose
1993

"Local woodland management: constraints and opportunities for sustainable resource use." In: P.N. Bradley and K. McNamara (eds.). *Living With Trees: Policies for Forestry Management in Zimbabwe.* Washington: The International Bank for Reconstruction and Development, pp. 157-193.

Principaux sujets : élaboration de politiques, gestion des forêts-parcs, régimes fonciers.

Résumé : Cet article porte sur les principaux problèmes que pose la gestion des forêts et les régimes fonciers au Zimbabwe. Les options de gestion concertée des ressources dans les communes sont examinées à partir d'expériences de la gestion des pâturages et de la faune. Les auteurs passent également en revue la législation régissant les processus d'aménagement et de gestion des ressources naturelles, en soulignant les grandes questions de politique à régler. Ils en arrivent à la conclusion qu'il faut mettre à l'essai de nouveaux modèles organisationnels de gestion. Ces modèles seraient fondés sur des stratégies de gestion décentralisée des ressources axée sur l'utilisation durable des ressources et appuyée par des investissements.

Sewell, Dan
1986

"Co-management of the recreational chinook fishery in the Strait of Georgia." In: Jeffrey E. Green (ed.). *Native People and Renewable Resource*

Management. Edmonton: Alberta Society of Professional Biologists, pp.96-107.

Principaux sujets : ressources halieutiques, cogestion des pêches, pêche commerciale, pêche récréative.

Résumé : Cet article examine la cogestion de la pêche au saumon récréative dans le détroit de Georgia en Colombie-Britannique. L'analyse porte sur les *conflits qui opposent les pêcheurs commerciaux, les pêcheurs autochtones et les pêcheurs récréatifs*. L'auteur examine le rôle des pêcheurs commerciaux et des agents gouvernementaux à l'égard de la cogestion du saumon dans ce secteur d'exploitation des ressources.

Sheng, Fulai 1993 *Integrating Economic Development with Conservation*. Gland: World Wild Fund for Nature.

Principaux sujets : développement économique, conservation, utilisation durable des ressources.

Résumé : L'objectif de cet ouvrage, de portée internationale, est de mettre en œuvre une méthode intégrée de développement harmonisant les objectifs de développement économique avec ceux de la conservation. L'auteur fait valoir que *la conservation est à la base du développement économique durable, tandis que le développement économique fournit les ressources financières nécessaires aux activités de conservation*.

Taylor, Russell D. "Elephant management in the Nyaminyami district, Zimbabwe: turning a liability into an asset." In: Milton M.R. Freeman and Urs P. Kreuter (eds.). *Elephants and Whales: Resources for Whom?*. London: The Gordon and Breach Publishing Group.

Principaux sujets : gestion de la faune, contrôle des animaux nuisibles, dommages causés par la faune aux cultures, chasse durable, chasse au trophée.

Résumé : Cet article porte sur les efforts déployés par l'administration de la chasse du Zimbabwe en vue de gérer les éléphants de manière à *équilibrer les besoins de conservation et les besoins de la population locale*. Devant les pressions exercées par la population locale encline à tuer les éléphants qui détruisent les cultures et les biens, *les agents des parcs du Zimbabwe ont adopté une politique de contrôle des populations d'éléphants axée sur la production de recettes provenant de la chasse aux trophées*. L'article offre un bon exemple de cogestion de la faune par des organismes gouvernementaux et la population locale. On peut en tirer des leçons utiles sur la chasse durable, l'aménagement du territoire et la limitation des populations animales causant des problèmes.

Meilleures pratiques pour conclure des accords et les mettre en œuvre

Therrien, B.K. 1988 “Joint management: a look at the early record of the Porcupine Caribou Management Board.” In: *The Northern Review* Number 2. pp. 17-43.

Principaux sujets : gestion, caribous, Territoires-du-Nord-Ouest, Yukon, Gwich'in, Tutchone du nord, gouvernement fédéral, gouvernement du Yukon, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Résumé : Par le passé, les régimes de gestion de la faune parrainés par le gouvernement étaient fondés sur les principes de la gestion scientifique visant à mettre de l'ordre dans une situation de chasse non réglementée. *Ce n'est que récemment que l'on a reconnu le système autochtone de gestion, fondé sur des principes d'autolimitation.* Les deux systèmes de gestion ont été harmonisés par le Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine. *Le but est de faire participer tous les groupes intéressés par une gestion judicieuse des ressources renouvelables, en l'occurrence les caribous de la Porcupine, et de concilier les besoins d'exploitation et de gestion d'une ressource renouvelable avec les besoins de conservation. Le mérite de cette initiative de cogestion est d'avoir trouvé les moyens pour faire participer les utilisateurs autochtones à toutes les étapes de la gestion de la faune, dont les activités de recherche et de contrôle. Le programme continuera de porter fruit si la participation de toutes les parties se maintient.*

Usher, Peter J. 1986 "Devolution of power in the Northwest Territories: implications for wildlife." In: Jeffrey E. Green (ed.). *Native People and Renewable Resource Management*. Edmonton: Alberta Society of Professional Biologists, pp. 69-81.

Principaux sujets : cogestion de la faune, modèles de gestion de la faune, transfert des responsabilités, revendications territoriales.

Résumé : Cet article analyse deux modèles de gestion de la faune dans les Territoire du Nord-Ouest, soit le «système d'État» et le «système autochtone», tels qu'ils existent actuellement et tels qu'ils devraient exister en harmonie. *L'auteur considère que le «système d'État» est appuyé par la loi et est à la base des politiques gouvernementales, tandis que le «système autochtone» est pratiqué de façon clandestine à l'échelon local. Une meilleure intégration des deux systèmes de gestion de la faune permettrait le développement économique sans préjudice pour l'environnement.*

Waquan, Chief Archie 1986 "Resource co-management in Wood Buffalo National Park: the Cree Band's perspective." In: Jeffrey E. Green (ed.). *Native People and Renewable Resource Management*. Edmonton: Alberta Society of Professional Biologists, pp. 81-86.

Principaux sujets : cogestion, territoire traditionnel, ressources renouvelables, Cris.

Résumé : Il s'agit du point de vue d'un membre d'une Première nation sur la cogestion du parc national Wood Buffalo dans le nord de l'Alberta (bande Crie de Fort Chipewyan en Alberta). L'article illustre le rôle que peuvent jouer les Premières nations dans la gestion d'un parc national.

Watson, Dwight Berkes 1989 "The evolution of appropriate resource-management systems." In: Fikret (ed.). *Common Property Resources: Ecology and Community-Based Sustainable Development*. London: Belhaven Press, pp. 55-69.

Principaux sujets : gestion des ressources, évolution des cultures, déforestation, Malaisie.

Résumé : L'auteur soutient que *dans le contexte de l'utilisation des ressources, les termes de «gestion» nécessitent une définition précise dès le départ. Des problèmes environnementaux et sociaux peuvent apparaître si les systèmes de gestion des ressources ne s'adaptent pas à l'évolution des conditions sociales, économiques et environnementales.* Ces études de cas portant sur le Sarawak, en Malaisie, examinent l'adaptation agricole à titre de système de gestion, les cultures devant convenir à une population de faible densité et à une situation où la demande ne cesse de croître tandis que les ressources en terres agricoles sont limitées. La déforestation cause de graves problèmes environnementaux et met la faune en danger par la

Meilleures pratiques pour conclure des accords et les mettre en œuvre

destruction des habitats. L'auteur *recommande la mise en place de systèmes de gestion dynamiques, capables d'améliorer la productivité naturelle pour répondre à l'augmentation de la demande malgré des ressources limitées. L'enrichissement et l'assimilation des connaissances scientifiques, de même qu'un meilleur contrôle individuel, sont aussi recommandés.*

Wheeler, Polly
1988 “State and indigenous fisheries management: the Alaska context.” In: Milt on M. R. Freeman and L.N. Carbyn (eds.). *Traditional Knowledge and Renewable Resource Management in Northern Regions*. Edmonton: The IUCN Commission on Ecology and the Canadian Circumpolar Institute. 38-47.

Principaux sujets : pêches, gestion, systèmes autochtones, Alaska, Athabaskans de Koyukan, pêche commerciale, pêche de subsistance.

Résumé : Cet article examine les cas existants et les possibilités d'autogestion par les Autochtones des ressources halieutiques et fauniques de l'Alaska, par opposition à une gestion d'État. L'auteur soutient que les pratiques de la pêche de subsistance par les Athabaskans du bas-Yukon représentent un système d'autorégulation contrôlé par plusieurs mécanismes d'ordre social, culturel et technologique. En revanche, les pêcheurs commerciaux n'essaient pas d'adopter des pratiques de contrôle, jugeant que la régulation est une responsabilité de l'État. L'auteur conclut que *les ressources de subsistance appartiennent à un domaine complètement différent de celui des ressources commerciales, et qu'elles sont gérées de façon efficace par un système viable d'autorégulation. Dans certaines conditions, une synthèse des pratiques de gestion autochtones et gouvernementales peut aboutir à un cadre supérieur de gestion.*